

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

- A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville
- A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA
- A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier
- A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)
- A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU
- A6 Tableau de bord des objectifs urbains
- A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV
- A8 Plan guide du projet urbain
- A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique...) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées
- A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre
- A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification
- A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

- B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)
- B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

- C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations
- C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet (cf Annexe C4)
- C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

C5 sans objet

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 sans objet

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)

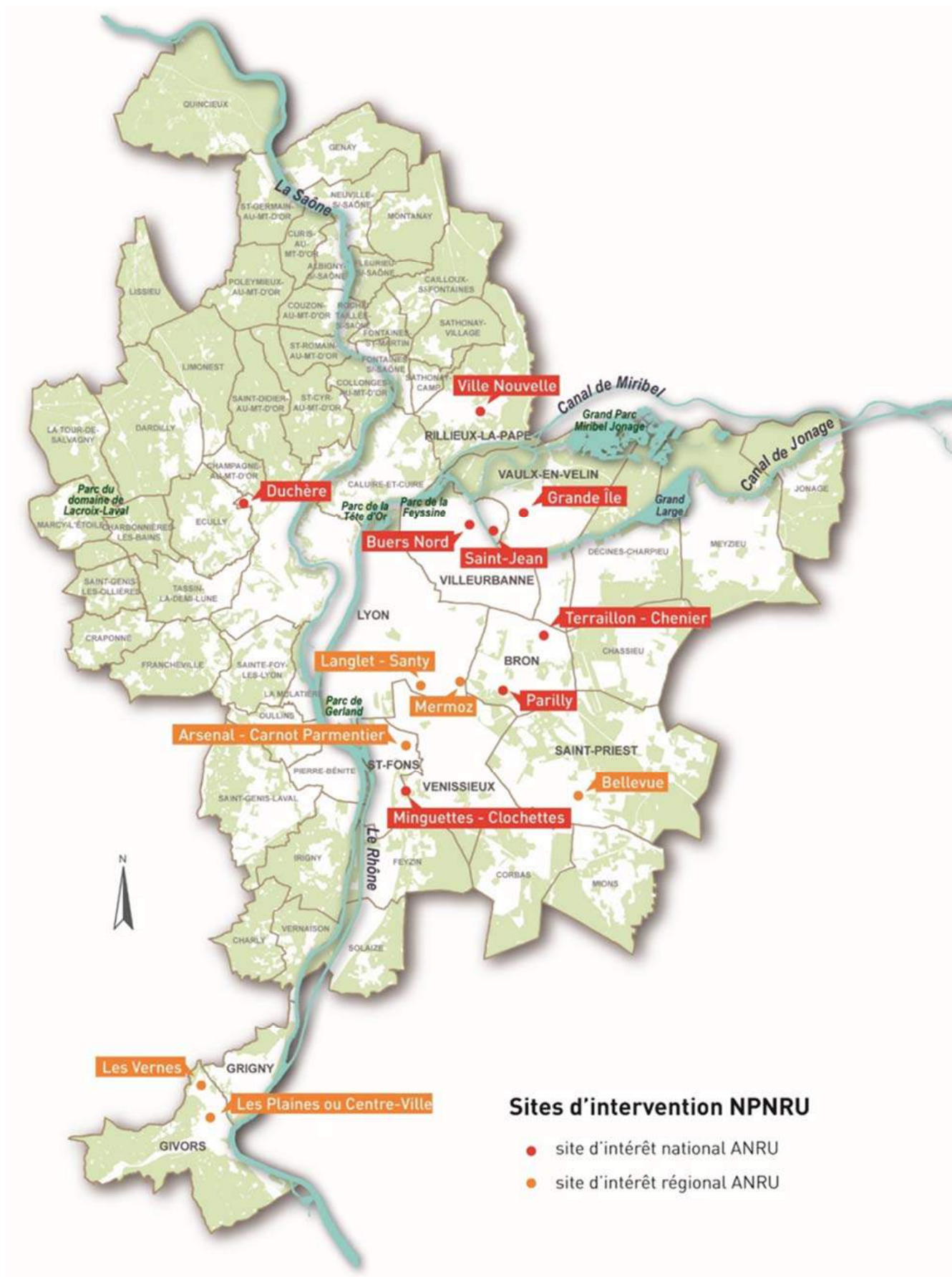
D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 sans objet

D2 Convention GSUP-TFPB 2017-2020

D3 sans objet

D4 Charte Vaudaise pour la prévention de la délinquance par la conception des bâtiments, l'urbanisme, l'aménagement et la gestion des espaces publics et privés



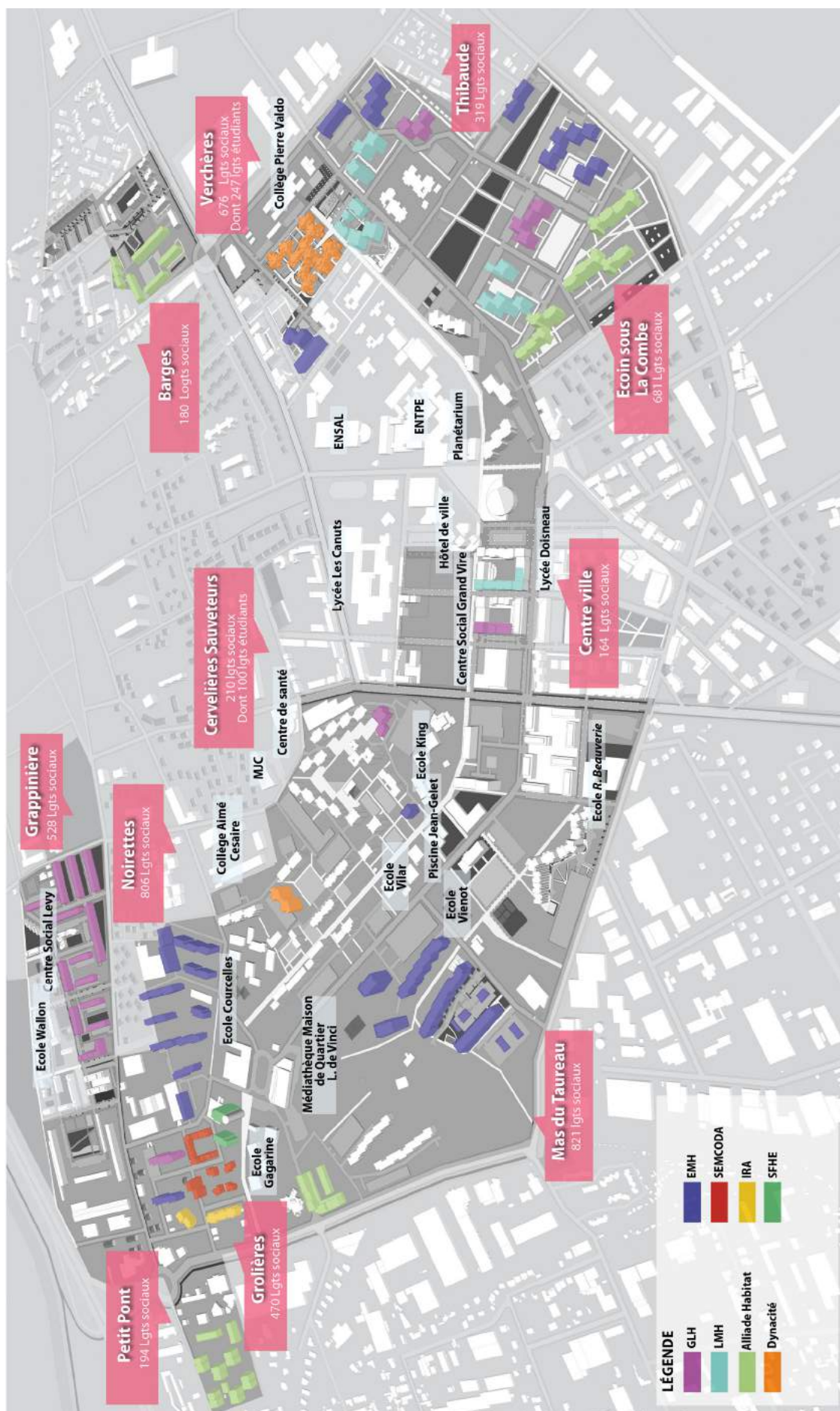
Annexe A2 - Carte de présentation des quartiers des bailleurs sociaux et les équipements structurants

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE





Annexe A4 – SYNTHÈSE DE LA PHASE PROTOCOLE

Les études stratégiques et prospectives à l'échelle de l'agglomération et du territoire de Vaulx-en-Velin la Grande Ile ont porté sur les thématiques suivantes :

Habitat et Logement

À l'échelle de la Métropole : une AMO confiée au cabinet Trajectoires afin de :

- Suivre en continu la reconstitution, la diversification de l'offre et le relogement au niveau de l'agglomération en termes de capitalisation mais aussi de stratégie,
- Accompagner l'écriture de la convention cadre d'agglomération,
- Accompagner les sites en fonction de l'état d'avancement des projets : stratégie, programmation ou bilan-évaluation des opérations d'habitat ;

À l'échelle de Vaulx-en-Velin : un éclairage spécifique sur le marché de l'habitat et l'analyse des commercialisations récentes de logements.

Cette enquête qualitative couplée aux résultats constatés à l'échelle de la Métropole doivent permettre de mieux positionner l'offre de produit habitat et les consultations promoteur organisées par la Métropole de Lyon. Des préconisations concrètes (gamme, surface, typologie, aménités extérieures) ont été données pour les dernières commercialisations du Centre-Ville (400 logements en accession à commercialiser d'ici 2022) et pour celles à venir du Mas du Taureau (1300 logements neufs en accession à la propriété d'ici 2030).

Le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement

Secteurs Grande Ile à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin - Étude de déplacements de niveau stratégique et prospectif (Maîtrise d'ouvrage SYTRAL)

Le Sytral, en partenariat avec la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes concernées et la Caisse des Dépôts et consignations a missionné deux AMO :

- l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour une analyse de l'enquête ménages déplacements, une analyse des enjeux d'articulation urbanisme-transport et une expertise sur les caractéristiques des habitants des QPV et leurs pratiques en matière de mobilité ;
- Egis-rail pour la réalisation d'un diagnostic des déplacements tous modes, l'identification des enjeux et des propositions de scénarios d'amélioration.

L'étude se compose de trois phases distinctes : diagnostic, prospective à moyen et long termes et préconisations visant à améliorer les services de mobilité à court terme (2020) et la desserte multimodale à moyen et long termes (2030).

Synthèse des résultats de l'étude déplacements Grande Ile Vaulx-en-Velin / Villeurbanne Saint-Jean pour le projet de renouvellement urbain

- Préconisations de court terme

Plus de 30 actions tous modes ont été identifiées pour une mise en œuvre à l'horizon 2020 sur l'accès aux titres de transports, le maillage des lignes bus et leur efficacité, l'information et le confort des réseaux. Ainsi sont prévues : l'augmentation de la capacité de la ligne 37, l'amélioration de l'accès à la tarification sociale, l'amélioration des jalonnements vélos, l'arrivée du système Vélo'V à Grande Ile, la création de stationnement sécurisé à Bonneville, l'aménagement du pont de Cusset ou encore la création d'une zone 30 dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau.

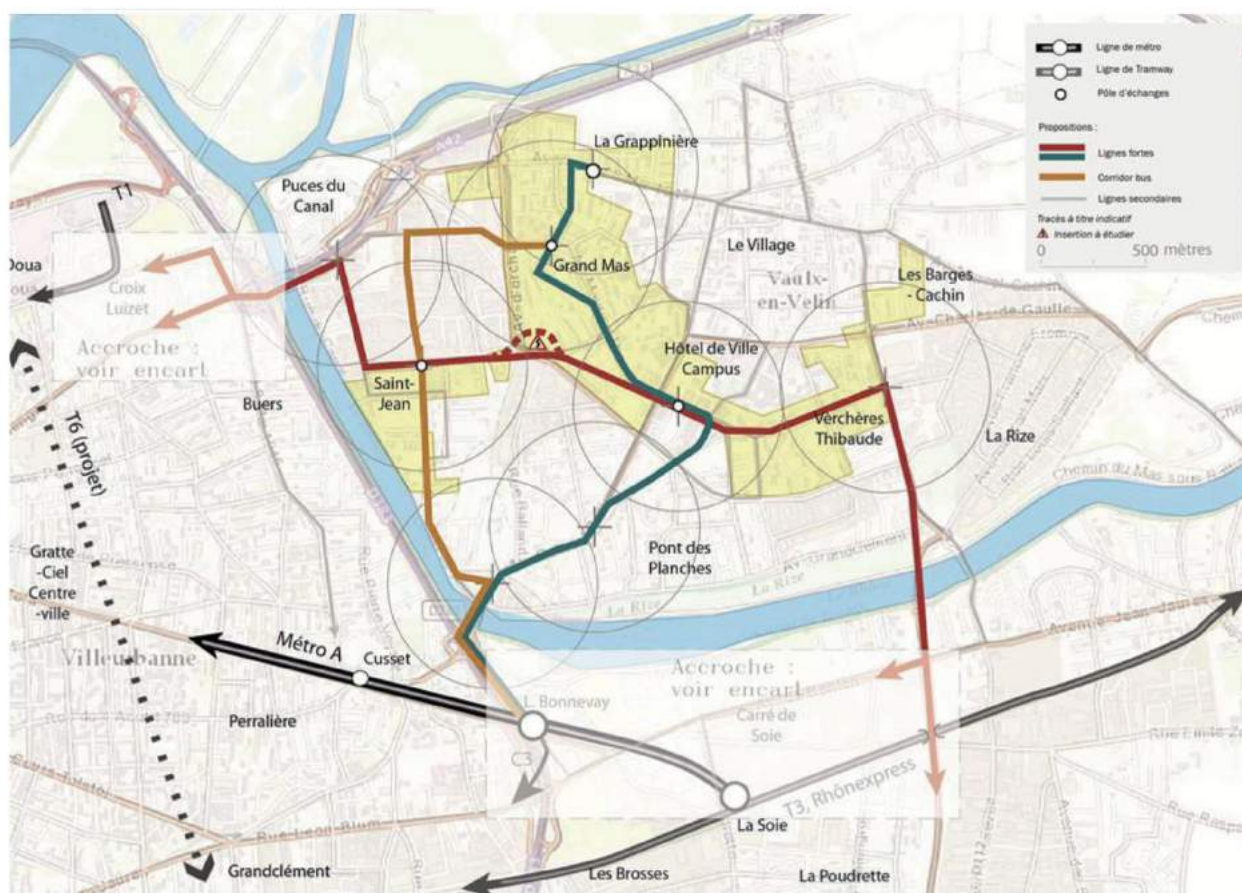
Les études du corridor des lignes 7 et 37 sont prévues dans le mandat ainsi que la mise en œuvre de travaux pour la ligne 7.

- **Préconisations de moyen terme : une nouvelle ligne forte de rocade** entre Villeurbanne, Vaulx-en-Velin centre et Vaulx-en-Velin sud.

L'étude a proposé une méthodologie pour quantifier les déplacements induits par les projets urbains, identifier les grandes liaisons à satisfaire et estimer leur répartition modale. L'analyse a tenu compte des

projets de mobilité programmés dans les plans de mandats, dans le PDU métropolitain et des intentions de liaisons identifiées dans le SCOT. Ainsi, en 2015 on comptabilisait 211 000 déplacements tous modes sur la commune de Vaulx-en-Velin. En 2030, l'augmentation de déplacements est évaluée à +65 000 (27 000 à Vaulx-en-Velin Nord et 38 000 à Saint Jean). Ces prévisions montrent l'enjeu de désenclavement de ces territoires et d'accompagnement du développement urbain.

Un schéma de développement des transports collectifs à long terme a été retenu en Comité de Pilotage **qui propose deux lignes fortes** : la ligne C3 d'une part (existante) et **une nouvelle liaison forte assurant une fonction de rotule** (liaison Nord/Est) et permettant de desservir Villeurbanne Nord (La Doua), Villeurbanne Saint-Jean, le Mas du Taureau, le Centre-Ville et le sud de Vaulx-en-Velin vers le Carré de Soie. En 2020, conformément à la demande de l'ANRU un point d'étape sur les études complémentaires et la définition d'un calendrier opérationnel est prévu.



Extrait étude déplacements Sytral 2017 – Enjeux de mobilité pour la Grande Ile- Scénario préférentiel- Comité de Pilotage 20 Novembre 2017

Le développement de l'activité économique et commerciale

À l'échelle de la Métropole : une étude spécifique sur le développement économique

La mission, sous le pilotage de la Métropole, a été lancée au cours du 4^{ème} trimestre 2016. Une première phase d'analyse a permis de déterminer le potentiel des quartiers et leur positionnement économique et de définir des préconisations de niveau stratégique en cohérence avec les projets urbains. Une deuxième phase de préconisations est en cours d'achèvement.

Les résultats pour la Grande Ile à Vaulx-en-Velin

Une première phase de travail conduite en 2016 a permis de déterminer le positionnement économique de la Grande Ile (atouts, freins) et son potentiel pour accueillir des activités économiques. Le diagnostic économique a mis en évidence les difficultés propres aux quartiers politique de la Ville (chômage, faible qualifications, image dégradée, absence de transport en commun structurant), **plusieurs atouts sont néanmoins soulignés** : l'accessibilité routière, la présence d'une économie productive de TPE et PME, la proximité de zones économiques tertiaires en plein développement (Pôle du Carré de Soie), un taux de création d'entreprises et d'emplois encourageants dans le secteur. La présence du Campus, le réseau des entreprises et le projet innovant de Médiathèque **sont identifiés comme des vecteurs positifs d'image et de développement**. Le principal enjeu réside donc dans la capacité du site à monter en gamme dans l'offre existante de locaux existants et dans la mobilisation du réseau d'acteurs pour renverser l'image de la Grande Ile.

Au final, l'étude, qui s'est appuyée d'entretiens d'acteurs et d'experts, conclut sur un **positionnement économique « crédible » et une masse critique atteignable** pour être visible et attractif dans le bassin économique de la Métropole. L'ampleur des projets de renouvellement urbain engagés sur le secteur du Mas du Taureau et de Villeurbanne Saint-Jean donne un contexte favorable à ce renversement d'attractivité et d'image. Les conditions pour y parvenir sont de capitaliser les atouts existants (5 zones d'activités, pépinière d'entreprises, acteurs de l'entrepreneuriat, Campus, Médiathèque...) de compléter l'offre existante du territoire et de développer avec une dynamique autour du numérique et de la ville intelligente pour rayonner au-delà du territoire.

Ce cadre stratégique ainsi posé a permis les décisions suivantes :

- le développement d'une offre immobilière de 25 000 m² de locaux d'activités et tertiaires dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau.
- la poursuite de la réflexion sur les enjeux du numérique et la réponse à l'appel à projet ANRU + pour bénéficier d'un apport d'expertise et d'expériences de territoires s'engageant dans le développement du numérique.

Promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers

À l'échelle de la Métropole : Mise en place d'un groupe ressource développement durable / quartiers durables dédié pour structurer la démarche et accompagner les directions de projets :

- Capitalisation des actions réalisées, recensement et partage des outils existants ;
- Appui aux directions de projets, en termes de conseil et d'orientation, pour intégrer le développement durable dans les projets, voire candidater au label éco quartier.

Résultats pour Vaulx-en-Velin la Grande Ile : un objectif d' « éco-quartier » pour la ZAC du Mas du Taureau.

L'objectif d'éco-quartier fait partie du cahier des charges de la consultation aménageur engagée par la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre de la ZAC Mas du Taureau. L'expérience de la Métropole de Lyon ainsi que son référentiel quartier durable seront mobilisés en ce sens. Ce référentiel établi en partenariat avec l'ALE et l'ADEM, fixe un niveau de performance environnemental exigeant pour les opérations de constructions neuves. Ainsi, les choix en matière de chauffage (réseau de chaleur en priorité), le recours aux énergies renouvelables et l'accompagnement à la sobriété sont imposés dans les cahiers des charges promoteurs.

Améliorer l'attractivité des quartiers par une démarche de marketing territorial

À l'échelle de la Métropole : Étude de marketing territorial

L'approche a été initiée par la Métropole de Lyon au 3^{ème} trimestre 2016. Une mission a été confiée au cabinet NOVA 7 pour accompagner la Métropole et ses partenaires. La mission s'articule en deux phases :

- Une 1^{ère} phase achevée en 2017 et réalisée sur les 14 sites en renouvellement urbain a permis de mesurer le niveau d'attractivité de chaque quartier. .
- Une 2^{ème} phase de déploiement de la démarche en fonction des besoins émanant des projets et/ou des territoires à intégrer dans les conventions par quartier

À l'échelle de la Grande Ile à Vaulx-en-Velin

La Ville et la Métropole se sont accordées lors du Comité de Pilotage local du 25/10/2017 pour faire converger leurs pratiques et outils de promotion marketing et de communication. Ainsi, il est proposé dans un premier temps de multiplier des événements communs mobilisant une communication « territoire » et une communication « projets » : pose de première pierre, dossiers de communication conjoints, «petits déjeuner » promoteurs, participation à différents salons de l'immobilier, valorisation des projets lors d'événements métropolitains comme les journées du patrimoine, organisation d'événements locaux « découverte de la ville et ses projets » ...

La ville pilotera dans le cadre de la convention NPNRU une démarche marketing à l'échelle de son territoire et la Métropole développera par la suite une démarche marketing ciblée sur le projet de renouvellement urbain.

Des projets co-construits avec les habitants

À l'échelle de la Métropole : un groupe ressource pour échanger sur les expériences et appuyer les démarches locales (méthodologie/capitalisation) pour :

- Organiser les modalités d'association des Conseils citoyens locaux au suivi du Contrat de ville métropolitain et du NPNRU à l'échelle métropolitaine ;
- Travailler à une représentation des habitants des quartiers, des associations dans les instances participatives de la Métropole : Conseil de développement, Conseil métropolitain des jeunes, ...

A l'échelle de Vaulx-en-Velin la Grande Ile : Accompagnement du Conseil citoyen et des démarches de co-construction pour le projet de renouvellement urbain

Depuis 2016, un Conseil citoyen s'est constitué en cohérence avec les préconisations de la loi LAMY (tirage au sort et différents collèges habitants, jeunes, acteurs locaux associatifs et privés). Il a notamment participé et contribué aux différentes tables rondes et réunions publiques sur le projet de renouvellement urbain.

Le Conseil citoyen participe aux Comités de Pilotage NPNRU locaux ainsi qu'aux instances de la programmation sociale annuelle de la Politique de la Ville. Il sera associé au point d'étape à mi-parcours du NPNRU et à l'évaluation du Contrat de Ville pilotée par la Ville de Vaulx-en-Velin.

Dans le cadre du Protocole, la Ville de Vaulx-en-Velin a mobilisé une AMO locale pour accompagner le conseil citoyen dans sa « maturation » et son appropriation des différents sujets de la Politique de la Ville. En complément, l'équipe du Grand Projet de Ville impulse avec le tissu associatif local des démarches concrètes de co-construction de projet avec les habitants afin de préfigurer les changements à venir du projet urbain.

Les études d'enjeux locaux

Plusieurs études ont été conduites à l'échelle locale pour contribuer à la définition du projet de renouvellement urbain :

Étude Équipements municipaux et universitaires- Ville de Vaulx-en-Velin

Cette démarche d'étude a permis à la Ville de Vaulx-en-Velin de définir plus précisément ses besoins d'équipements locaux pour accompagner le projet de renouvellement urbain. Une AMO conjointe avec les deux écoles nationales (ENTPE et ENSAL) doit permettre d'établir le programme d'un équipement mutualisé Ville-Campus contribuant à l'ouverture du Campus sur la Ville, au « continuum universitaire » (BAC -3 à Bac+3).

Étude urbaine Noirettes / Cervelières- Métropole de Lyon

Une première étude de cadrage urbain réalisée dans le cadre du PNRU1 a permis d'établir un diagnostic urbain et paysager du secteur et différents scénarios d'évolution urbaine. Ces scénarios combinent, sur un secteur de plus de 1 500 logements en copropriétés, des propositions sur les dalles de garages (démolition ou réhabilitation), l'intégration de voiries et cheminements publics et la recomposition des domanialités entre la Ville, la Métropole et les copropriétaires. Ces scénarios n'ont pas fait l'objet d'une décision partenariale et sont reportés à la clause de revoyure. Pour que l'aide à la décision comprenne l'ensemble des

problématiques du secteur, les partenaires ont convenu d'attendre les résultats de l'étude sur l'état de gestion des copropriétés et les besoins de travaux sur le bâti notamment énergétiques. Cette étude pré-opérationnelle de type OPAH RU a été lancée en janvier 2019 et rendra ses conclusions fin 2019. Une fois réunis les éléments d'une vision d'ensemble du secteur (habitat et urbain, ANRU/ANAH), des études plus approfondies de niveau technique sur les garages, sur la complexité foncière, sur le montage juridique/ opérationnel/ financier seront définies pour bâtir une stratégie d'intervention publique partenariale.

Étude stratégique et prospective ESS et aide à la création – Ville de Vaulx-en-Velin

En lien avec la Caisse des Dépôts et Consignation et la Métropole, il a été décidé d'orienter cette étude sur une évaluation du potentiel des locaux de rez-de-chaussée de la ZAC Hôtel de Ville. Fondée sur une expertise de terrain et le recueil de « dire d'expert », cette étude a permis la mise en place d'une programmation actualisée partagée par les collectivités Ville-Métropole et permettant l'élaboration de cahiers des charges promoteurs pour 2018-2020.

Étude pré-opérationnelle Médiathèque-Maison de quartier Mas du Taureau- Ville de Vaulx-en-Velin

La Médiathèque Maison de quartier est un équipement phare et innovant du projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau. Compte tenu de son caractère innovant (équipement nouvelle génération de type Tiers lieux avec des fonctions culturelles, sociales, associatives) et de la volonté d'une gouvernance associant les habitants, la Ville de Vaulx-en-Velin a lancé une AMO Programme puis une AMO design de services afin de préfigurer le projet d'équipement. Il s'agit par une démarche collaborative auprès des professionnels, des habitants, des associations et des élus de préciser les scénarios d'organisation de l'équipement et de son fonctionnement.

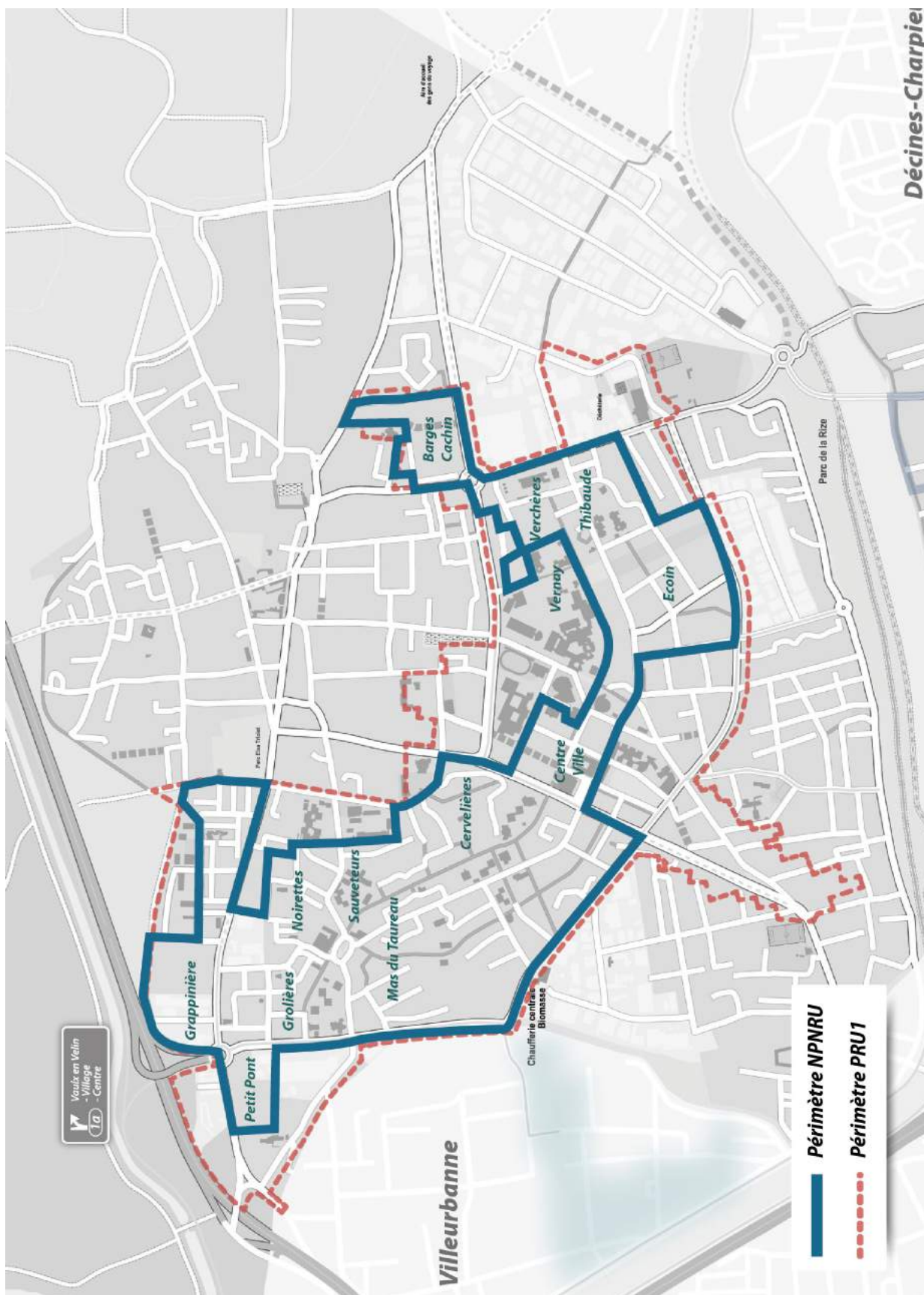
Études hors Protocole :

Plusieurs études ont par ailleurs été réalisées hors protocole,

- **Étude de cadrage Urbain sur le secteur de la Grappinière** (septembre-novembre 2017). Maîtrise d'ouvrage Métropole : cette étude réalisée à la demande du Comité de Pilotage local pour définir la poursuite d'une stratégie de renouvellement du quartier a permis le choix d'un scénario et la présentation d'un projet de démolition-reconstruction et de diversification de l'habitat.
- **Étude pré-opérationnelle sur les aménagements transitoires au Mas du Taureau** (2017-2018 Ville de Vaulx-en-Velin pour les espaces verts et Métropole pour les espaces d'usages collectifs à proximité de la Place Guy Moquet).
- **Étude d'AMO pour un projet culturel d'ensemble accompagnant la réhabilitation et la restructuration du quartier des Noirettes** (Bailleur social EMH- printemps 2018). Cette étude doit permettre de définir les contours et l'ambition du projet (lumières, fresques ...) et les conditions du partenariat avec les acteurs locaux (Ville de Vaulx-en-Velin, équipements culturels, associations, groupes d'habitants ...).

Synthèse financière de la phase Protocole

ID-TOP	Libellé opération	Base de subvention	Subvention ANRU	Prêts AL
336-6069018-14-0003-021	VEV - ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor universitaire/campus)	44 950,00 €	22 475,00 €	
336-6069018-14-0003-022	VEV - Noirettes/Cervelières/Sauveteurs : étude urbaine dont stationnement	100 000,00 €	50 000,00 €	
336-6069018-14-0003-023	VEV - Etude d'analyse du phasage opérationnel de la ZAC	15 000,00 €	7 500,00 €	
336-6069018-14-0003-024	VEV - Direction de Projet	172 500,00 €	57 500,00 €	
336-6069018-14-0009-001	VEV - Animation / accompagnement du conseil citoyen	50 000,00 €	25 000,00 €	
336-6069018-14-0009-002	VEV - Equipements municipaux et universitaires	50 000,00 €	25 000,00 €	
336-6069018-14-0009-003	VEV - Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	25 000,00 €	0,00 €	
336-6069018-14-0009-004	VEV - Etude préopérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque ZAC du Mas du Taureau	80 000,00 €	40 000,00 €	
336-6069018-14-0009-005	VEV - Renforcement de l'accompagnement GSUP sur des sites cibles (P.Dupont/Noirettes/La Balme)	50 000,00 €	25 000,00 €	
336-6069018-14-0009-006	VEV - Agent de développement	142 500,00 €	47 500,00 €	
336-6069018-14-0009-007	VEV - Agent de développement	142 500,00 €	47 500,00 €	
336-6999999-14-0020-001	TOUS SITES - Déplacements TCU Desserte Sites St Fons - Villeurbanne St Jean - Vaulx Grande Ile	120 000,00 €	0,00 €	
336-6069018-33-0001-003	VEV - VERNAY VERCHERES	5 432 896,00 €	398 290,00 €	2 861 448,00 €
336-6069018-33-0004-001	VEV - MAS DU TAUREAU PILAT	3 359 068,00 €	415 814,00 €	1 599 627,00 €
		9 784 414,00 €	1 161 579,00 €	4 461 075,00 €



Annexe A6 - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS DES PROJETS

Principes et modalités d'élaboration

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

La Métropole de Lyon a construit un bouquet d'indicateurs qui seront suivis pour chacun des territoires en renouvellement urbain pour en assurer le suivi et l'évaluation. La convention cas=dre précise les modalités de collecte des données et le rythme de mise à disposition de ces éléments.

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

La Métropole de Lyon a construit un bouquet d'indicateurs qui seront suivis pour chacun des territoires en renouvellement urbain pour en assurer le suivi et l'évaluation. La convention-cadre précise les modalités de collecte des données et le rythme de mise à disposition de ces éléments.

N° indicateur	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Cibles à atteindre
	Revenu médian de la Grande Ile (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	Évolution positive par rapport à la Ville et la Métropole (rattrapage des écarts)
2	Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	50 % de logement social à l'échelle de la Ville et baisse de 77 % à 57 % pour la Grande Ile
5	Diversité des statuts de logement : part des logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	Ciblage souhaité sur le quartier de Sauveteurs-Cervelière. Objectif à 65 %
7	Offre locative abordable dans le quartier Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI (source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)	A déterminer en fonction des résultats de l'existant après réhabilitation : objectif à la baisse

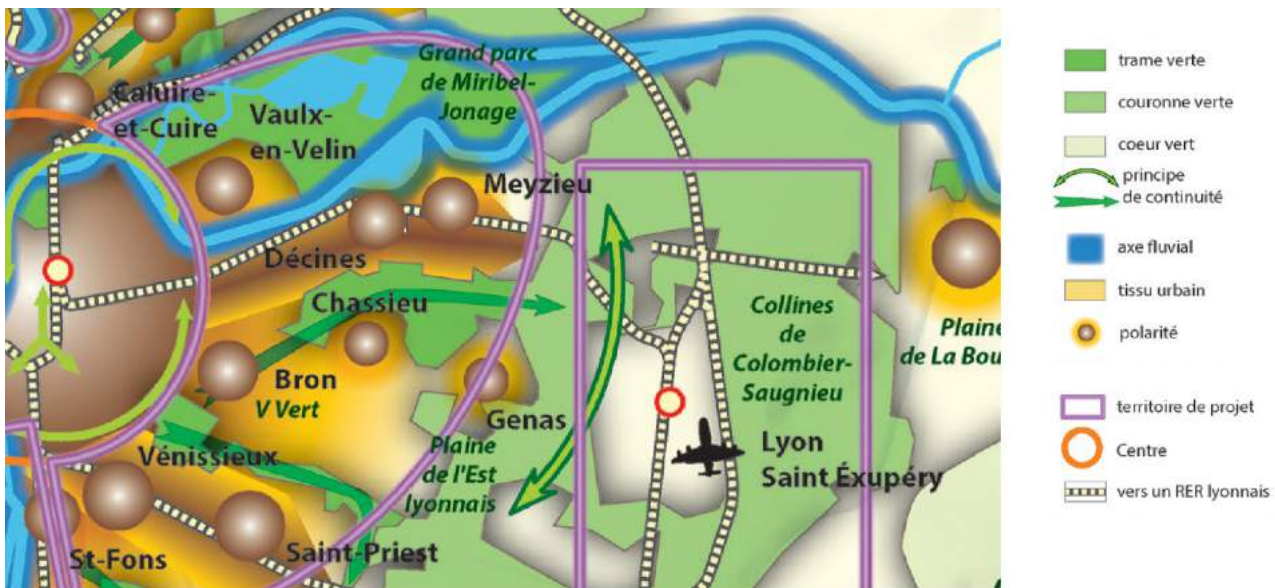
N° indicateur	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Cibles à atteindre
18	Desserte du quartier en transports collectifs lourds Part des logements du quartier situés à moins de 300 m d'un transport collectif lourd (tramway, métro, BHNS) <i>(données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)</i>	Desserte des quartiers de la Grande Ile par une deuxième ligne forte avec des arrêts à moins de 300 m (supplémentaire à celle existante du C3)
19	Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24h <i>(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>	Amélioration du cadencement et amplitude horaire
23	Adaptation au changement climatique Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier <i>(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)</i>	Grille Eco-quartier du Mas du Taureau

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2030

Vaulx-en-Velin est identifiée dans le SCot comme une des polarités urbaines à renforcer dans les prochaines années afin de se positionner comme une ville moyenne structurante et un lieu d'accueil privilégié des équipements et des services. Pour cela, le développement urbain doit se renforcer autour des centres villes et des axes de transports existants et à venir.

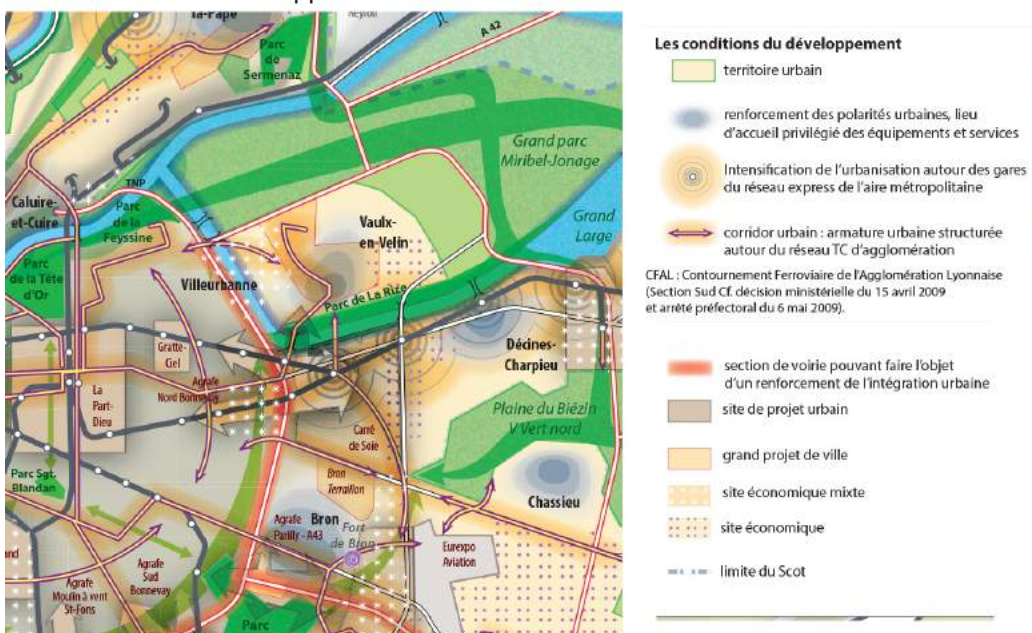
Le SCot identifie également le renforcement du « corridor urbain » entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin Nord comme une des conditions du développement urbain de la métropole lyonnaise d'ici 2030.

Vaulx-en-Velin nord défini comme une « polarité » à renforcer :



Extrait SCOT 2030 © SCOT

Le corridor urbain Vaulx-en-Velin / Villeurbanne nord défini comme une des conditions du développement territorial

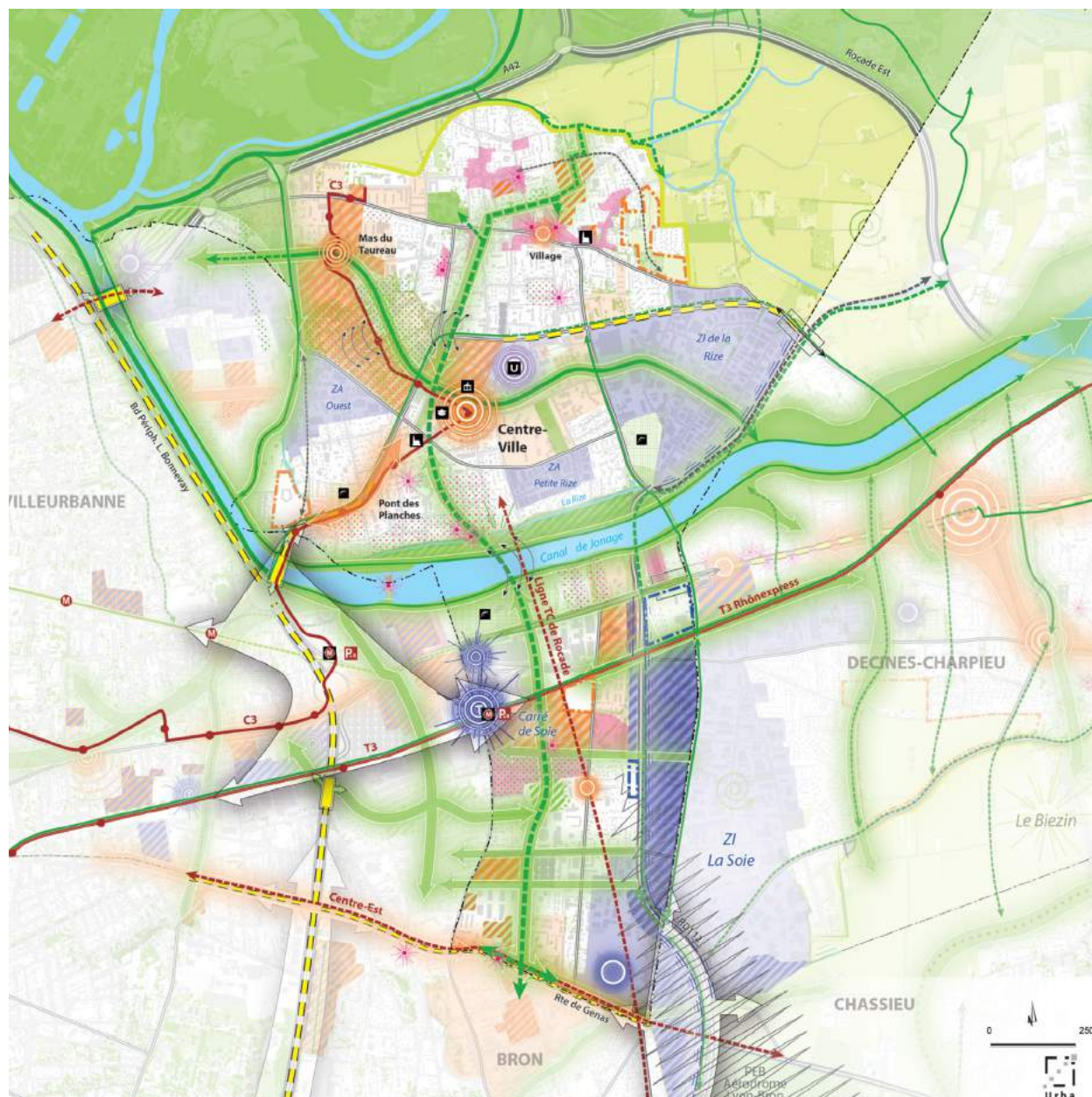


Extrait SCOT 2030 © SCOT

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLUH)

Les orientations stratégiques sont :

- Le renforcement de la place et de l'intégration de Vaulx-en-Velin dans l'agglomération lyonnaise et dans le Centre est,
- La priorité au renouvellement de la ville sur elle-même pour préserver le capital nature et agricole de la commune (Grand Parc Miribel-Jonage, Terres du Velin, berges du canal de Jonage),
- La conciliation du renouvellement (urbain) de la ville avec la préservation de ses patrimoines (bâties et paysagers),
- Une offre de transports collectifs, de services et d'équipements urbains attractive et adaptée à la croissance de la ville,
- La préservation de la diversité des activités économiques pour conforter l'offre d'emplois sur Vaulx-en-Velin.



Orientations

Conforter/Valoriser

- Garantir une vocation
- Conforter un lieu
- Valoriser un site ou secteur remarquable
- Préserver un point de vue de qualité
- Préserver les caractéristiques du quartier

Renouveler/Développer

- Renouveler l'existant
- Développer un pôle
- Développer un site de projet stratégique
- Organiser un axe de développement
- Requalifier la façade
- Reintroduire une composante (urbain mixte, naturelle, économique)
- Améliorer les transitions

Créer/Relier

- Créer une zone
- Créer un pôle
- Créer une liaison
- Relier les quartiers / assurer l'intégration

Maîtriser le développement

- Contenir la consommation d'espace
- Réserver de l'espace pour l'avenir
- Prioriser dans le temps

Vocations

- Urbain mixte
- Economique
- Equipement
- Patrimoine
- Naturelle
- Agricole

Éléments structurants

- Espace public
- Transports collectifs
- Mobilités douces

PADD

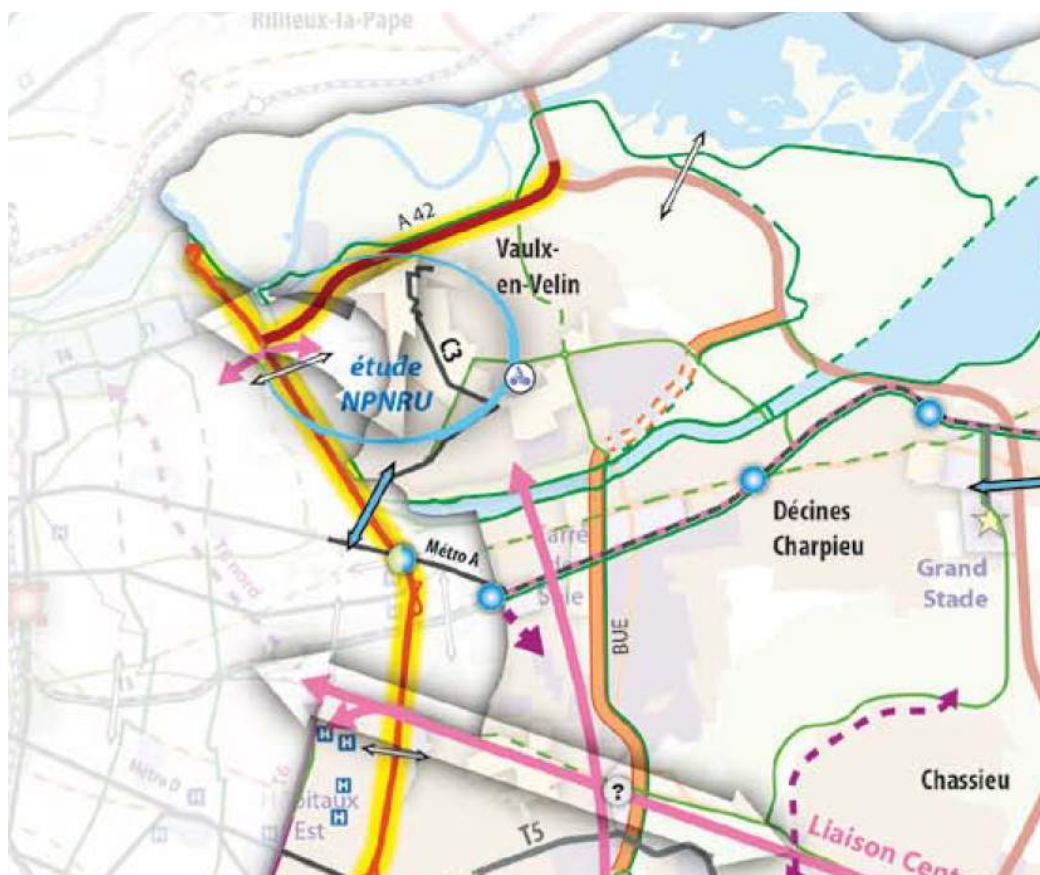
Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Le PDU 2017-2030 a été approuvé par le comité syndical du SYTRAL le 8 décembre 2017. Il vise à organiser les transports et la mobilité de l'agglomération lyonnaise pour les 15 prochaines années.

Concernant le secteur Est de la Métropole lyonnaise, les principaux enjeux du PDU sont les suivants :

- Diminution du trafic automobile
- Accompagnement d'un développement urbain maîtrisé avec le développement des modes alternatifs à la voiture solo (covoiturage, vélo, marche...)
- Développement et renforcement des liaisons fortes de transports collectifs
- Accessibilité tous publics au parc de Miribel Jonage
- Poursuite du désenclavement des quartiers en politique de la ville par une approche multi-modale des solutions et notamment de Vaulx-en-Velin la Grande Ile.

Extrait du PDU 2017



Le PDU cible comme « prioritaire » l'étude prospective et stratégique du SYTRAL pour la desserte des quartiers Villeurbanne Saint-Jean / Vaulx-en-Velin la Grande Ile afin d'éclairer la programmation des interventions d'ici 2027.

Projets ou études programmés d'ici 2022

- réseau cyclable structurant existant / à créer
- réseau de grands itinéraires existant / à créer
- ↔ étude de franchissement

Projets ou études d'ici 2030

- ↔ autre franchissement à conforter / à créer
- ⊙ favoriser l'usage du vélo par les étudiants des campus

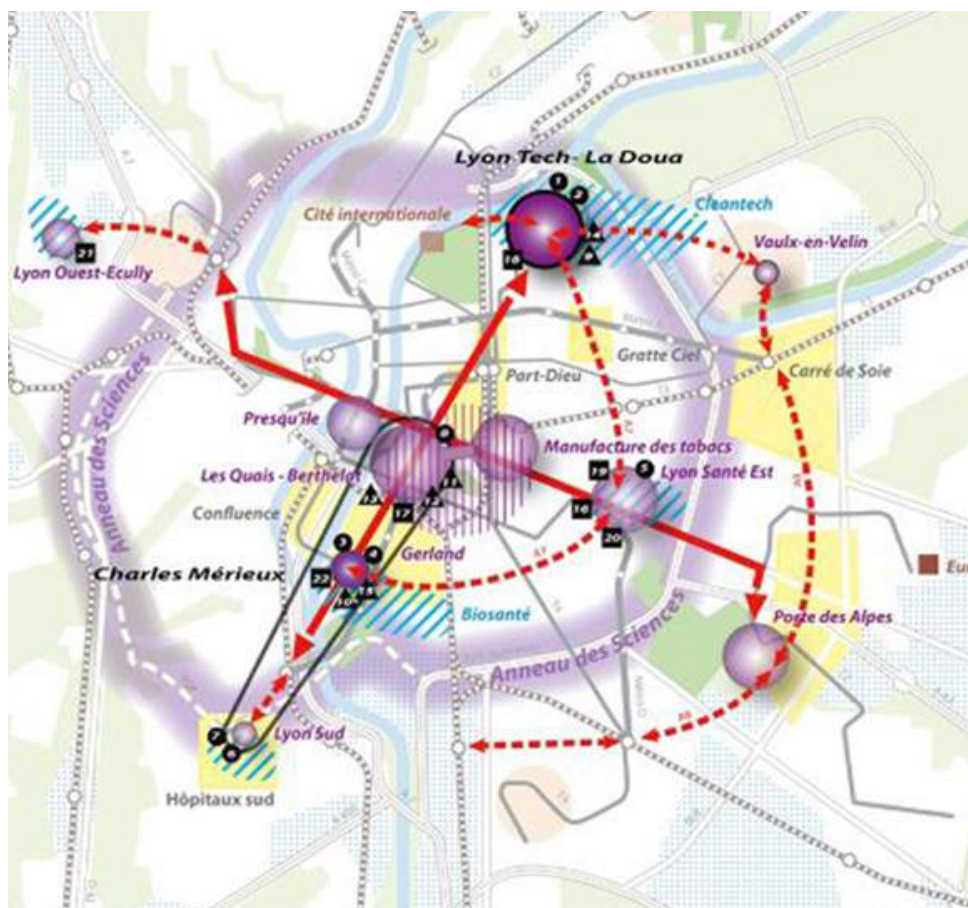
Le Schéma de Développement Universitaire (SDU)

Le SDU est un document novateur issu de l'association de la Métropole de Lyon et du Pôle de recherche et d'enseignement Supérieur (PRES). L'objectif est d'élaborer une vision stratégique et partagée du développement universitaire sur la Métropole.

Le campus de Vaulx-en-Velin (ENSAL-ENTPE) qui regroupe plus de 1 600 étudiants et 120 chercheurs, fait l'objet d'une fiche action spécifique au sein du SDU qui synthétise les grandes orientations de développement pour le Campus :

- Conforter l'identité du Campus : renforcer les synergies internes, renforcer les coopérations avec les Campus Lyon Tech La Doua et Porte des Alpes, développer une offre d'accueil d'entreprises sur les thématiques du Campus.
- Renforcer l'intégration urbaine du Campus en accompagnement du développement du Centre-Ville : rendre les accès au Campus plus lisibles et plus ouverts, développer l'offre de logements étudiants sur la commune notamment en fonction des projets de développement des transports en commun.
- Renforcer l'intégration du Campus dans la métropole : améliorer les liaisons de TC avec le campus de la Doua et Porte des Alpes, renforcer la mutualisation des équipements du campus.

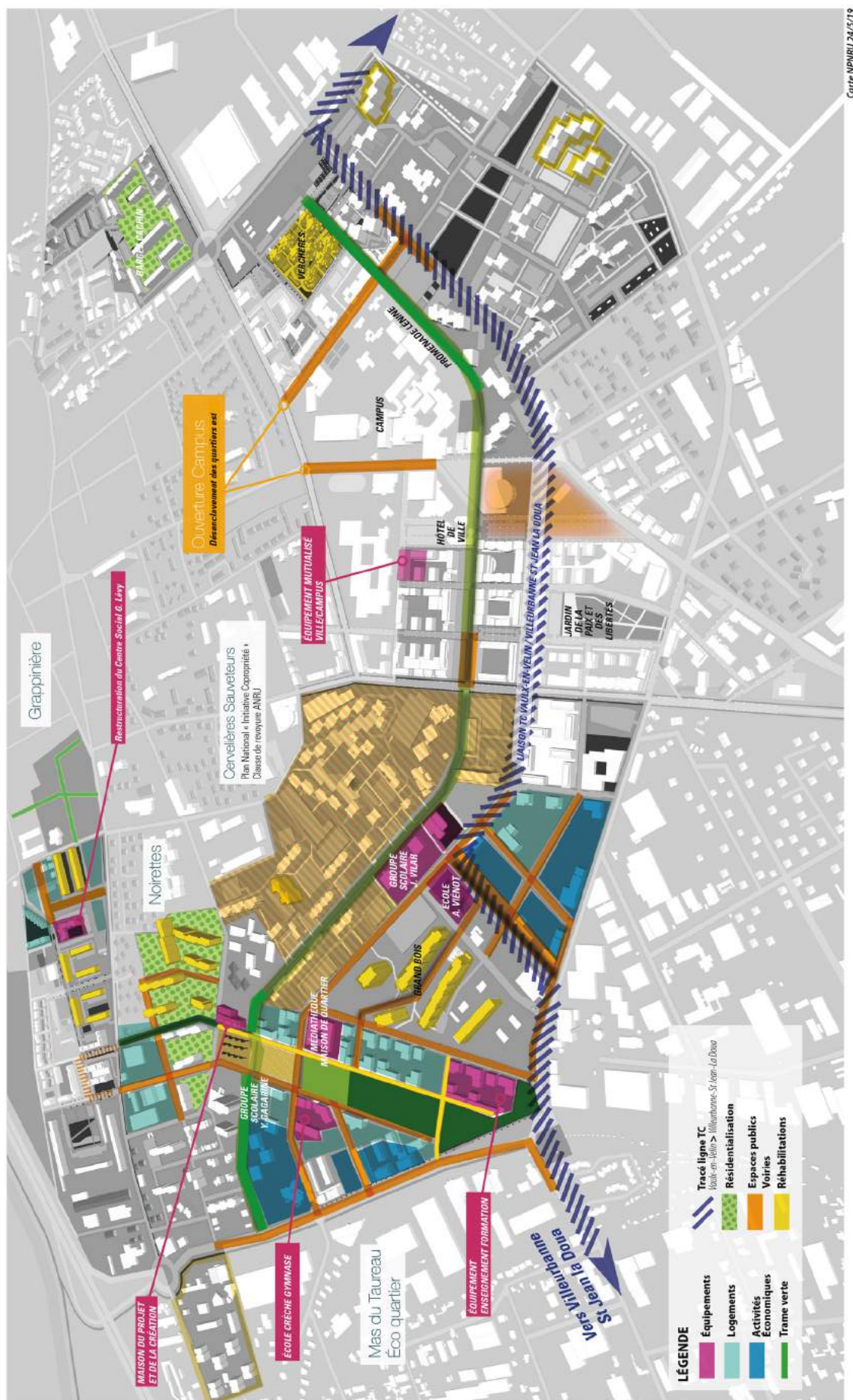
Extrait du SDU 2017



© SDU

En synthèse :

Le développement du territoire de Vaulx-en-Velin la Grande Ile est intégré à toutes les politiques d'agglomération : SCot ; PLU-H ; PDU ; SDU. Tous les documents stratégiques des politiques d'agglomération à horizon 2030 le définissent comme un territoire voué à se développer fortement, tant d'un point de vue résidentiel, économique, qu'universitaire.



Centre-Ville : une centralité confortée par l'ouverture du Campus sur la Ville

La ZAC Centre-Ville au début des années 2000 prend le « contre-pied » de l'héritage urbain de la ZUP et organise une nouvelle centralité « à l'échelle de la rue et de l'îlot » : aménagements de rues et d'espaces piétons, îlots résidentiels clairement définis, programmes de logements neufs (environ 500 logements majoritairement privés), commerces en rez-de-chaussée, site propre pour les transports en commun...



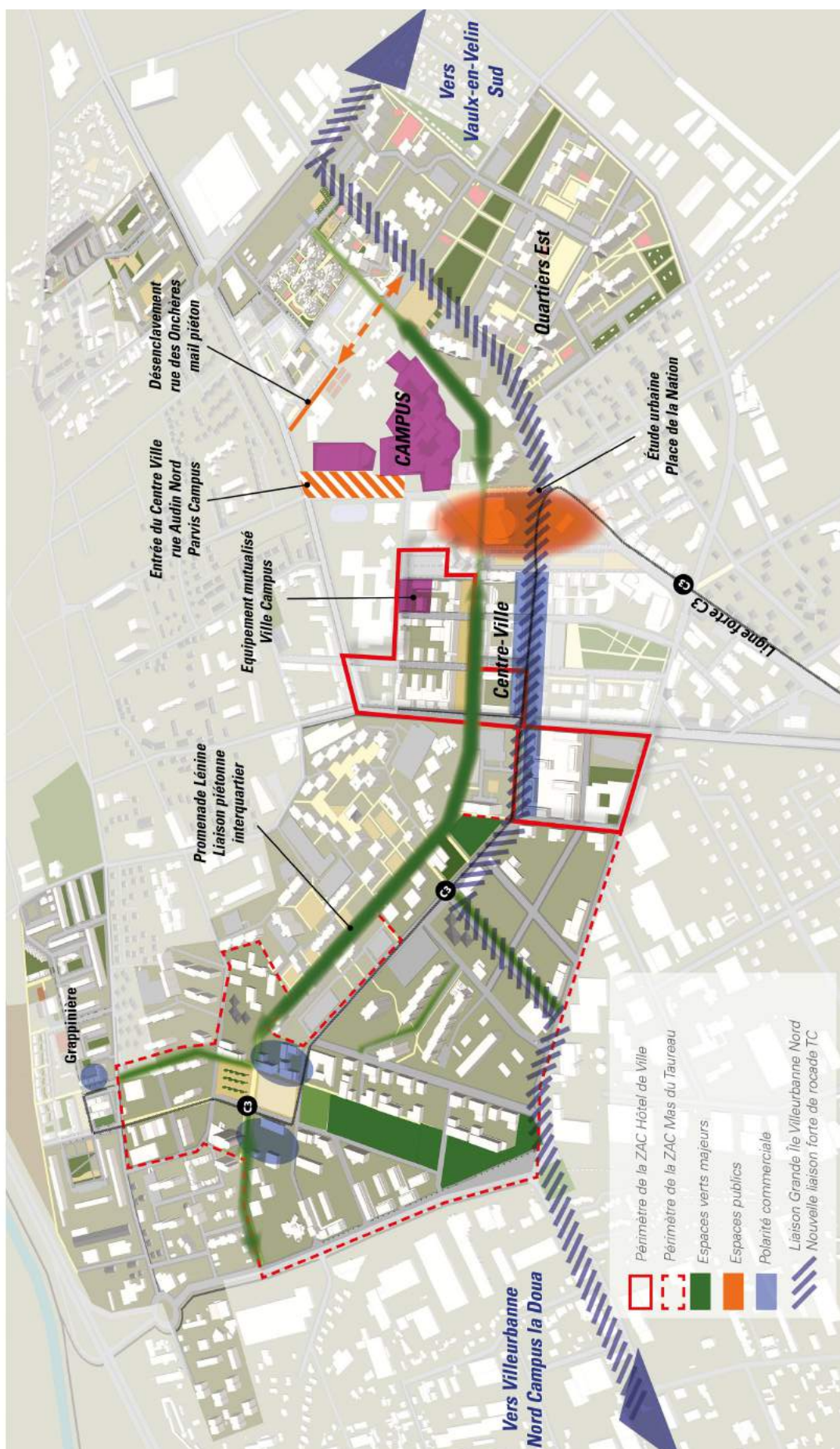
Le Centre Ville en 2000-2010

Afin de conforter la polarité du centre-ville et de poursuivre son développement, une nouvelle ZAC a vu le jour dans le cadre du PRU 1 : la ZAC Hôtel de Ville. Véritable « pièce urbaine », située entre la Place de la Nation et le quartier du Mas du Taureau la ZAC donne une « masse critique » au centre-ville.



Le centre ville en 2010-2022

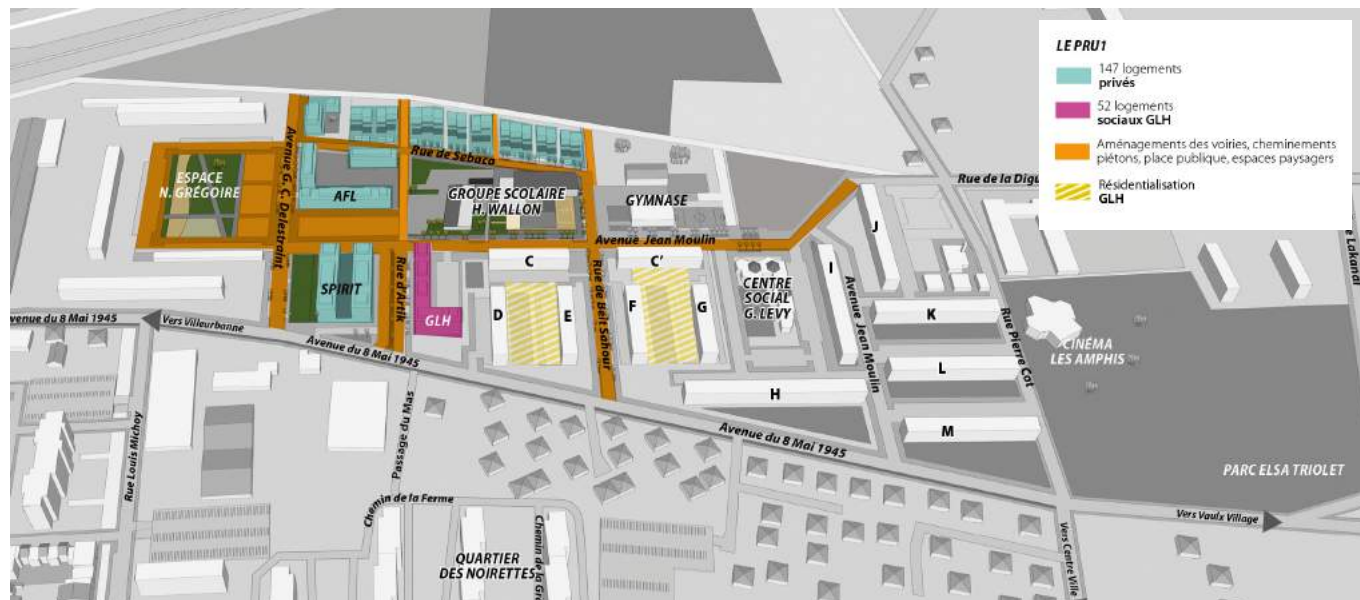
Centre-Ville : une centralité confortée par l'ouverture du Campus sur la Ville



Le Centre Ville conforté par le NPNRU

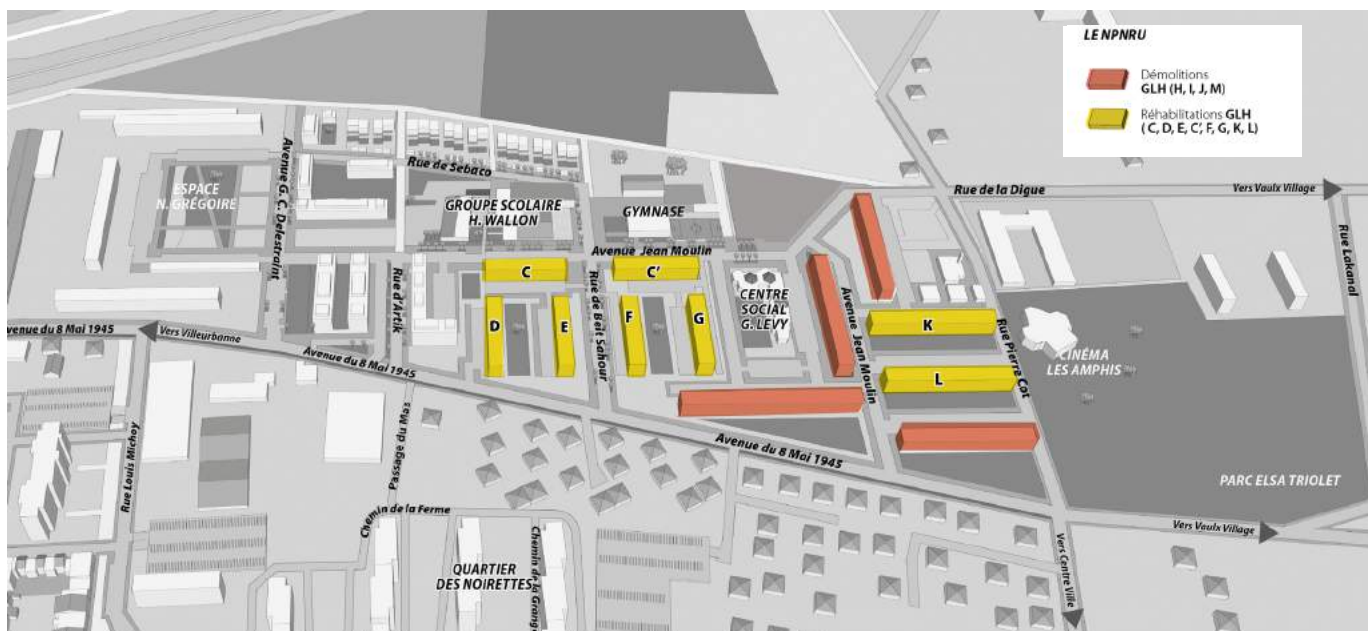
La Grappinière : la poursuite de la diversification

Le quartier de la Grappinière a fait l'objet de lourdes rénovations dans le cadre du PNRU 1. Toute la partie Ouest du quartier a été rénovée et de nouveaux programmes de logements ont été construits pour diversifier l'offre et apporter une nouvelle mixité.



La restructuration urbaine du PRU1- ZAC de la Grappinière et résidentialisation GLH

La partie Est du quartier occupée en majorité par le patrimoine de Grand Lyon Habitat n'a pas été impactée par la rénovation urbaine.

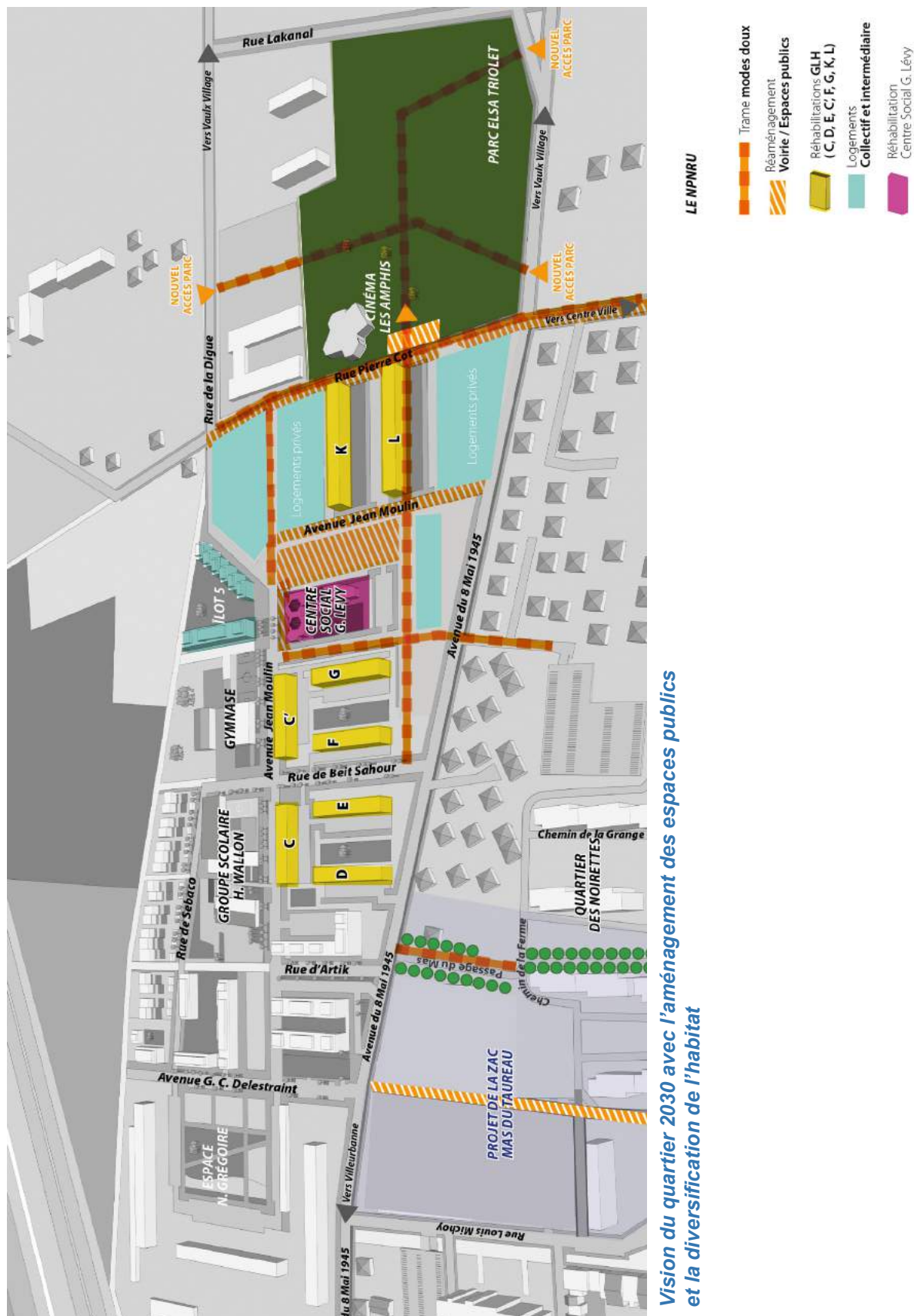


Principes de réhabilitations et de démolitions du parc social

La Grappinière : la poursuite de la diversification

L'étude de cadrage urbain, réalisée pendant le protocole a permis de souligner les réussites de la première phase de renouvellement urbain et les points de fragilité au regard de la mixité et de l'image générale du quartier.

Les partenaires se sont accordés sur une vision du quartier à l'horizon 2025 avec la poursuite de la diversification de l'habitat et la transition vers le Village.

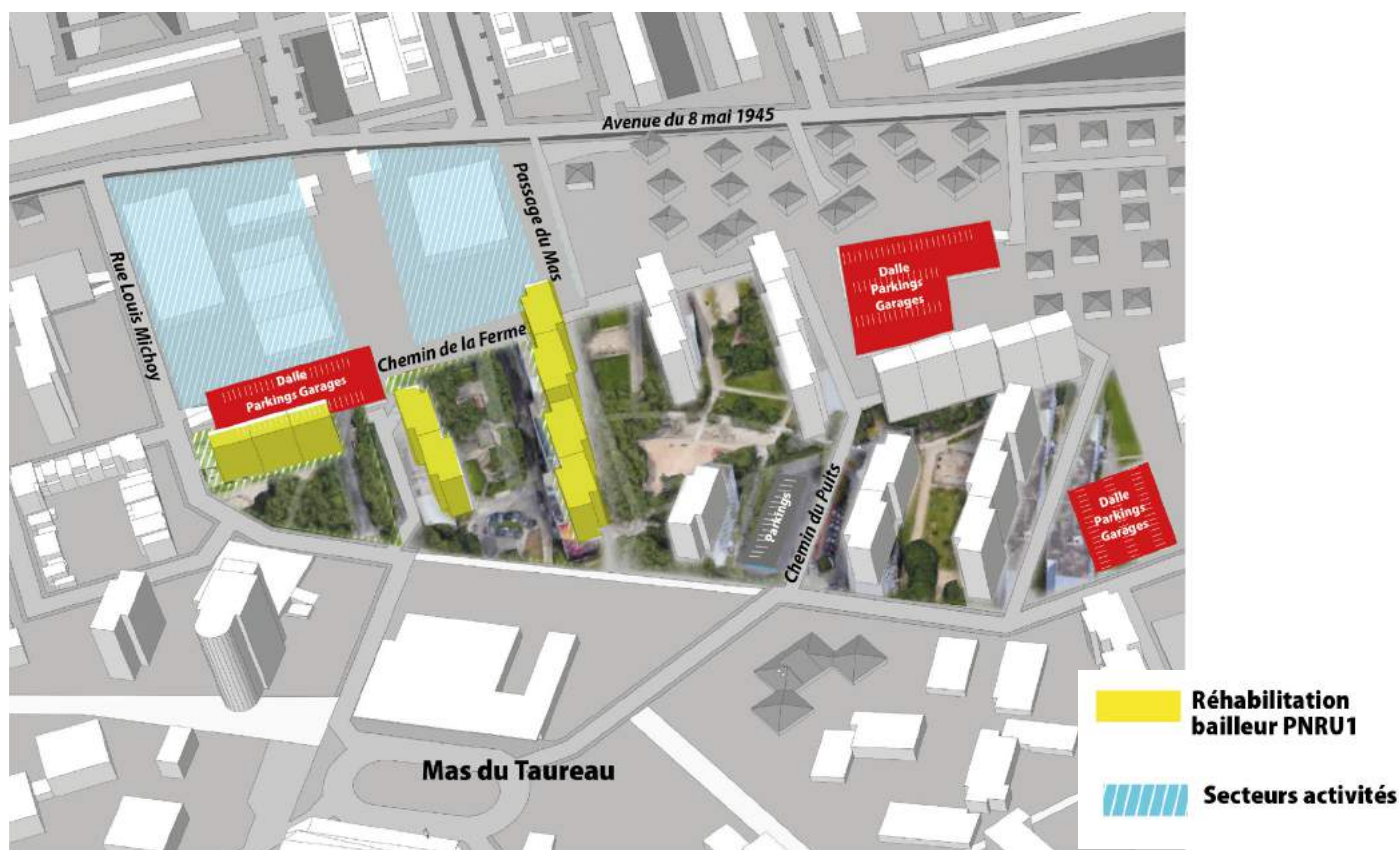


Vision du quartier 2030 avec l'aménagement des espaces publics et la diversification de l'habitat

Les Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines

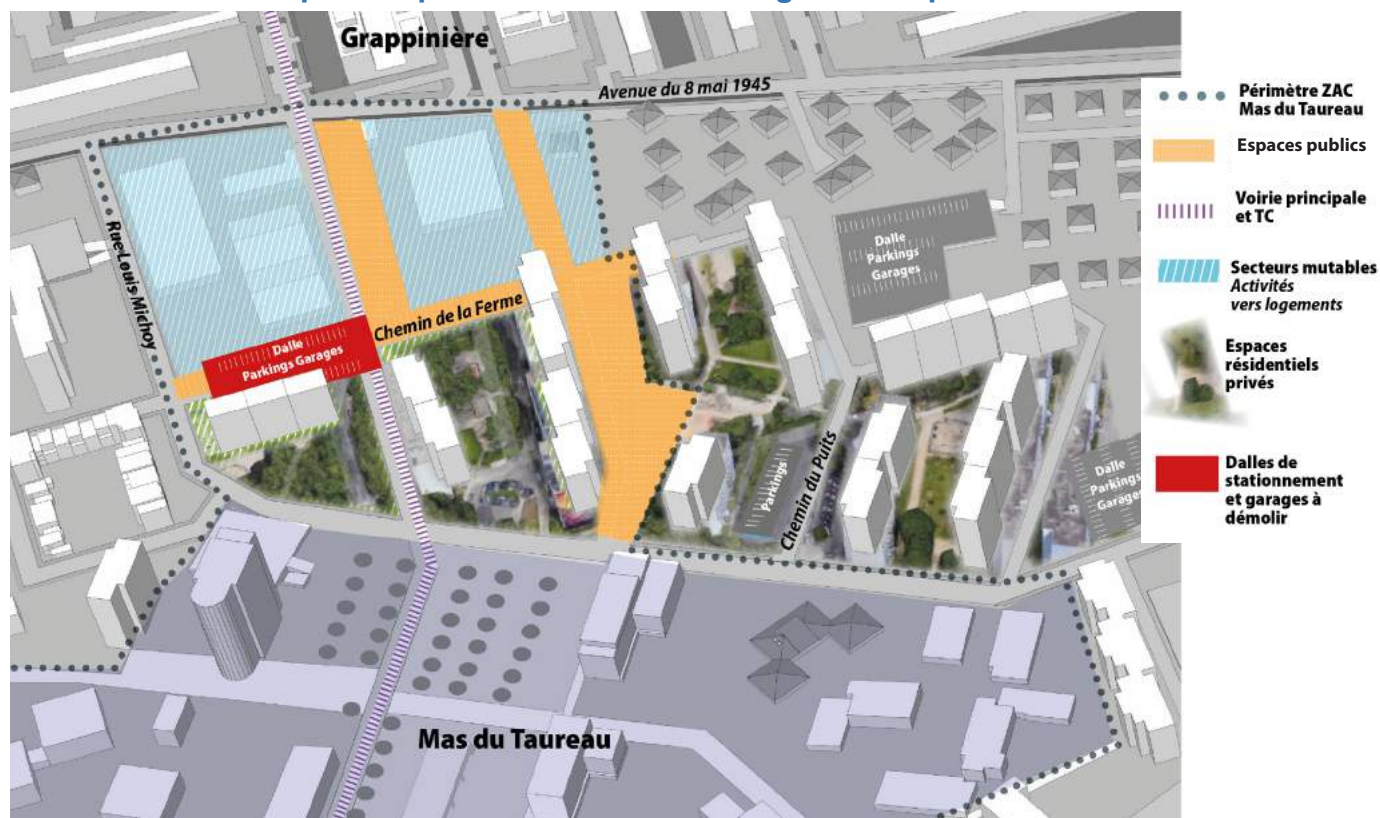
Principaux constats et diagnostics du secteur :

- Un quartier enclavé qui a connu ponctuellement des travaux de réhabilitation et de résidentialisation mais aucun véritable réaménagement d'ensemble depuis la création de la ZUP.
- Un enclavement accentué par des dalles de garages surélevées dégradées et certains espaces extérieurs vieillissants;
- Une rue publique mal définie dont certaines sections sont un héritage des « chemins » du grand ensemble;
- Un besoin d'aménagement des espaces extérieurs devenus vieillissants et sans équipements adaptés pour les familles, les jeunes enfants...
- Des immeubles rénovés dans le cadre du PNRU 1 mais une partie du quartier en attente avec un risque de décrochage.

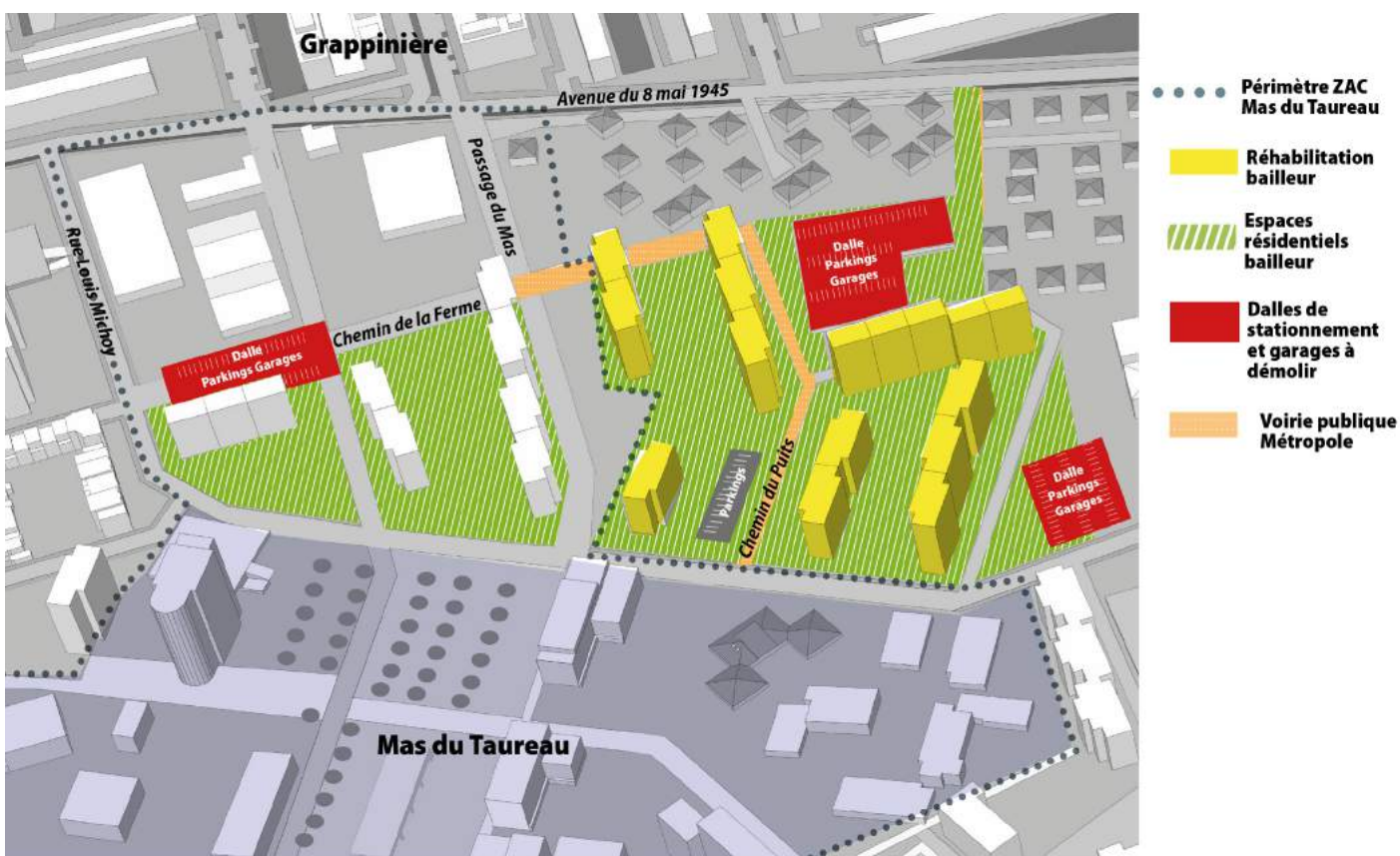


Le quartier des Noirettes en 2019

Les Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines



L'impact des orientations d'aménagement de la ZAC Mas du Taureau



Résidentialisation et réhabilitation (EMH) et rue publique (Métropole)

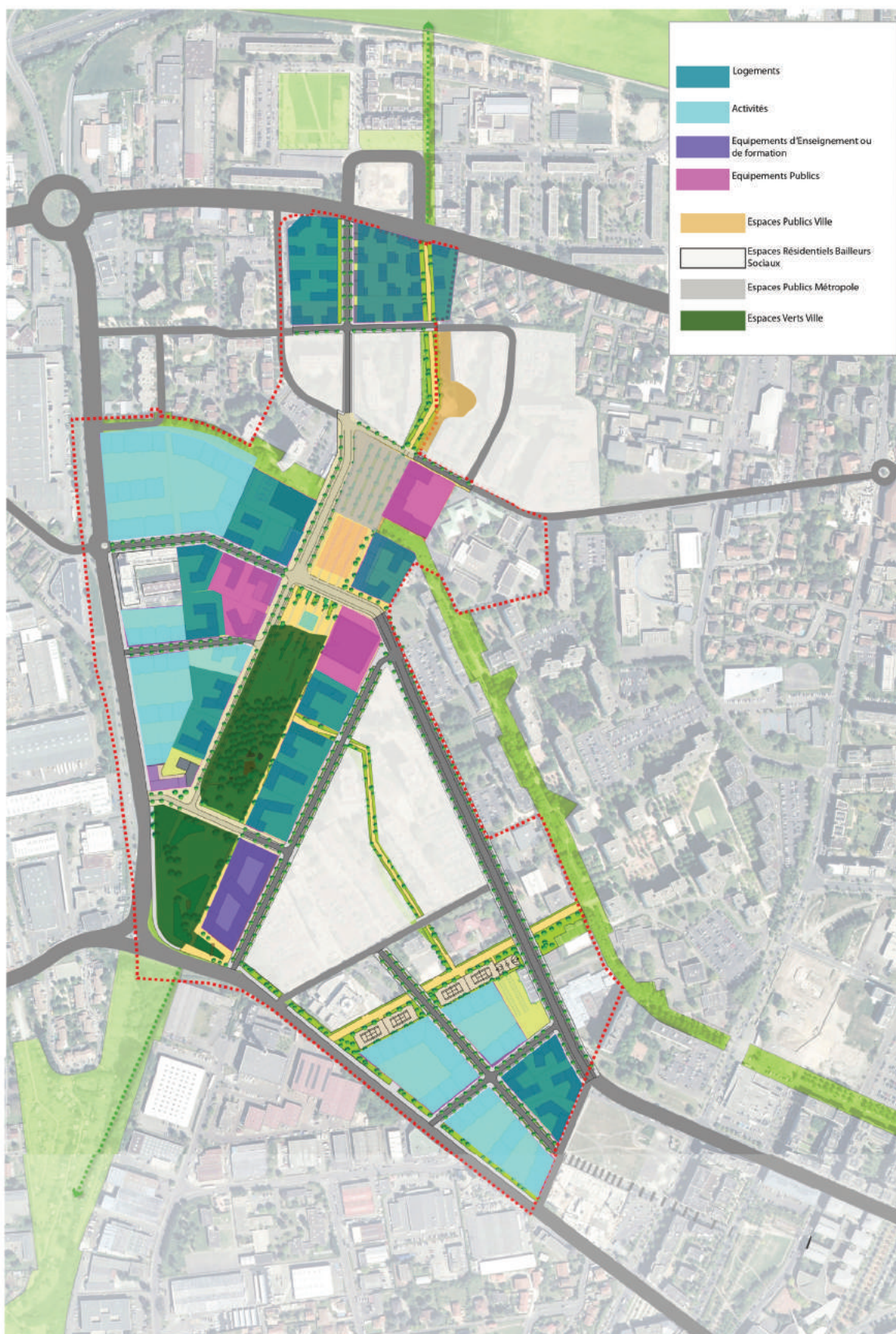
Les Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines



Le quartier recomposé à l'issue du NPNRU

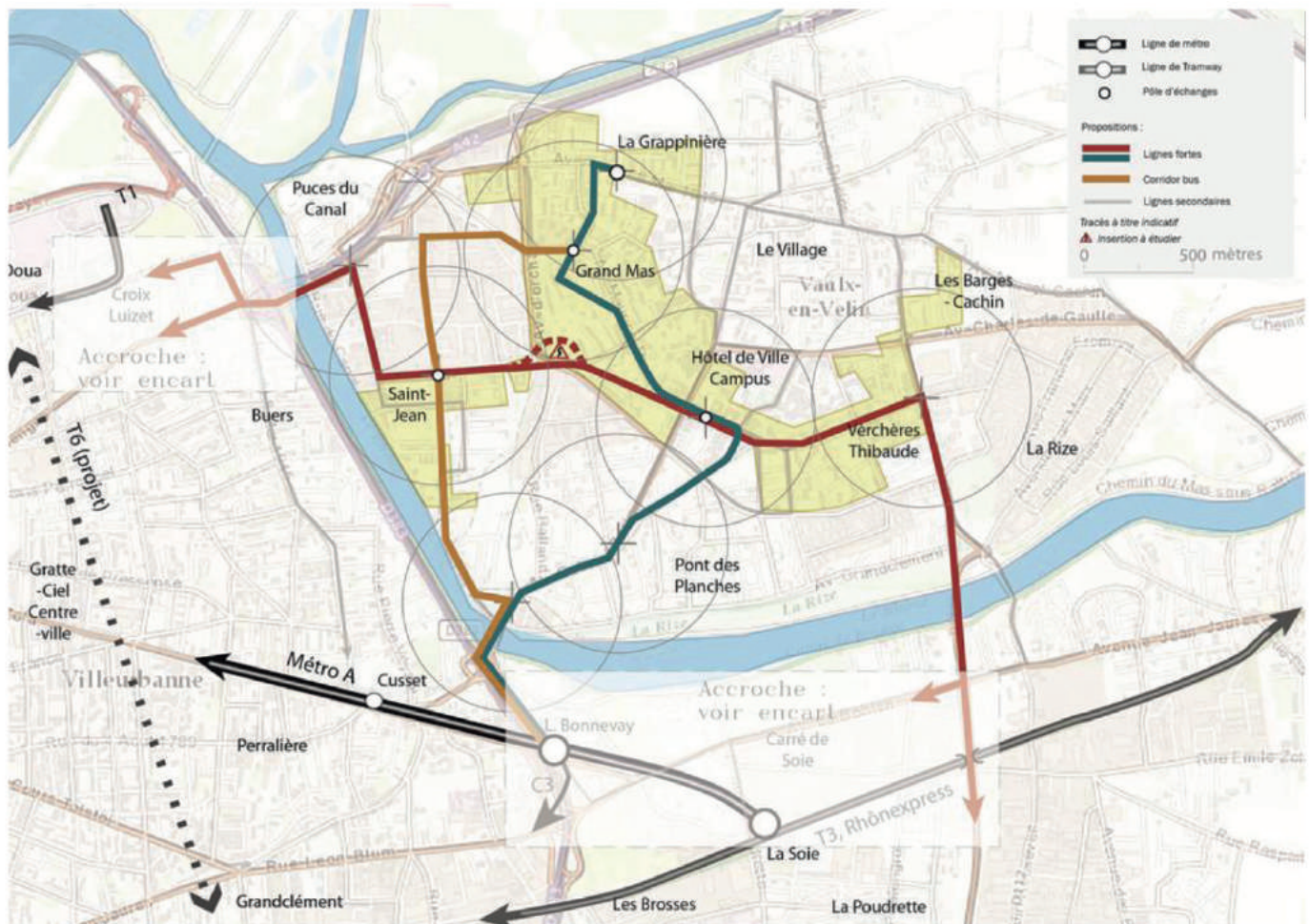
Bien qu'aucune démolition du bâti ne soit proposée, la suppression des grandes dalles de stationnement et les aménagements extérieurs permettent d'ouvrir et de reconfigurer le quartier et son organisation urbaine avec des domanialités clarifiées.

ZAC Mas du Taureau : un éco-quartier conjuguant toutes les fonctions urbaines



Etude Sytral Grande Ile Vaulx-en-Velin / Villeurbanne Saint-Jean 2017

Enjeux de mobilité et de désenclavement pour la Grande Ile



Etude Sytral Grande Ile - Comité de Pilotage du 20 Novembre 2017- Scénario préférentie

Etude prospective Sytral Grand Est 2018

LES ÉTAPES :

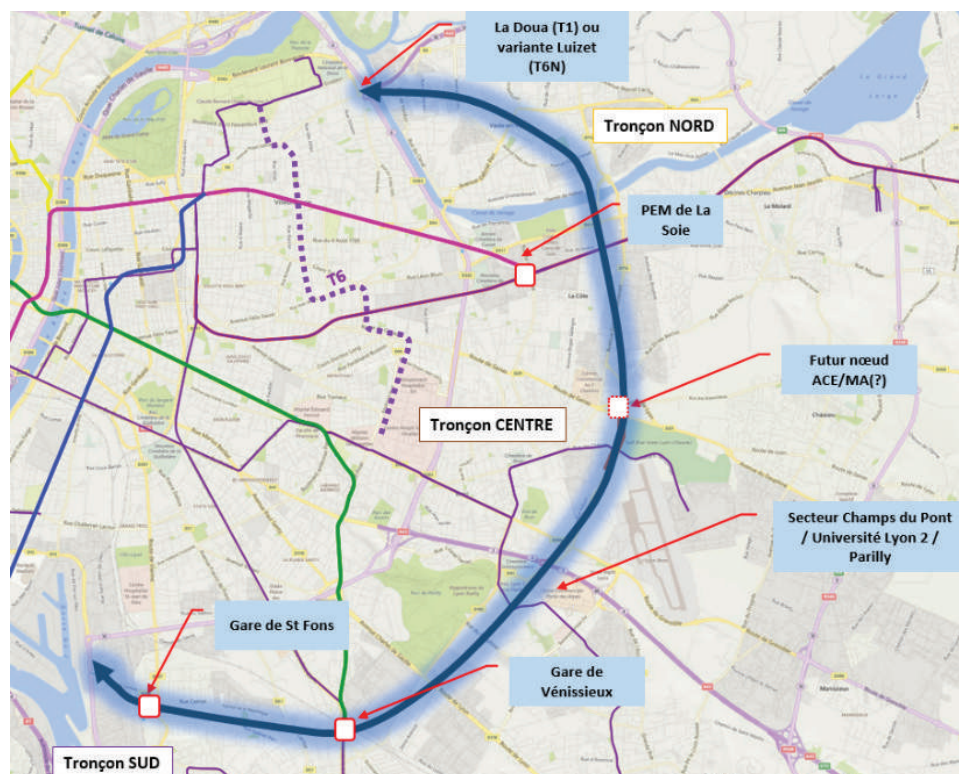
Automne 2018 :

- prospective à 2025, 2030 et 2040
- analyse de chaque corridor en lien avec l'étude Grande Ile

2018-2019

- élaboration de scénarios contrastés de desserte structurante

Automne 2020 : Vote PPI Sytral



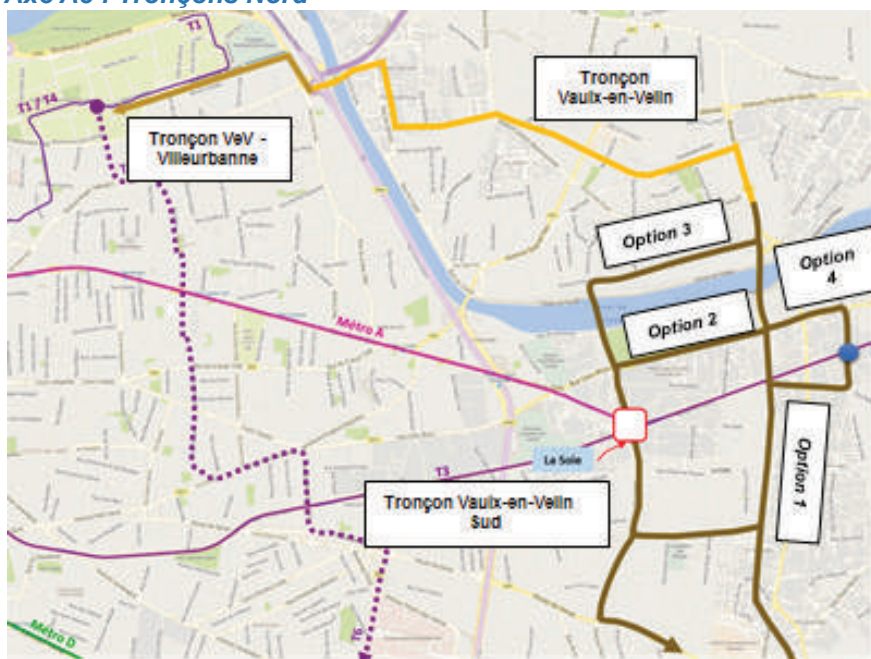
Ce corridor concentre environ **150 000 déplacements tous modes / tous motifs par jour**

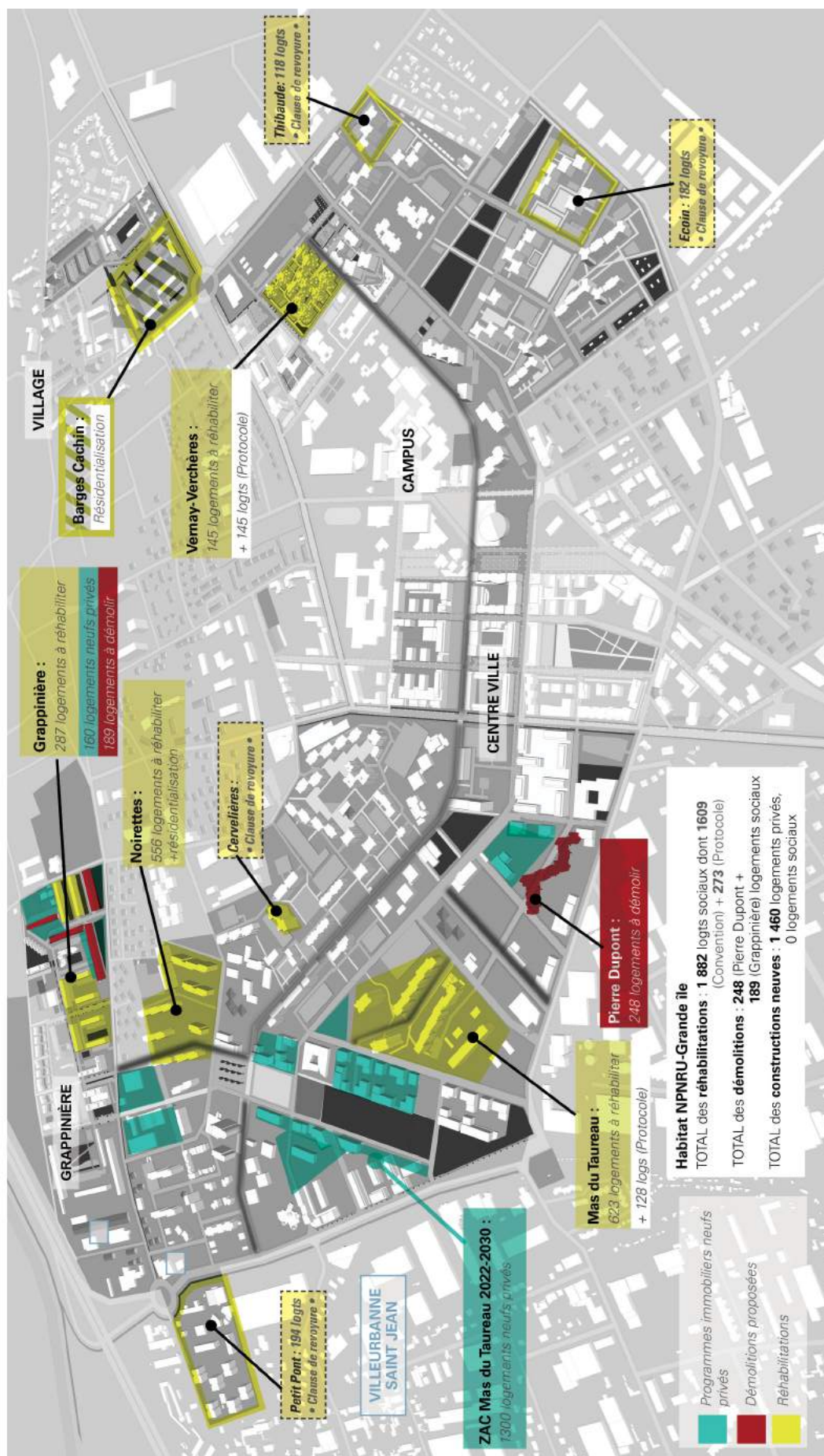
Colonne vertébrale du Grand Est en connexion avec des lignes structurantes du territoire.

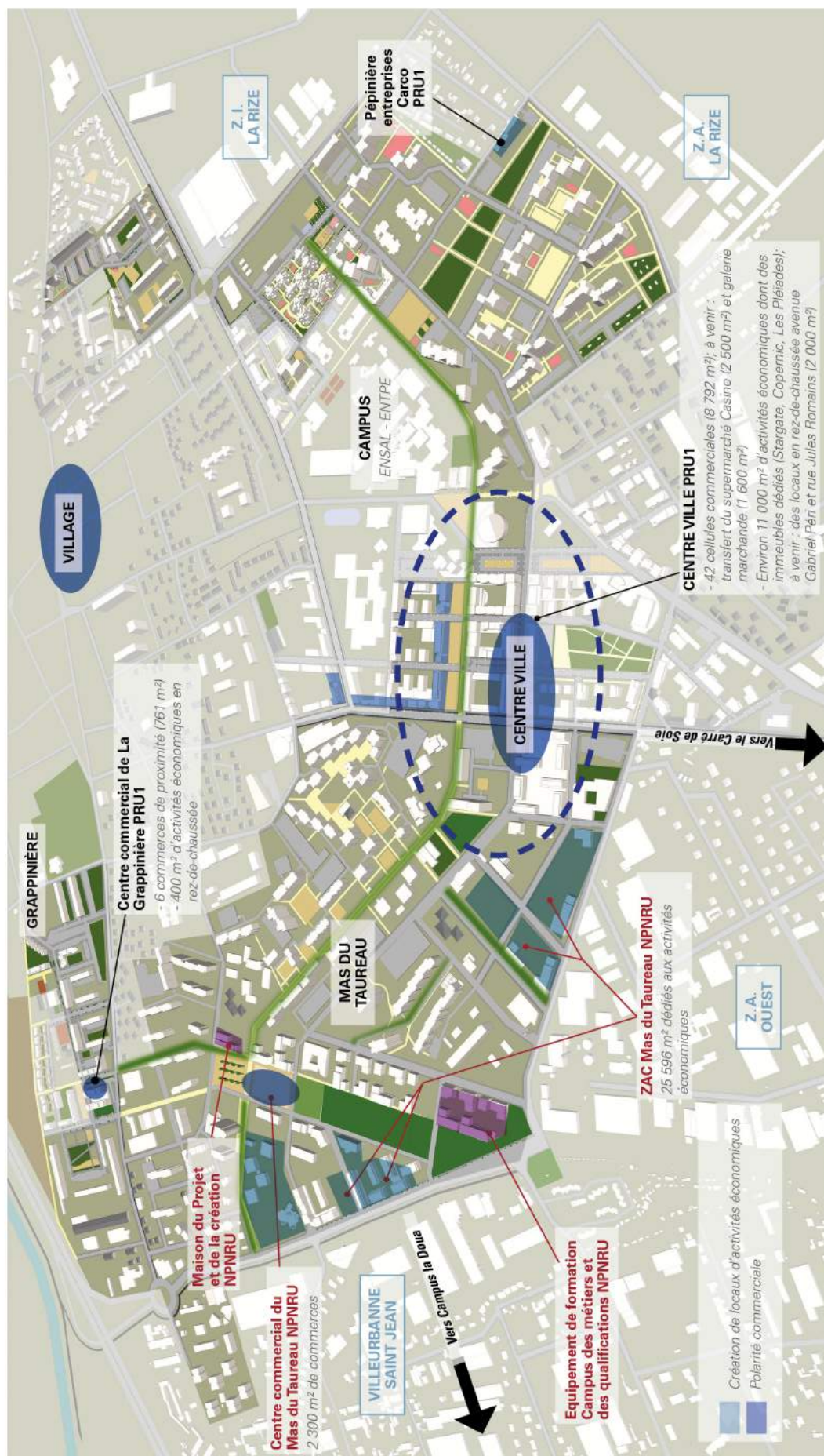
Etude Sytral Grande Ile - Comité de Pilotage du 20 Novembre 2017- Scénario préférentiel

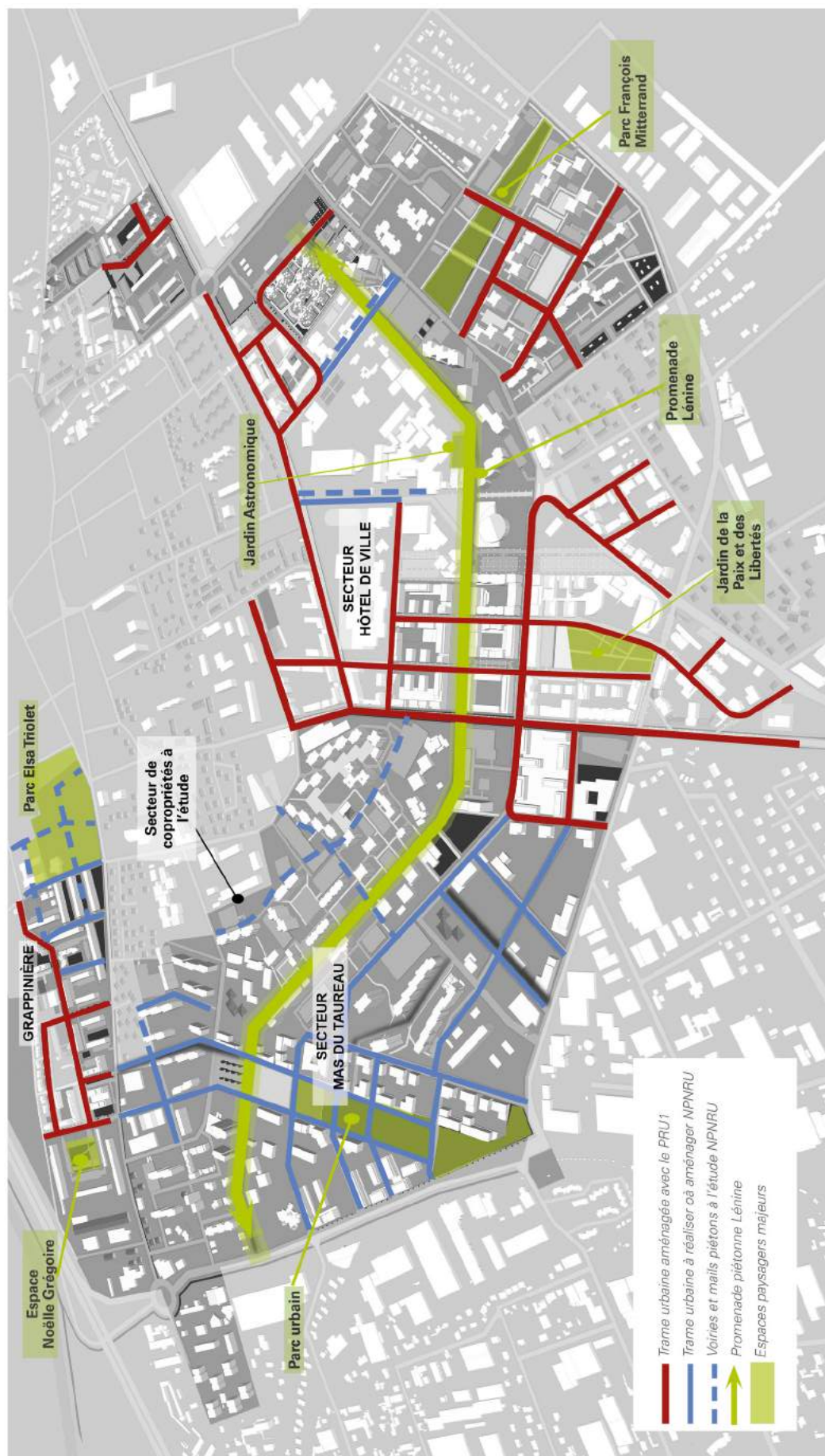
- Proposition de connecter A8 au nœud T1/T4/T6 à la station La Doua
- Secteur de la Soie: Plusieurs opportunités de variantes de tracé permettant des connexions au réseau structurant actuel et/ ou futur (ex: connexion possible avec T3 au niveau de la future station Mutualité) et offrant une desserte des densités urbaines de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin

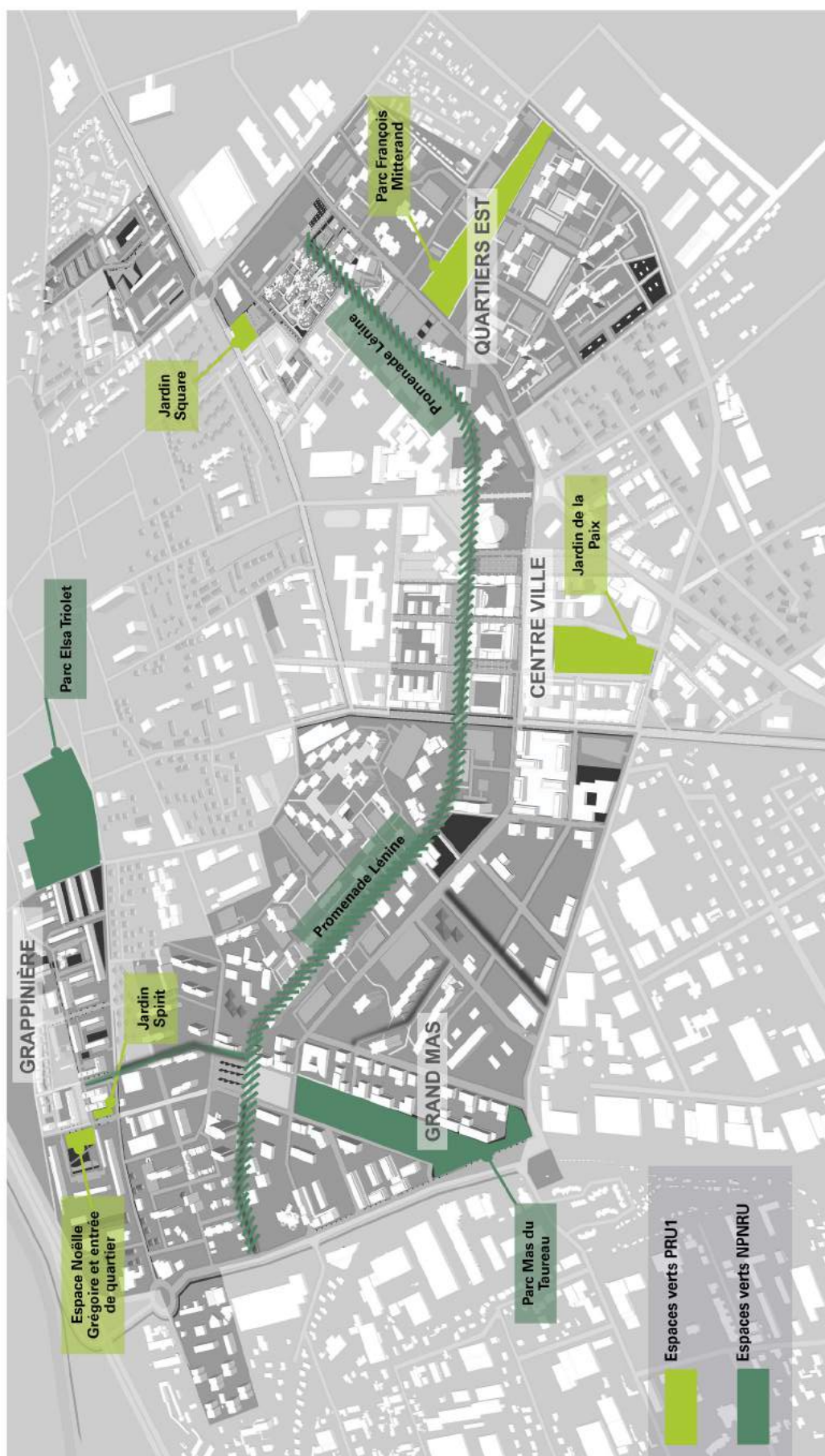
Axe A8 : Tronçons Nord

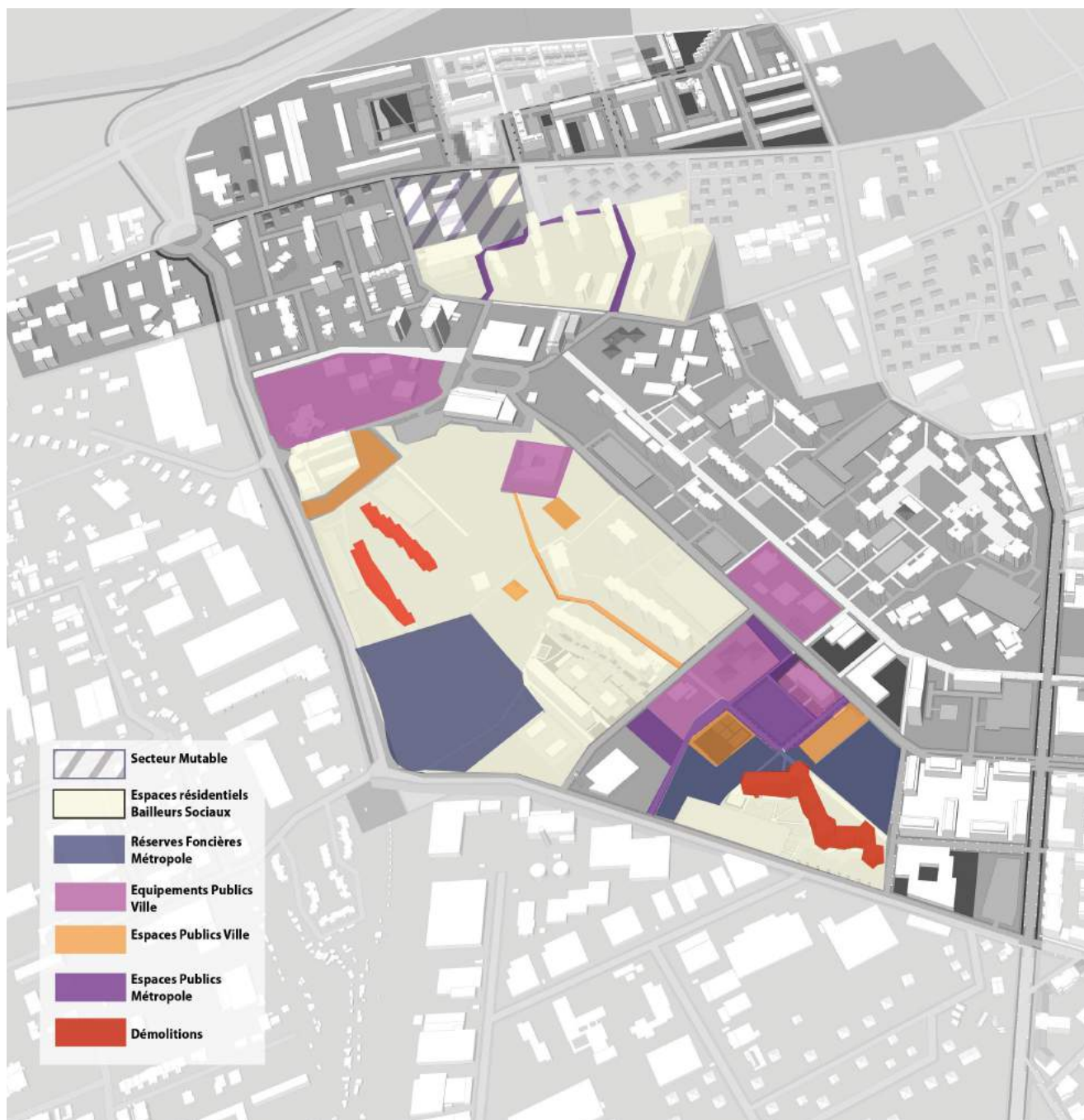




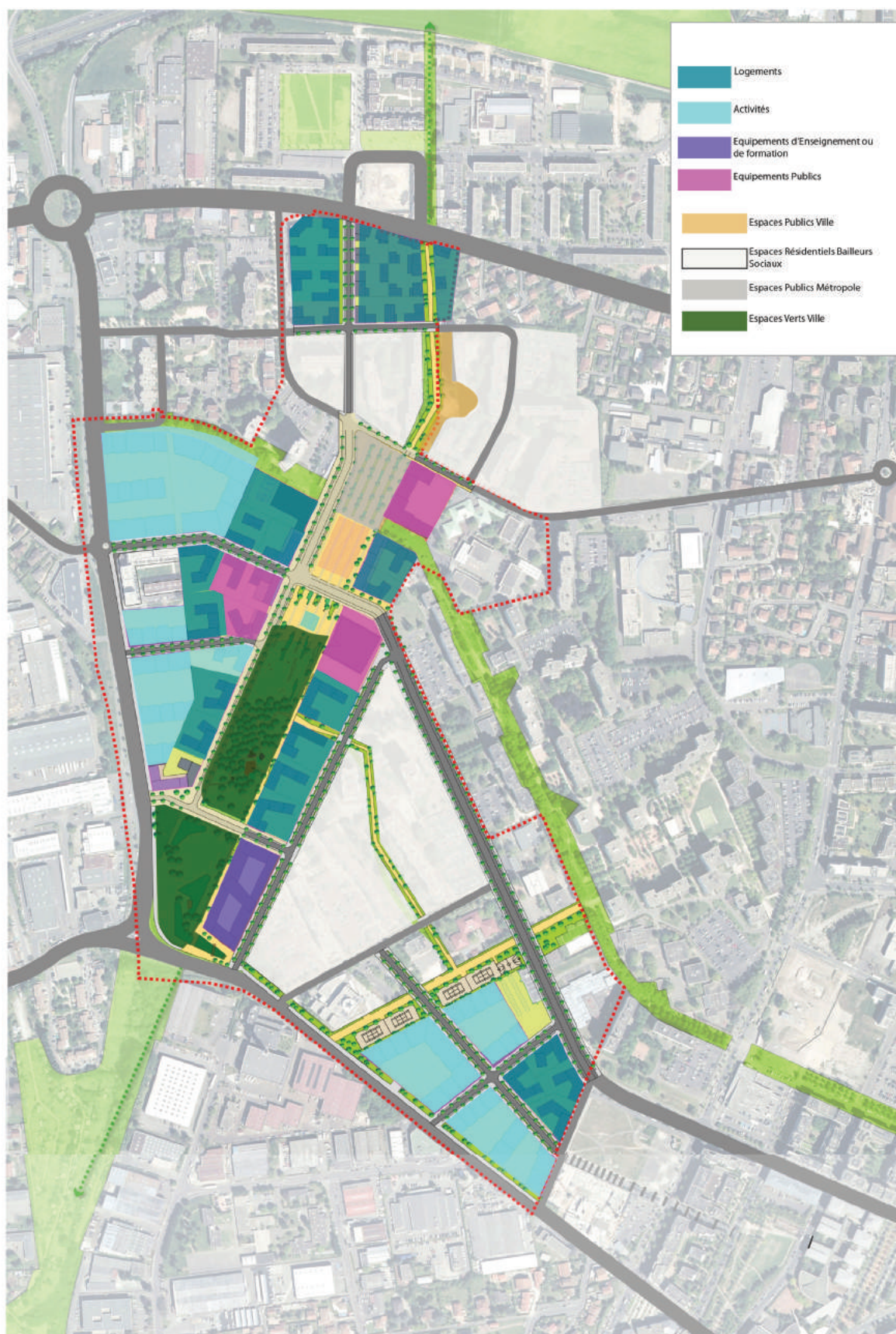






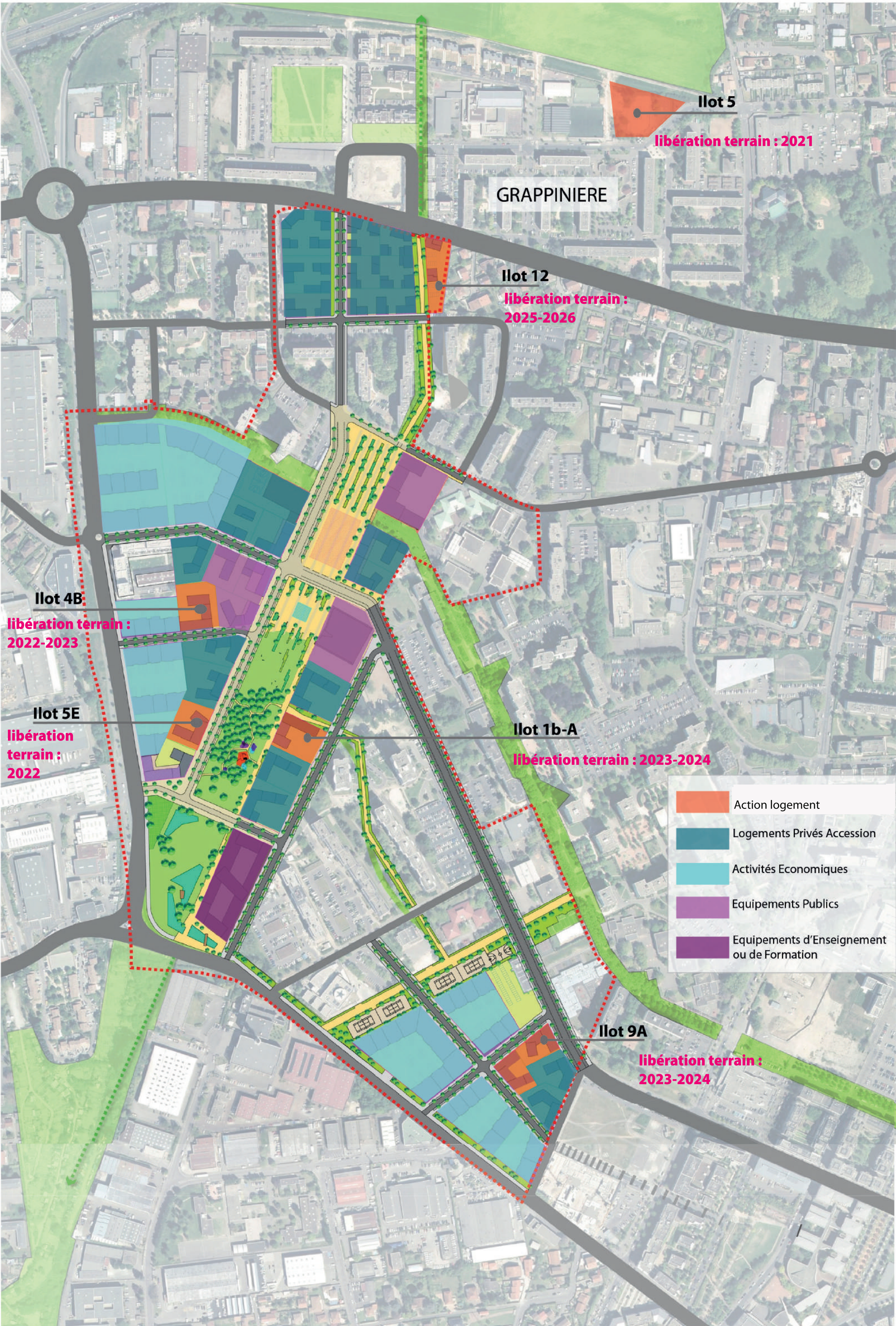


Plan du foncier avant Mas du Taureau



Plan du foncier après ZAC du Mas du Taureau

ANNEXE 12 Plan du foncier et des contreparties Action Logement



Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

- Au titre du NPNRU : Foncière Logement, au titre du NPNRU.
- Au titre du 1^{er} programme PNRU : Foncière Logement et Alliade Habitat, filiale du Groupe Action Logement, à laquelle Foncière Logement transfère par la présente une partie de ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au titre du NPNRU, les contreparties foncières cédées représentent : **16 995 m²** de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire.

Au titre du 1^{er} programme PNRU, par ailleurs, **environ 7 755 m²** de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement a transféré ses droits restent à mobiliser en complément :

- 2 585 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ;
- environ 5 170 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Alliade Habitat, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, des opérations en accession sociale seront réalisées.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à Foncière Logement sont constituées de 4 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Site1 NPNRU	Site 2 1^{er} programme PNRU
Adresse	Mas du Taureau	Grappinière Lot 5
Nom du QPV (préciser national/régional)	national	<i>national</i>
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Métropole de Lyon	<i>Réserve foncière</i>
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	A préciser	<i>A préciser</i>
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite / date prévue de réalisation)	A réaliser	<i>A réaliser</i>
Surface du terrain (m²)	A définir	<i>A définir</i>
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	Ilot 4 B : 5 940 m² Ilot 5 E : 3 850 m² Ilot 9A : 7 205 m² ----- TOTAL : 16 995 m²	<i>Ilot 5 : 2 585 m²</i>
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	Environ 212 logements : - 74 sur l'ilot 4B - 48 sur l'ilot 5E - 90 sur l'ilot 9A Le nombre de logements sera déterminé en fonction du type de produit développé.	Environ 32 Le nombre de logements sera déterminé en fonction du type de produit développé.

	Site1 NPNRU	Site 2 1^{er} programme PNRU
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	Ilots 4 B et 5 E : 2022/2023 Ilot 9A : 2023/2024	2021
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	A définir	A définir
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée
Nombre de logements individuels / collectifs *	A définir	A définir
Viabilisation du terrain	Métropole de Lyon	Métropole de Lyon
Autres informations et contraintes spécifiques.	Les terrains sont situés dans le périmètre de la DUP de Crépieu-Charmy avec des prescriptions à respecter concernant les sous-sols	RAS

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, ...) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

Les contreparties foncières destinées à Alliade Habitat sont constituées de **2** terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Site 3
	1^{er} programme PNRU
Adresse	<i>Mas du Taureau</i> <i>Ilot 1bA et Ilot 12 (prévisionnel)</i>
Nom du QPV (préciser national/régional)	<i>national</i>
Propriétaire(s) du terrain avant cession	<i>Métropole de Lyon</i>
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	<i>A préciser</i>
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite / date prévue de réalisation)	<i>A réaliser</i>
Surface du terrain (m²)	<i>A définir</i>
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	5 170 m² <i>2 lots pressentis sont donnés à titre indicatif (lot 1bA pour 4 070 m² et lot 12 pour 1 100m²) et seront à confirmer</i>
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	<i>Environ 65 logements</i>
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	<i>Ilot 1bA : 2023/2024</i> <i>Ilot 12 : 2025/2026</i>
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	<i>A définir</i>
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	<i>Logements en accession sociale à la propriété</i>
Nombre de logements individuels / collectifs *	<i>A définir</i>
Viabilisation du terrain	<i>Métropole de Lyon</i>

Site 3	
1^{er} programme PNRU	
Autres informations et contraintes spécifiques.	<i>Les terrains sont situés dans le périmètre de la DUP de Crépieux-Charmy avec des prescriptions à respecter concernant les sous-sols.</i> <i>L'ilot 12 dépend de la création de la voirie et du déclassement du Groupe MERIC.</i>

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, ...) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

- 1) Que le terrain soit cédé démolé en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure...), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, ...) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC...) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc ...
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves ...) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).

Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du

RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.

- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).

Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Pour mémoire, sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières (pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets).

Au total, les contreparties cédées représentent **329** droits de réservation correspondant à **17,5** % des 1882 logements locatifs sociaux requalifiés en QPV (au titre de la présente convention et du protocole de préfiguration), dont la requalification est financée par l'Agence.

Ces droits se répartissent en :

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Sans objet : traité dans l'annexe B2 de la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

- Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total **329** droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- **329** droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- **0** droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
VERNAY VERCHERES 12 Ch Debussy et 7 - 15 Ch Berlioz, Vaulx-en-Velin - Phase protocole	DYNACITE	LLS		Action Logement : 25 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
VERNAY VERCHERES 12 Ch Debussy et 7 - 15 Ch Berlioz, Vaulx-en-Velin - Phase Convention pluriannuelle	DYNACITE	LLS		Action Logement : 25 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence Pilat 1-4 Ch du Mont Pilat Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 22 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence Grand Bois Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 76 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence Noirettes 2 Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 57 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence Noirettes 3 Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 41 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence MALVAL Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 33 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
BAT CC'DEFG Av. Jean Moulin Vaulx-en-Velin	GLH	LLS		Action Logement : 33 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
BAT KL Av. Jean Moulin Vaulx-en-Velin	GLH	LLS		Action Logement : 17 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

➤ Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Au total **xx** droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- **xx** droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- **xx** droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services. Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
	Tableau à copier-coller depuis le fichier excel. Le fichier excel complété sera à déposer sur IODA.					

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributeurs désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

Annexe C1 - Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

Les tableaux suivants présentent le phasage de l'ensemble du programme de renouvellement urbain de la Grande Ile par famille d'opération.

Études et conduite de projet	AMO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Étude de faisabilité urbaine secteur Cervelières-Sauveteurs	Métropole							
MOUS relogement	Dynacité							
Actions portant sur l'histoire mémoire de la Grande Île	Ville							
Études et expertises pour le développement des outils numériques	Ville							
Actions sur la participation et la coconstruction du NPNRU	Ville							
Études et expertises sur la participation citoyenne	Ville							
Étude urbaine Grappinière	Métropole							
Étude préalable rue Audin et ouverture Campus	Métropole							
Étude urbaine centre-ville	Métropole							
Étude de programmation économique Mas du Taureau Métropole	Métropole							
Étude marketing positionnement de la ville de Vaulx-en-Velin	Ville							
Étude marketing pour le renouvellement urbain	Métropole							
Étude préalable promenade Lénine	Ville							

Démolitions de logements locatifs sociaux - programme bailleurs	Nombre de logements	MO	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résidence Pierre Dupont	248	Alliade									
Bâtiments H et I Grappinière	110	GLH									
Bâtiments J et M Grappinière	96	GLH									

Aménagements d'ensemble	MO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ZAC Mas du Taureau	SERL								
Espaces publics Vernay Verchères	Ville								
Aménagement voirie publique Noirettes	Métropole								
Aménagement rue Audin et ouverture Campus	Métropole								
Aménagement promenade Lénine Verchères Nation	Métropole								
Opération d'aménagement Grappinière	Métropole								
Réaménagement Promenade Lénine Centre Ville	Métropole								

Requalification de logements locatifs sociaux - programme bailleurs	Nombre de logements	MO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Malval	191	EMH								
Grand Bois	432	EMH								
Noirettes 2	324	EMH								
Noirettes 3	232	EMH								
Bâtiments C C' D E F G Grappinière	189	GLH								
Vernay Verchères	145	Dynacité								
Bâtiments K et L Grappinière	96	GLH								

Résidentialisation de logements locatifs sociaux - programme bailleurs	Nombre de logements	MO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les Barges	180	Alliade							
Noirettes	805	EMH							
Bâtiments K et L Grappinière	96	GLH							

Équipements publics	MO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Médiathèque Maison de quartier	Ville								
Maison du projet et de la création	Ville								
Équipement mutualisé Ville Campus	Ville								
Groupe scolaire Gagarine	Ville								
Restructuration centre social Lévy	Ville								
Équipement petite enfance	Ville								
Groupes Scolaires Vilar-Viénot	Ville								

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Principes et modalités d'élaboration

Les fiches descriptives des opérations, telles que prévues à l'article 9.1.1 de la présente convention type, et conformément au RF NPNRU visent à présenter le contenu de chacune des opérations bénéficiant d'un concours financier de l'ANRU au titre du NPNRU en :

- Identifiant l'opération (nature d'opération, QPV concerné(s), plan, ...) et le maître d'ouvrage ;
- Détaillant les éléments clés et les principales caractéristiques de l'opération ;
- Précisant le calendrier de l'opération (phasage opérationnel et date de lancement qui sera reprise dans le tableau financier) ;
- Indiquant le cas échéant les modalités opérationnelles spécifiques (concertation, relogement, ...) ;
- Apportant le cas échéant des éléments d'appréciation sur l'impact financier de l'opération (fonctionnement en termes de performance énergétique, coûts de gestion annuelle, ...) ;
- Présentant les modalités de financement de l'opération (date de prise en compte des dépenses de l'opération validée par l'ANRU, conditions spécifiques de financement actées par l'ANRU, calcul du financement prévisionnel ANRU conformément aux règles prévues dans le RGA NPNRU, autres financements envisagés).

Les fiches types par nature d'opération sont développées sous format numérique par l'ANRU pour chacune d'elles. Il convient d'utiliser le modèle type de « fichier FAT NPNRU » concerné mis à disposition sur l'Extranet de l'ANRU : Anruscope.fr.

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Actions portant sur la mémoire et l'histoire de la Grande Ile
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement sur le secteur du Grand Mas il est prévu de conduire différentes actions autour de la mémoire et de l'histoire du quartier du Mas du taureau et plus largement de la Grande Ile et de la ville entière. L'enjeu est d'inscrire le quartier et ses transformations dans une histoire commune qui dépasse les frontières du quartier et qui permette de l'intégrer plus largement à l'histoire de la ville et de la Métropole de Lyon. Ces démarches sont l'occasion de faire intervenir historiens, sociologues, artistes, urbanistes dans un dialogue avec les habitants pour recueillir de différentes façons les souvenirs individuels, les trajectoires de vie, les fiertés et luttes locales. Il s'agit ainsi par différents supports et différentes méthodes collaboratives de faire un portait sensible de la Ville qui puisse se transmettre aux habitants et professionnels qui œuvrent au renouvellement urbain.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
		1		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	50 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Études et expertises pour le développement des outils numériques
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La participation des habitants nécessite de multiplier les formes et les méthodes d'intervention pour obtenir une mobilisation réussie du plus grand nombre. Pour cela il est nécessaire de recourir à des formes variées de moyens numériques (supports interactifs, vidéos en ligne, réalité augmentée, sérieux game) pour susciter l'intérêt et la contribution des habitants notamment des plus jeunes. L'équipe du GPV et les maîtres d'ouvrages ne disposent pas toujours des outils, logiciels ou matériels nécessaires pour réaliser certaines prestations numériques. Il est donc nécessaire de faire appel à des expertises extérieures spécialisées dans ce domaine pour obtenir des « livrables » spécifiques sur certaines parties du projet urbain (maquette ou perspective animée par exemple ou réalisation d'une vidéo en ligne ou d'une enquête en ligne) pour faciliter la « médiation » numérique (utilisation de certains supports avec des médiateurs scientifiques par exemple). Aussi, tout au long de la mise en œuvre du projet urbain, il sera nécessaire de faire évoluer les démarches numériques et de faire appel à des prestations d'expertises spécifiques dans ce domaine.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	200 000,00 €	33,00%	66 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	200 000,00 €	33,00%	66 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	66 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	67 000,00 €		
	EPCI :	67 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	66 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Actions sur la participation et la coconstruction du NPNRU
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU plusieurs actions de participation citoyenne seront réalisées dans l'espace public. Ces actions nécessitent la réalisation de supports spécifiques notamment extérieurs, l'organisation de réunions publiques ou de moyens spécifiques pour favoriser l'implication active des habitants (ateliers de co-construction, animations culturelles ...). Ces différentes actions pourront donner lieu à des réalisations concrètes de chantiers par exemple ou d'expérimentations particulières notamment artistiques ou culturelles (fresques, vidéos, mobilier urbain, design). Elles nécessitent le recours recours à des prestataires extérieurs soit pour préparer ces temps d'échanges, les animer ou réaliser les supports nécessaires.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	50 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Etudes et expertises pour la participation citoyenne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La participation des habitants nécessite de multiplier les formes et les méthodes d'intervention pour obtenir une mobilisation réussie du plus grand nombre. Pour cela il est nécessaire de recourir à des missions spécifiques d'expertises extérieures pour accompagner en termes de méthode et d'outils les moyens affectés aux démarches de participation citoyenne, de co-construction de projet ou sur la mémoire des quartiers. Ces missions d'ingénierie relèveront par exemple du design thinking, de l'innovation sociale ou encore de l'animation d'ateliers méthodologiques nécessitant l'apport d'expertise ou de méthodes particulières. Ces études seront menées tout au long du projet de renouvellement urbain soit à des phases de conception ou de travaux. Chaque année une ou plusieurs études-expertises pourront être menées en fonction du secteur opérationnel ou de la thématique choisie.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	227 955,00 €	33,33%	75 985,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	227 955,00 €	33,33%	75 985,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	75 985,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	227 955,00 €	montant TTC :	273 546,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	55 985,00 €		
	EPCI :	75 985,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	20 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	75 985,00 €		
	Total des co-financements :	227 955,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Étude marketing-Positionnement de la Ville de Vaulx-en-Velin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Depuis plusieurs années, malgré les transformations urbaines engagées par les projets de renouvellement urbains la ville souffre d'un déficit d'image qui nuit à son attractivité. La ville de Vaulx-en-Velin propose de lancer dans un premier temps une étude d'image sous la forme d'un « portrait » actuel de l'attractivité de Vaulx-en-Velin (recueil et de l'analyse de données, des entretiens, des enquêtes et « focus groups » auprès de différents types d'usagers de la ville). Après validation du diagnostic, le prestataire aura pour mission de mettre en évidence les éléments de différenciation du territoire à privilégier, sur la base du diagnostic et des atouts du territoire. Ces éléments de différenciation seront mis en perspective comparative avec l'offre de territoires « concurrents » afin de positionner et de singulariser la ville. Ce cadre général servira de référentiel aux différents maîtres d'ouvrage du renouvellement urbain. A la suite, et en cohérence avec ce cadre général, la Métropole de Lyon conduire une démarche marketing propre au renouvellement urbain de la Grande Ile.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	50 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Étude préalable Promenade Lénine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre des aménagements d'ensemble il est prévu de renforcer les continuités piétonnes entre les différents quartiers composant la Grande Ile. A ce titre la promenade Lénine joue un rôle structurant car elle traverse l'ensemble de la Grande Ile et selon des séquences variées accueille différents usages. On peut ainsi distinguer plusieurs parties de la Promenade Lénine : entre le Centre-Ville et les quartiers Est, au Centre-Ville, entre le Centre-Ville et le quartier Sauveteurs-Cervelières et enfin au débouché vers le Mas du Taureau. Chaque séquence contribue aux liens interquartiers, à la desserte d'équipements de proximité et d'espaces résidentiels. Les vocations sont multiples et participent d'une mixité d'usages selon les secteurs et les aménagements : espace de promenades, de rencontres, de jeux, de repos, de transition... Cette étude s'attachera à un diagnostic sur l'ensemble des séquences permettant de dégager des grands principes d'aménagement cohérents sur l'ensemble du linéaire puis dégagera un programme d'aménagement plus approfondi pour la séquence centre-ville/Verchères. La prise en compte de la charte de sécurisation passive, un benchmark sur les espaces similaires et la contribution des usagers au diagnostic et aux préconisations sera recherchée.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	La promenade Lénine est à la fois située en QPV et hors QPV, validé par le CE de l'ANRU. Elle traverse une grande partie de la Grande Île, de la rue des tilleuls à l'ouest à la rue Debussy à l'est
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
		</		

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	Dans et hors QPV, validé par le CE de l'ANRU
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	25 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	50 000,00 €	montant TTC :	60 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	25 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 000,00 €		
	Total des co-financements :	50 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Étude urbaine centre-ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Après plusieurs années de renouvellement urbain le centre-ville de Vaulx-en-Velin s'est profondément modifié. L'impact des périmètres opérationnels des deux ZAC d'aménagement de la Métropole de Lyon est visible. Toutefois, le centre-ville autour de l'Hôtel de Ville, de la Place de la Nation et des équipements (Centre Culturel, Palais des Sports, Planétarium, Lycée) peine à jouer pleinement sa vocation de centralité. Les interfaces avec les quartiers environnants, les liaisons viaires et piétonnes et les arrêts de bus manquent de visibilité. Les perspectives d'intégration d'une future ligne forte de transport en commun interrogent également sur les fonctions d'intermodalité que doit jouer le centre-ville. Certains équipements vont nécessiter à moyen terme des investissements lourds et la question de leur déplacement ou de leur réorientation dans l'espace public (amélioration des accès, parvis public ...) peut se poser. C'est pourquoi il est envisagé dans la continuité de la réflexion engagée par l'Agence d'urbanisme en 2015 d'approfondir par une étude de cadrage urbain différents scénarios d'évolution urbaine du cœur de du centre-ville intégrant des aménagements urbains mais aussi une évolutions des circulations (pour favoriser l'intermodalité) et des équipements publics. Le périmètre d'étude sera celui du centre-ville élargi intégrant autour de place de la Nation l'hôtel de ville, la rue Audin au Nord et les rues Cuzin Condorcet au sud.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération Centre Ville	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre d'étude sera celui du centre-ville élargi intégrant autour de place de la Nation l'hôtel de ville, la rue Audin au Nord et les rues Cuzin Condorcet au sud.
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie : - études, expertises et moyens d'accompagnement du projet Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain				
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	35 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	70 000,00 €	montant TTC :	84 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	35 000,00 €		
	Total des co-financements :	70 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Étude marketing pour le renouvellement urbain
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Depuis plusieurs années, malgré les transformations urbaines engagées par les projets de renouvellement urbain la ville de Vaulx-en-Velin et plus particulièrement le territoire de la Grande Ile souffre d'un déficit d'image qui nuit à son attractivité. Une première étude de marketing général sera conduite par la Ville de Vaulx-en-Velin pour définir les nouveaux « marqueurs » qui identifient et singularisent le territoire et la ville de Vaulx-en-Velin. A la suite et en complémentarité, la Métropole de Lyon conduira une démarche spécifique de marketing propre au renouvellement urbain et au positionnement de la Grande Ile. Il s'agira d'accompagner le développement du projet urbain par un marketing adapté avec des objectifs ciblés de reconquête d'attractivité en particulier sur le marché immobilier et foncier et auprès des entreprises et investisseurs.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	50 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Étude urbaine Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre des orientations de renouvellement urbain arrêtées sur le secteur de la Grappinière, il est nécessaire d'approfondir les éléments de faisabilité techniques, d'estimation financières et de phasage opérationnel. En effet, le site n'a pas fait l'objet d'études des réseaux ou de pollution (notamment sur le foncier de la chaufferie) et cet aspect nécessite d'être expertisé pour confirmer ou préciser le bilan d'aménagement établi de façon prévisionnelle en 2017. Les différents aménagements prévus sur l'espace public (parvis Centre social et du Cinéma cheminements piétons, ouvertures vers le parc E.Triollet, aménagements des voiries notamment P. Cot) doivent être approfondis et leur programme d'aménagement précisé en lien avec les collectivités, les habitants et les utilisateurs des équipements. Enfin des préconisations en termes de phasage et de coordination pour adapter le planning d'aménagement aux différentes contraintes opérationnelles des autres maitres d'ouvrages innervant sur le secteur (bailleur social pour les démolitions, Ville de Vaulx-en-Velin pour les équipements publics) sera également intégré.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	90 000,00 €	30,00%	27 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	90 000,00 €	30,00%	27 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	27 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	90 000,00 €	montant TTC :	108 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :	18 000,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	27 000,00 €		
	Total des co-financements :	90 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Études de programmation économique Grande Ile - Mas du Taureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre du projet d'ensemble du Mas du Taureau, 25 000 m² destinés à de l'activité économique et artisanale ont été fléchés dans le programme immobilier de la ZAC du Mas du Taureau. Afin de préciser les cibles potentielles d'activités, il est nécessaire de poursuivre la réflexion avec les acteurs économiques locaux et métropolitains. Le positionnement économique ainsi que le « concept » d'accueil d'activités au sein de la Grande Ile doit être précisé et confronté aux réalités du marché local. Si la thématique de la construction et du bâtiment émerge, la question du numérique et de sa place dans le projet reste à mieux identifier. Le lien avec les réflexions de la Métropole de Lyon sur la « ville Intelligente » sont à renforcer ainsi qu'une démarche « pro-active » de recherche de prospect pour l'équipement de formation qui pourrait être complémentaire à cette offre de développement économique. C'est pourquoi il est nécessaire de se doter d'une étude spécifique permettant d'accompagner la maturation de ce projet économique, de maintenir la dynamique d'acteurs (partenaires institutionnels, entreprises, formation, ...), de préciser le contenu programmatique et sa faisabilité dans la temporalité du NPNRU.
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	50 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :			
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Étude préalable rue Audin - Ouverture campus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre des aménagements d'ensemble, il est prévu de renforcer l'ouverture du Campus sur la Ville par la réalisation de travaux d'aménagement à l'interface de la rue Audin et des limites du Campus. Il s'agit de favoriser une plus grande lisibilité du Campus, de ses entrées et cheminements au sein du centre-ville et plus largement de la Grande Ile (continuum universitaire). Les étudiants sont par ailleurs peu visibles dans l'espace urbain de la ville, l'arrivée de l'équipement mutualisé Ville-Campus au sein de la ZAC du Centre-Ville interroge les jalonnements nécessaires entre les deux sites. Avant de lancer une maîtrise d'œuvre opérationnelle il est nécessaire de stabiliser les éléments de programme et pour cela d'approfondir les diagnostics de flux et d'usages entre le Campus et la Ville (cheminements piétons des étudiants et des habitants, utilisation des équipements sportifs par les étudiants du Campus et les habitants, besoins de stationnement publics). L'étude préalable comportera des scénarios d'aménagement permettant à l'ensemble des partenaires (Ville de Vaulx-en-Velin, Métropole de Lyon, DDT, directions des deux écoles, gestionnaires des équipements sportifs) de partager les éléments de programme pour la phase aménagement. La clarification des domanialités entre le domaine public et le Campus, l'ajustement des limites et la question des accès seront ainsi questionnés avec des scénarios différenciants.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention :	Périmère hors QPV validé par le CE de l'ANRU le 19/12/2018
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	35 000,00 €	50,00%	17 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	35 000,00 €	50,00%	17 500,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :			17 500,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	35 000,00 €	montant TTC :	42 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	17 500,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :		17 500,00 €	
	Total des co-financements :	35 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Etude de faisabilité urbaine - secteur Cervelières-Sauveteurs
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans la continuité de l'étude urbaine conduite en 2017, il est nécessaire d'approfondir les scénarios d'évolution et de restructuration réalisés notamment sur les questions de faisabilité, de montage opérationnel et d'estimations financières. Plusieurs scénarios nécessitent d'être expertisés et soumis à l'avis des collectivités, services de l'Etat et copropriétaires. Le secteur de Sauveteurs-Cervelières est particulièrement complexe juridiquement et nécessite une expertise plus approfondie sur les modalités juridiques qui devront accompagner toute intervention publique et leur phasage dans le temps (DUP, règles de copropriétés, scissions ...). Ainsi il est nécessaire de faire appel à plusieurs études ou expertises pour déterminer les conditions d'une intervention urbaine (expertise technique notamment sur les garages, expertise de montage opérationnel (notamment public-privé) expertise juridique). Les modalités de mise en œuvre seront soit une étude-cadre globale avec plusieurs thèmes d'expertise soit plusieurs études et expertises spécifiques. Ces études devront également intégrer des documents et support pédagogiques permettant de communiquer avec les copropriétaires faciliter la compréhension des différents scénarios, leurs avantages-inconvénients. Enfin elles devront tenir compte de l'étude engagée sur le redressement des copropriétés et ses résultats pour proposer un phasage opérationnel le plus cohérent possible et répondant aux priorités d'intervention dégagées. Enfin dans leurs conclusions ces études devront permettre l'élaboration d'une proposition d'intervention publique collectivités ANRU-ANAH pour la clause de revoyure 2021.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :				
- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
- accompagnement des ménages				
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés		
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	70 000,00 €	40,00%	28 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	70 000,00 €	40,00%	28 000,00 €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		0,00%	- €
TOTAL SUBVENTION :	28 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	70 000,00 €	montant TTC :	84 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	28 000,00 €		
	Total des co-financements :	70 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération IMOUS relogement - Requalification Verchères
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-14-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dynacité conduit dans le cadre du NPNRU de Vaulx-en-Velin une opération de requalification de la résidence du quartier des Verchères d'ampleur qui nécessite la libération des logements le temps des travaux. Les ménages sont donc relogés temporairement ou mutent vers un nouveau logement. Les travaux sur l'enveloppe des bâtiments ont été réalisés sur fonds propres en 2014, de façon anticipée et afin d'accompagner les travaux du PNRU sur les espaces extérieurs de la résidence. Une première tranche de travaux sur parties privatives a été financée dans le cadre du protocole de préfiguration (145 logements), la poursuite et l'achèvement de la requalification est demandée à l'inscription de la convention pluriannuelle (145 logements). Une tranche antérieure de travaux a été conduite en 2015 sur parties privatives et sur fonds propres. Cette première phase d'accompagnement des résidents a été conduite par Dynacité en étroit partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin, le GPV, l'Etat et la Métropole. Un plan de relogement, des groupes techniques partenariaux relogement et un premier bilan intermédiaire ont été mis en oeuvre et ont permis d'anticiper la requalification globale, et la réflexion sur l'organisation permettant la phase opérationnelle globale. Ces travaux anticipés ont été mis en oeuvre grâce à la mise en place d'une mission de mobilité résidentielle ponctuelle, dans l'objectif de répondre aux situations les plus urgents, et par le blocage progressif à la vacance des logements. Cette expérience a conduit Dynacité à proposer à ses partenaires la création d'un dispositif spécifique et exceptionnel de MOUS mobilité résidentielle, permettant la mise en oeuvre des travaux dans des logements vacants et libérés de tout mobilier et de favoriser la mobilité résidentielle dans et hors la résidence, et l'évolution du peuplement et de la mixité sociale. (voir note de présentation détaillée).
--

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération Immeubles n° 2, 4, 6, 8, 10, 12 chemin Claude Debussy et n° 7, 9, 11, 13 et 15 chemin Hector Berlioz à Vaulx en Velin - Résidence Verchères Commune de rattachement Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'opération se situe sur le site de la requalification de la résidence Verchères.
---	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie : - études, expertises et moyens d'accompagnement du projet Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet - accompagnement des ménages Nature de l'accompagnement L'accompagnement personnalisé est réalisé par 2 chargées de relogement et d'accompagnement social employées de Dynacité, appuyées par l'entreprise qui a désigné en son sein deux interlocuteurs dédiés spécifiquement à l'opération tiroir. Ils ont pour objectif d'accompagner les résidents dans leur double déménagement ou leur mutation, selon le plan de relogement théorique établi en septembre 2017 (voir note de présentation détaillée en annexe). - conduite de projet (annexer l'organigramme) Nombre et profil de poste 2 chargés de relogement accompagnement des ménages Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste 95 000,00 € Temps d'affectation au projet 100% Durée de financement 6 Observation particulière				
Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain		
Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	202	
- conduite de projet (annexer l'organigramme)				
Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
2 chargés de relogement accompagnement des ménages	95 000,00 €	100%	6	

Nombre d'ETP moyen par an	2,00			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Taux de subvention :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		0,00%	- €
MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	570 000,00 €	50,00%	285 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		50,00%	285 000,00 €
TOTAL SUBVENTION :			285 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	570 000,00 €	montant TTC :	570 000,00 €	
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :					
	VILLE :				
	EPCI :				
	DEPARTEMENT :				
	REGION :				
	BAILLEUR :				285 000,00 €
	CDC :				
	EUROPE :				
	ANAH :				
	AUTRE :				
	ANRU :	285 000,00 €			
	Total des co-financements :	570 000,00 €			
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €			
	dont PRET CDC :				
	dont PRET BONIFIE AL :				

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
 Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	Intitulé de l'opération Démolition Résidence Pierre DUPONT : immeuble et dalle de stationnement
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-21-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Située dans le périmètre de ZAC du Mas du Taureau, la résidence Pierre Dupont, se trouve dans un environnement en profond mouvement, cela depuis le début des années 2000. En effet, le premier Programme de Rénovation Urbaine a permis d'engager une restructuration profonde du quartier avec, en 15 ans, la démolition d'environ 1500 logements. Ces démolitions ont permis de préparer le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine porté par la ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole de Lyon, l'Etat, les bailleurs sociaux ainsi que par les autres acteurs du territoire. Située dans le périmètre de la ZAC du Mas du Taureau et en lisière de la ZAC de l'Hôtel de Ville, la résidence Pierre Dupont occupe un positionnement stratégique au coeur du nouveau quartier. La question du devenir de l'immeuble Pierre Dupont se posait depuis 2013. Trois scénarii ont été étudiés : ☐ Une réhabilitation complète du bâti, qui malgré un coût élevé (7 millions d'euros HT) ne garantissait pas, en raison d'une modification profonde l'environnement, une réelle attractivité du site ; ☒ Une requalification intermédiaire (3 millions d'euros HT) permettant de maintenir la résidence jusqu'à sa démolition en 2030. Au coût des travaux de rénovation il convenait
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 à 10 chemin Pierre Dupont parcelle AX 154 et AX 247 Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AX 154 de 4739 m ² AX 247 de 3475 m ²
Période de construction des bâtiments à démolir :	1974	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	vente métropole
Nombre de LLS concernés :	248		
Nombre de ménages à reloger :	276		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	200 stationnements en dalle	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	2007 - 2009 avec un PR à 6048 € par logement
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	non
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	non
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	réunion publique le 21 septembre 2016 et permanence d'accueil hebdomadaire au 10 chemin Pierre Dupont

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/01/2016
	Semestre Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2 2016
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)
Commentaires	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	13 605 910,00 €
Montant des recettes retenues :	468 198,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	13 137 712,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	10 510 169,60 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	13 807 660,00 €	montant TTC :	15 992 456,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	1 059 568,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 769 724,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	468 198,00 €		
	ANRU :	10 510 169,60 €		
	Total des co-financements :	13 807 660,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
 Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération Démolition des bâtiments H et I - Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-21-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Le projet de renouvellement urbain du secteur Est de la Grappinière a pour objet d'accompagner et de conforter les aménagements déjà réalisés dans le cadre de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) mais également de faire la liaison avec le reste de la ville, en particulier avec la Grande île. Ce projet Grappinière valide le principe d'un cœur d'îlot à consolider par une réhabilitation lourde de 6 bâtiments, et il propose de faire évoluer le secteur Est en oeuvrant sur les équipements publics et les aménagements voiries, mais surtout il propose de démolir 4 bâtiments pour désenclaver le secteur. Dans un premier temps, ce sont les bâtiments H et I qui sont démolis afin d'aérer l'espace autour du centre social actuellement enfermé : ce dernier va faire l'objet d'un projet d'extension et de réhabilitation lui permettant de rayonner au delà du quartier de la Grappinière. Dans un second temps, ce sont les bâtiments J et M qui sont démolis et permettent alors d'achever l'ouverture vers le secteur EST : les ateliers municipaux vont muter, le parc Elsa Triolet et le cinéma vont ainsi pouvoir retrouver une lisibilité et des cheminements Est-Ouest se mettront en place de façon plus confortable en direction des autres quartiers de la ville, notamment Vaulx Village. Enfin, cette transformation aboutira à un renversement du taux de logement social sur le secteur lorsque les îlots libérés feront l'objet de reconstructions, et cette mutation permet de redonner une place forte aux équipements publics présents sur le site confortant ainsi le projet global de la Grappinière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Batiment H rue Marius Pied et bâtiment I rue René Trousselle 69120 Vaulx en Velin parcelle AV431 Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
--	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	parcelle AV 431
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	dans la cadre du partenariat avec le GPV, valorisation du foncier : cession à l'aménageur non encore désigné
Nombre de LLS concernés :	110	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Nombre de ménages à reloger :	114	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	présence de caves et garages en RdC : bâtiment H 56 caves et 19 garages Bâtiment I 45 caves et 16 garages	En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	lien avec le comité de locataire et les habitants sur le projet de réhabilitation du quartier : la présentation du projet de renouvellement urbain (démolition) se fera en lien avec les partenaires courant 2018.
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante en cours - présence dans certaines éléments des logements. Pas de diagnostic avant démolition encore effectué		

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)			19/12/2018		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 796 282,22 €
Montant des recettes retenues :	384 180,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	3 412 102,22 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	2 729 681,78 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 164 720,32 €	montant TTC :	4 722 345,32 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	297 661,40 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	753 197,14 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	384 180,00 €		
	ANRU :	2 729 681,78 €		
	Total des co-financements :	4 164 720,32 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération IDémolition des bâtiments J et M - Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-21-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le projet de renouvellement urbain du secteur Est de la Grappinière a pour objet d'accompagner et de conforter les aménagements déjà réalisés dans le cadre de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) mais également de faire la liaison avec le reste de la ville, en particulier avec la Grande ile. Ce projet Grappinière valide le principe d'un coeur d'ilot à consolider par une réhabilitation lourde de 6 bâtiments, et il propose de faire évoluer le secteur Est en oeuvrant sur les équipements publics et les aménagements voiries, mais surtout il propose de démolir 4 bâtiments pour désenclaver le secteur. Dans un premier temps, ce sont les bâtiments H et I qui sont démolis afin d'aérer l'espace autour du centre social actuellement enfermé : ce dernier va faire l'objet d'un projet d'extension et de réhabilitation lui permettant de rayonner au delà du quartier de la Grappinière. Dans un second temps, ce sont les bâtiments J et M qui sont démolis et permettent alors d'achever l'ouverture vers le secteur EST : les ateliers municipaux vont muter, le parc Elsa Triolet et le cinéma vont ainsi pouvoir retrouver une lisibilité et des cheminements Est-Ouest se mettront en place de façon plus confortable en direction des autres quartiers de la ville, notamment Vaulx Village. Enfin, cette transformation aboutira à un renversement du taux de logement social sur le secteur lorsque les ilots libérés feront l'objet de reconstructions, et cette mutation permet de redonner une place forte aux équipements publics présents sur le site confortant ainsi le projet global de la Grappinière

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Bâtiment J rue Oreste Zenzini et bâtiment M rue Stanislas Bozi 69120 Vaulx en Velin parcelle AV 393 Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	parcelle AV 393
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	79	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	dans la cadre du partenariat avec le GPV, valorisation du foncier : cession à l'aménageur non encore designé
Nombre de ménages à reloger :	86		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	batiment J 24 caves batiment M 46 caves	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat : En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante en cours - présence dans certaines éléments des logements. Pas de diagnostic avant démolition encore effectué	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	lien avec le comité de locataire et les habitants sur le projet de réhabilitation du quartier : la presentation du projet de renouvellement urbain (démolition) se fera en lien avec les partenaires courant 2018.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)			19/12/2018	
			Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			8 semestre(s)	
Commentaires				

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 841 760,65 €
Montant des recettes retenues :	416 271,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	2 425 489,65 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	80,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION	1 940 391,72 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 087 811,25 €	montant TTC :	3 491 092,25 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	215 465,90 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	515 682,63 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	416 271,00 €		
	ANRU :	1 940 391,72 €		
	Total des co-financements :	3 087 811,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Opération d'aménagement Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-24-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Le quartier de la Grappinière a bénéficié d'un réaménagement ambitieux dans le cadre d'une ZAC, portée par la Métropole de Lyon dans le PRU1. La partie ouest du quartier a été rénovée (trames viaires, logements neufs, rénovation de l'école etc.). Cependant, la partie Est du quartier occupée en majorité par le patrimoine de Grand Lyon Habitat n'a pas été impactée par les rénovations. Or, face au patrimoine vieillissant de Grand Lyon Habitat, à l'enclavement du quartier marqué par les barres d'immeubles H I M et J, à l'isolement du parc Elsa Triolet, et au manque de liaisons avec le Village et le Mas du Taureau, les partenaires ont acté la poursuite de la transformation urbaine du quartier et de la diversification de l'habitat pour conforter et amplifier les résultats précédents et pour éviter tout risque de décrochage. Avec la poursuite des aménagements d'espaces publics, la Métropole de Lyon renforce la trame viaire existante et permet de créer des liaisons plus affirmées vers le parc Elsa Triolet, le Village et au sud vers les Noirettes et le Mas du Taureau. Ce recouturage permet au quartier de la Grappinière d'être définitivement "raccroché" au reste de la Ville et de limiter son enclavement. Les aménagements urbains permettront également de poursuivre l'organisation urbaine en formes d'îlots destinés à la commercialisation de programmes immobiliers neufs privés et ainsi d'aboutir à un inversement des équilibres en termes d'habitat, l'objectif étant d'atteindre 60 % de logements privés et 40 % de logements sociaux à l'échelle du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Périmètre situé entre la rue Pierre Cot, la rue du 8 Mai 1975, la rue Sahour et la rue Jean Moulin. Parcelles : AV 431, AV 396, AV 432, AS 301, AV 393 Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil réglementaire :	non défini : ZAC ou PAE Plan d'Aménagement d'Ensemble
Éléments sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Accession libre : 8 222 m² Locatif intermédiaire (AFL) : 2 585 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession libre = 220 € HT / m²
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	19/12/2018
	Semestre
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)
Année	2022
Commentaires	

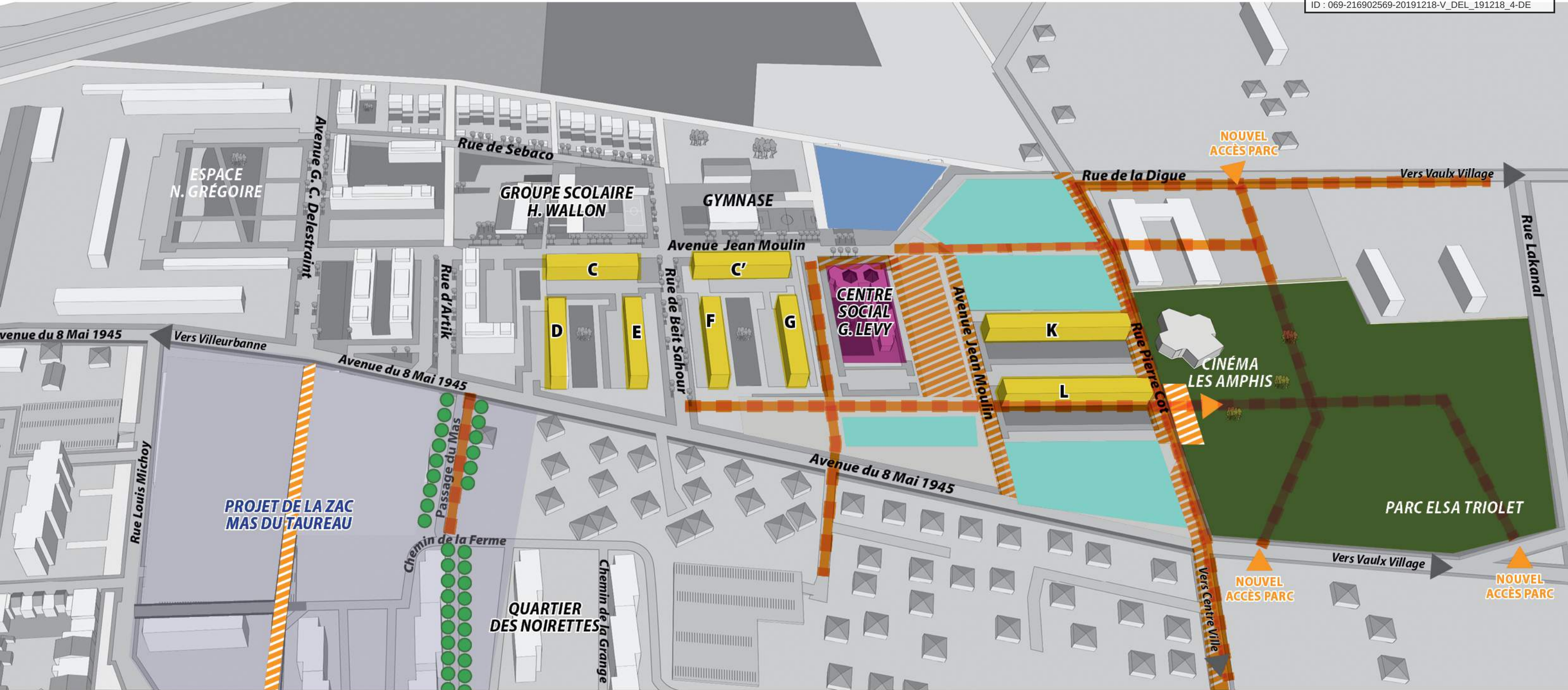
Modalités de financement de l'opération

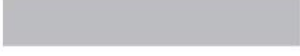
Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 645 957,50 €
Montant des recettes retenues :	1 808 840,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	3 837 117,50 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	15,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	575 567,63 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 228 290,00 €	montant TTC :	6 273 948,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	326 155,00 €		
	EPCI :	2 517 727,37 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 808 840,00 €		
	ANRU :	575 567,63 €		
	Total des co-financements :	5 228 290,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT GRAPPINIÈRE NPNRU



OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT	EMPRISES FONCIÈRES	SDP ESTIMÉE
 Voies publiques et cheminements	14 960 m ²	
 Réaménagement Places et Espaces publics	2 600 m ²	
 Logements Accession libre	12 500 m ²	8 222 m ²
 Logements Terrains pour contrepartie Action Logement	4 013 m ²	2 585 m ²
TOTAL EMPRISES FONCIÈRES 34 073 m ²		

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Aménagement voirie publique Noirettes
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-24-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Le quartier des Noirettes est situé à l'interface du Mas du Taureau et de la Grappinière au Nord. C'est un quartier qui souffre d'enclavement dû aux dalles de stationnement semi-enterrées qui créent un effet de « frontière visuelle » et à un manque de lisibilité des espaces publics et privés malgré des interventions en proximité du bailleur social ou des collectivités.

C'est pourquoi dans le cadre du NPNRU, il a été décidé d'avoir une vision d'ensemble et de conjuguer plusieurs interventions sur le quartier. Tout d'abord les réhabilitations par le bailleur social qui vont permettre de redonner une attractivité au bâti existant et ensuite les travaux d'espaces publics de la ZAC du Mas du Taureau qui vont ouvrir le quartier par la création de deux axes Nord Sud permettant de relier le quartier du Mas du Taureau, des Noirettes et de la Grappinière. En complément le bailleur social dans le cadre des opérations de résidentialisation réalisera la démolition des dalles de parking et des aménagements sur les espaces privés.

Pour compléter l'ensemble de ces interventions, la Métropole de Lyon réalisera des aménagements sur la rue publique Chemin de la Ferme afin de lui conférer une véritable vocation de rue publique traversant le quartier d'Est en Ouest et redessinant de façon claire les domanialités entre l'espace public et privé. Ces aménagements forment ainsi la colonne vertébrale du quartier, valorisent les accès au quartier et la desserte des poches de stationnements privés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	Le périmètre est situé sur l'emprise du Chemin de la Ferme pour la section comprise entre le passage du Mas au Nord et la rue des Frères Bertrand au Sud. Parcelles : AV 473, AV 476
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires			
Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil réglementaire :	
Eléments sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m ² par type de foncier de destination concerné :	La surface de voirie publique à réaménager est estimée à 4 250 m ²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 170 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	1 170 000,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	15,00%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	175 500,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 000 000,00 €	montant TTC :	1 200 000,00 €																						
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	<table border="0"> <tr> <td>VILLE :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>EPCI :</td> <td>824 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>DEPARTEMENT :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>REGION :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BAILLEUR :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CDC :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>EUROPE :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ANAH :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AUTRE :</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>ANRU :</td> <td>175 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total des co-financements :</td> <td>1 000 000,00 €</td> </tr> </table>				VILLE :		EPCI :	824 500,00 €	DEPARTEMENT :		REGION :		BAILLEUR :		CDC :		EUROPE :		ANAH :		AUTRE :	- €	ANRU :	175 500,00 €	Total des co-financements :	1 000 000,00 €
VILLE :																										
EPCI :	824 500,00 €																									
DEPARTEMENT :																										
REGION :																										
BAILLEUR :																										
CDC :																										
EUROPE :																										
ANAH :																										
AUTRE :	- €																									
ANRU :	175 500,00 €																									
Total des co-financements :	1 000 000,00 €																									
Dont prêts :	<table border="0"> <tr> <td>TOTAL PRETS :</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>dont PRET CDC :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont PRET BONIFIE AL :</td> <td></td> </tr> </table>				TOTAL PRETS :	- €	dont PRET CDC :		dont PRET BONIFIE AL :																	
TOTAL PRETS :	- €																									
dont PRET CDC :																										
dont PRET BONIFIE AL :																										
Commentaires particuliers, le cas échéant																										

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Espaces publics Vernay Verchères
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-24-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Une première phase de renouvellement urbain s'est déployée sur le quartier Vernay-Verchères dans le cadre du PNRU entre 2005 et 2015. Cette première phase a permis des transformations urbaines importantes ainsi qu'une diversification de l'habitat. Afin de poursuivre le désenclavement du quartier et en cohérence avec les études de cadrage urbain réalisées, il est prévu la réalisation d'un mail piéton nord-sud et le prolongement de la rue des Onchères. Ces aménagements forment une couture urbaine entre l'Avenue Salvador Allende au nord et l'Avenue Georges Dimitrov au sud et permettent également d'ouvrir le Campus sur sa "facade" Est. Dans le cadre des études de programme réalisées en 2018, trois scénarios de désenclavement ont été étudiés, permettant une meilleure lisibilité des espaces publics et une ouverture du campus. La phase de concertation sera organisée en 2019 et la réalisation des travaux est prévue pour 2020-2021.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre est situé entre la rue des Onchères au Nord, le Campus à l'ouest, l'école Makarenko à l'est et la rue Dimitrov au sud. Parcelles : BE 614, 473, 620, 628, BD 295, 78, 338. Une partie de l'opération est dans le QPV et l'autre en limite du périmètre QPV.
Commune de réalisation Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble : opération en régie		Outil réglementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface prévisionnelle de l'opération comprenant les espaces publics (mail piétons, parking et voirie publique) est d'environ 6 500 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Taux de subvention maximal :		
Localisation :		
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 200 000,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	1 200 000,00 €	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	15,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	180 000,00 €	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 025 641,03 €	montant TTC :	1 230 769,24 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :			
	845 641,03 €			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	180 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 025 641,03 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération IRéaménagement Promenade Lénine (Centre Ville-Mas du Taureau)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-24-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La promenade Lénine joue un rôle majeur de desserte piétonne de l'ensemble de la Grande Ile. Elle est composée de différentes séquences en fonctions des espaces et des quartiers traversés. Au centre-ville elle joue un rôle de « rotule » entre le secteur du Mas du Taureau et les espaces de centralité récemment aménagés (ZAC Hôtel de Ville). Comme tenu des évolutions de programmation de la ZAC Hôtel de Ville (Hôtel, socles actifs, équipement Ville-Campus), la séquence de la promenade Lénine n'a pas été réaménagée dans le PNRU1. Il est proposé d'aménager cette séquence pour affirmer une liaison interquartier plus forte et plus cohérente entre le Mas du Taureau et le Centre-Ville notamment au croisement avec l'avenue Péri. La participation des habitants et notamment des nouveaux arrivants sur le centre-ville sera recherchée tout au long du projet.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre de l'aménagement comprend la promende Lénine située entre la Place de la Nation, le long de la rue Jules Romains et jusqu'au carrefour avec l'avenue Gabriel Péri. Parcelles AX 320, BD 367, 149, 325, 324
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble : opération en régie		Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface estimée de la section de la promenade Lénine concernée est de 4 000 m² environ
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Taux de subvention maximal :		
Localisation :		
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 015 000,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	1 015 000,00 €	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	15,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	152 250,00 €	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	867 521,36 €	montant TTC :	1 041 025,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	715 271,36 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	152 250,00 €		
	Total des co-financements :	867 521,36 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Aménagement rue Audin et ouverture Campus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-24-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Situé à proximité du centre-ville et en limite du périmètre de la Grande Ile, le campus ne bénéficie pas d'une ouverture sur la ville et reste enserré dans ses limites foncières très vastes. La rue M. Audin est repérée dans les études de l'Agence d'Urbanisme de Lyon comme la porte d'entrée Nord du centre- ville. Toutefois son aménagement est resté marqué par la ZUP avec un traitement uniquement routier ne mettant pas en valeur le secteur. Aussi, afin de donner une plus grande ouverture au campus et de renforcer la vocation de la rue Audin comme espace public majeur du centre-ville, il est proposé de réaliser des aménagements urbains sur la voirie et ses interfaces avec le campus (entrée du campus, gestion des stationnements, marquage des cheminements piétons et cycles ...). Le jalonnement vers la ZAC de l'Hôtel de la Ville et l'emplacement de l'équipement mutualisé Ville-Campus sera recherché. Cette opération d'aménagement se réalisera a partir des éléments de programme issue de l'étude urbaine.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre de l'opération est situé entre l'avenue Allende et la rue Ho Chi Minh. L'emprise des aménagements concerne également les limites avec le Campus et avec le Gymnasse Rousseau situés de part et d'autre de la rue Audin. Parcelles : ID 9627 et limites de BD 263 et BD 295. L'opération est en limite du périmètre QPV.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble : opération en régie		Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface prévisionnelle d'espaces publics concernés (voie, trottoirs, accès au Campus, traitement des limites avec le gymnase Rousseau) est de 7545 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Taux de subvention maximal :		
Localisation :	hors QPV	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 600 000,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	1 600 000,00 €	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	15,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	240 000,00 €	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 367 521,36 €	montant TTC :	1 641 025,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	1 127 521,36 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	240 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 367 521,36 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU

Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO)	Intitulé de l'opération
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Réaménagement Promenade Lénine (Verchères-Nation)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU)
	808-6069018-24-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La promenade Lénine joue un rôle majeur de desserte piétonne de l'ensemble de la Grande Ile. Elle est composée de différentes séquences en fonctions des espaces et des quartiers traversés. Les transformations à venir sur le secteur Verchères-Nation ainsi que la présence de nombreux équipements (Centre Culturel Charlie Chaplin, Planétarium, Palais des sports, école Makarenko, Campus ENTPE-ENSAL...) exigent un réaménagement de cet espace afin que la Promenade Lénine puisse jouer pleinement son rôle de liaison piétonne structurante, en cohérence avec le projet d'ensemble et les besoins des usagers. Une étude urbaine préalable est prévue afin d'élaborer plusieurs scénarios, faire participer les usagers et définir un programme partagé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération ----- Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin ----- Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île ----- Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre comprend la section de la promenade Lénine située entre la Place de la Nation, les limites du Campus au Nord, les limites des copropriétés au Sud et la rue Debussy. Parcelles : BE 464, BD 231, BE 619, BD 272
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux enjeux du projet			
Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface prévisionnelle de l'espace public Promenade Lénine à réaménager est de 7 380 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Taux de subvention maximal :		
Localisation :		
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	650 000,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	650 000,00 €	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	50,00%	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	325 000,00 €	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	555 555,55 €	montant TTC :	666 666,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	230 555,55 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	325 000,00 €		
	Total des co-financements :	555 555,55 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

**Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
 Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) SOC EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON	Intitulé de l'opération ZAC Mas du Taureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-24-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Par délibération du 15 décembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé le bilan de la concertation préalable à l'approbation du dossier de création modificatif de la ZAC du MAS DU TAUREAU, a approuvé le dossier de création modificatif et a décidé de lancer la consultation afin de désigner un aménageur en charge de la mise en œuvre de cette opération dans le cadre d'une concession d'aménagement. Par délibération du Conseil de Métropole du 24/06/19, la concession d'aménagement sera attribuée à la SERL qui sera identifiée auprès de l'ANRU comme MO de la ZAC. La ZAC porte sur une surface d'environ 390 000 m² au sein du territoire de la Grande Île et du Grand Projet de Ville de Vaulx en Velin. Elle est délimitée comme suit (périmètre joint): - à l'est, par l'avenue Maurice Thorez et la promenade Lénine, - au sud, par la rue du Pré de l'Herpe, - à l'ouest, par les avenues Monmousseau et Orcha, - au nord, par la promenade Lénine, l'avenue du 8 mai 1945 et la rue des Frères Bertrand. Le projet d'aménagement vise la construction d'environ 1300 logements neufs soit 91 608 m², de 25 596 m² de locaux d'activités, d'une polarité commerciale de proximité de 2 300 m² et d'une offre de locaux dédiés à la formation professionnelle d'environ 14 850 m² ainsi que la structuration de l'ensemble des espaces publics et la construction d'équipements publics de superstructure nécessaires au développement du quartier. Le projet de renouvellement urbain repose sur les principes suivants: - Restructuration complète de la trame viaire résidentielle et des espaces publics du quartier - Réorganisation de sa centralité et de la polarité commerciale autour du marché forain repensé et modernisé ainsi que sa nouvelle halle et de la future médiathèque - Création d'un espace paysager majeur dédié à la promenade, aux loisirs et à la détente. Une coulée verte animée en plusieurs séquences constitue le nouveau poumon récréatif du quartier ; - Construction d'îlots à bâtir à vocation résidentielle dont les rez-de-chaussée sont animés autour de la place centrale ; - Construction d'une façade à vocation économique à dominante artisanale le long des avenues Orcha et Monmousseau (nouveau principe d'aménagement retenu suite à l'étude de positionnement économique de 2017 financée dans le cadre du protocole ANRU). Le programme bâti se décompose en 3 séquences urbaines : - Une séquence au sud en articulation avec la ZAC Hôtel de Ville en prolongement des programmes de constructions et du Groupe Scolaire Beauverie ; - Une séquence centrale autour de la polarité commerciale, de la place du marché, du parc central et des équipements publics tels que la médiathèque, l'équipement sportif et les groupes scolaires, dont le Groupe Scolaire Gagarine et la crèche Ribambelle à repositionner ; - Une séquence au nord, en accompagnement de la résidentialisation des Noirettes et en articulation avec la ZAC de la Grappinière, terminus du C3. La répartition globale des produits au sein de ce programme s'établit de la manière suivante : - HABITAT : 91 608 mètres carrés de surface de plancher représentant environ 1 300 logements neufs (dont contrepartie Action Logement) à répartir en îlots d'habitat collectifs et dont la programmation permettra de diversifier les parcours résidentiels et de mixer l'offre nouvelle au parc de logements maintenu ; - ACTIVITES ECONOMIQUES : 25 596 mètres carrés de surface de plancher d'une offre d'accueil à vocation artisanale ; - FORMATION PROFESSIONNELLE : 14 850 mètres carrés de surface de plancher dédiés au développement du continuum universitaire en interface avec la ZAC Hôtel de Ville ; - COMMERCES DE PROXIMITE : 2 300 mètres carrés de surface de plancher, en complémentarité des polarités commerciales existantes et en reconstitution de la centralité du quartier.	
--	--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :	
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en concession d'aménagement
	Outil réglementaire : ZAC et DUP
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné : - Accession libre = 32 632 m² - Accession libre sous convention de participation = 18 420 m² - Locatif intermédiaire (AFL) = 22 165 m² - Accession sociale = 12 672 m²

			= 5 720 m ² - Activités / bureaux = 25 596 m ² - Formation = 14 850 m ² - Commerces = 2 300 m ²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	- Accession libre = 300 € HT / m ² - Accession libre sous convention de participation = 120 € / m ² - Locatif intermédiaire (AFL) = 0 € / m ² - Accession sociale = 235 € / m ² - Accession sociale sous convention de participation = 90 € / m ² - Activités / bureaux = 100 € / m ² - Equipements de proximité = 57,669903 € / m ² - Formation = 57,669903 € / m ² - Commerces = 140 € / m ²
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :			19/12/2018		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			20 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

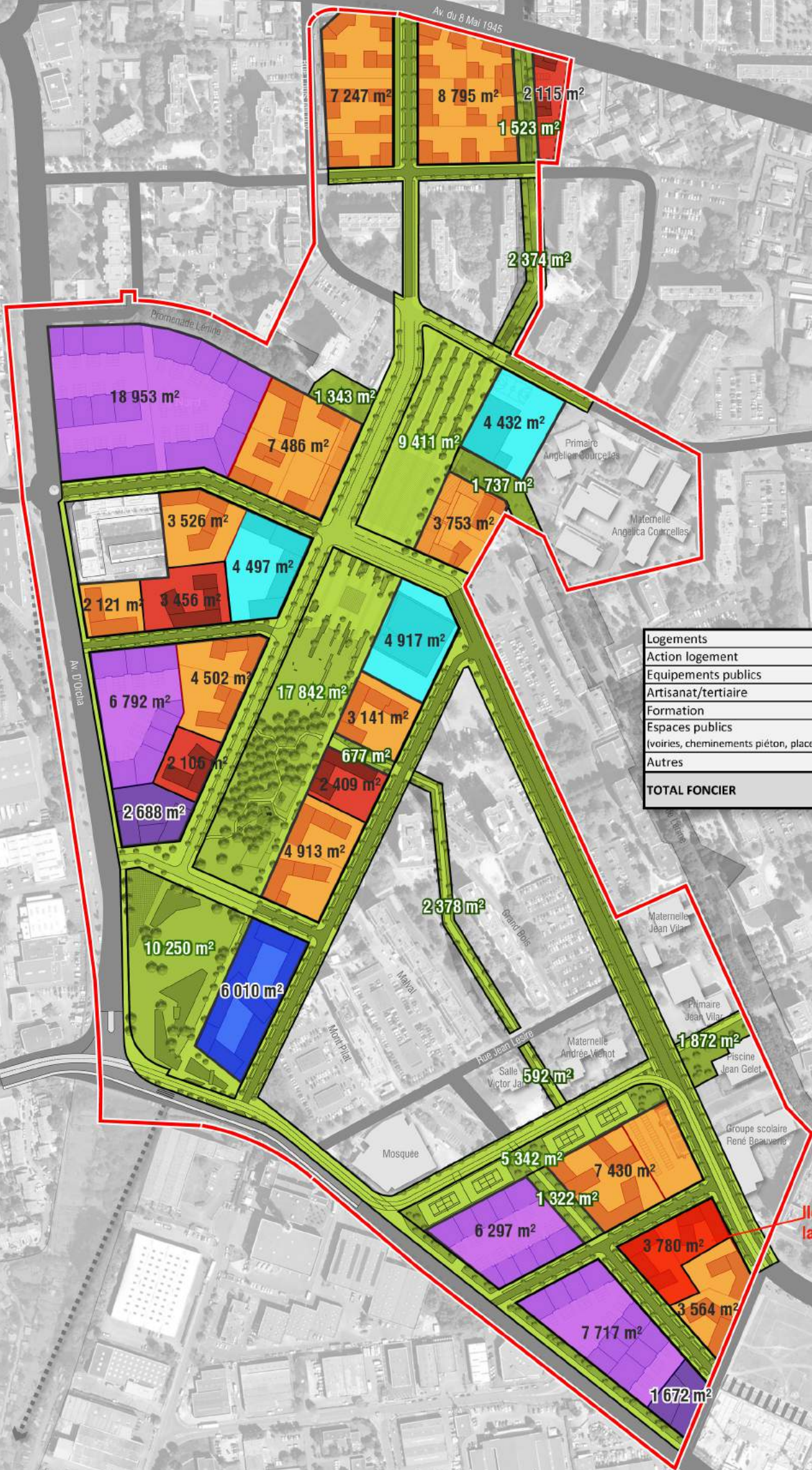
Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Taux de subvention maximal :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	
Calcul du financement prévisionnel ANRU	
	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	78 615 660,00 €
Montant des recettes retenues :	19 859 112,91 €
Assiette subventionnable (déficit) :	58 756 547,09 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	2,25%
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	17,25%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	10 135 504,37 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	82 756 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	7 973 038,00 €		
	EPCI :	44 788 345,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	19 859 112,91 €		
	ANRU :	10 135 504,37 €		
	Total des co-financements :	82 756 000,28 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

ATTENTION: Plan de financement à équilibrer sur le coût de l'opération HT

- Equipements publics
- Artisanat / tertiaires
- Formation
- Espaces publics



	Périmètre total ZAC Emprise Foncière (m²)	Périmètre total ZAC (%)
Logements	56 478	13
Action logement	13 866	3
Equipements publics	13 846	3
Artisanat/tertiaire	44 119	10
Formation	6 010	2
Espaces publics (voiries, cheminements piéton, places, parcs, jardins)	127 278	30
Autres	164 089	39
TOTAL FONCIER	425 686	100%

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l'opération Résidence MALVAL, 191 logements, BBC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 0028-G1	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Réhabilitation énergétique d'un bâtiment de 191 logements. > Travaux d'économie d'énergie - Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur - Isolation des vides-sanitaires - Isolation des acrotères en toiture - Remplacement du système de VMC par un système Hygro B - Mise en place de pompes à débit variable en sous-station de chauffage - Calorifugeage du réseau d'Eau Chaude Sanitaire > Travaux de sécurité - Mise en sécurité électrique des logements > Travaux d'amélioration du confort des logements - Rénovation de l'ensemble des cuisines - Remplacement des portes palières - Mise en place de persiennes coulissantes sur les balcons>Travaux d'amélioration des parties communes - Remplacement de l'éclairage des parties communes avec un système LED - Réduction de la taille des halls et rénovation complète (boîtes-aux-lettres, sols, murs, plafond) - Remplacement des portes d'entrées
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 à 6, chemin de Malval. Parcelle AX 322.	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Quartier du Mas du Taureau
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru : Nature des logements requalifiés : LLS		Nombre de LLS requalifiés : 191	
Nombre de bâtiments : 1			
Nombre d'étages par bâtiment : 8		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation : Réhabilitation en 1989		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé : Label BBC Rénovation 2009		Modalités spécifiques de concertation :	Présentation du projet en Conseil de Concertation Locative le 4 juin 2015, lequel a émis un avis favorable Présentation du projet en réunion plénière le 2 septembre 2015 devant les locataires Envoi d'un courrier individualisé présentant le projet et l'impact sur les loyers et invitant les locataires à donner leur avis sur le projet Le taux d'avis favorable au projet est de 88%
Evolution des typologies : pas d'évolution		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret geste-verts
Programme de travaux : > Travaux d'économie d'énergie > Travaux de sécurité > Travaux d'amélioration du confort des logements		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les travaux d'économies d'énergie vont permettre une baisse des charges locatives. Les travaux d'isolations de la façade vont permettre une réduction des consommations d'énergie de 40% Néanmoins, la résidence étant raccordée au réseau de chaleur de la Ville de Vaulx-en-Velin où la part fixe des factures d'énergie représentent plus de 60% des dépenses, la baisse des provisions de charges de chauffage est estimé à -20%. La mise en place d'un éclairage LED dans les parties communes aura également un impact sur les dépenses d'électricité. Toutes dépenses confondues, la baisse des provisions de charges communes est évaluée a - 8%

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	05/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires démarage travaux dès le comité d'engagement de l'ANRU		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		

Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		2 538 822,60 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		507 764,52 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 672 886,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		- €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôleume de prêt bonifié :		507 764,52 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 672 886,00 €	montant TTC :	5 055 359,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 305 621,48 €		
	CDC :			
	EUROPE :	859 500,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	507 764,52 €		
	Total des co-financements :	4 672 886,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 702 967,00 €		
	dont PRET CDC :	2 702 967,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	- €		

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d’ouvrage (MO) EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l’opération Résidence Grand Bois, 432 logements, BBC
N° donné à l’opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Est Métropole Habitat a engagé, dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, un projet innovant de réhabilitation Energie Sprong sur des résidences acquises auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat en 2015 et 2016. Les résidences Noirettes 2, Noirettes 3 et Grand Bois représentent ainsi un total de 988 logements et sont situées dans un quartier en plein renouvellement urbain. Le Programme de travaux prévoit une rénovation énergétique forte (certification Bâtiment Energie Environnement et label BBC Rénovation) : isolation des façades par l'exterieur, des toitures terrasse, des vides sanitaires, ainsi qu'une révision des menuiseries (remplacement pour les plus déteriorées et les moins efficaces) et une rénovation de la VMC. Afin de doter les logements des atouts du neuf, les balcons seront triplés, passant de 3 à 9 m². EMH a réalisé un sondage à ce sujet ; il montre que 92% des locataires sont d'accord pour payer en moyenne 8,2€ de plus par mois afin de disposer de cet agrément. En complément de la rénovation énergétique, la réhabilitation interviendra également sur les thématiques d'adaptation des logements et bâtiments au vieillissement, la sécurité électrique, ainsi que sur l'embellissement des logements. La définition d'un bouquet de travaux par logement sera en effet développée en phase études en concertation avec les habitants. Au delà du programme technique, la réhabilitation sera l'occasion d'une fragmentation et d'une différenciation visuelle importante, afin de redonner une identité propre à chaque bâtiment, voire à chaque allée, et permettre une appropriation du site à échelle humaine pour ses habitants Enfin, l'innovation technique est au coeur du projet de réhabilitation. L'isolation des façades sera en effet développée à l'aide de panneaux modulaires préfabriqués en usine. Outre les intérêts technologiques, cette innovation apportera deux avantages directs aux habitants : - en phase études : l'utilisation de la maquette numérique permettra de démocratiser les ateliers de concertation et de faciliter la participation des habitants - en phase chantier : l'intervention sur site sera réduite et génératrice de moins de nuisances, en particulier sonores. L'industrialisation permettra un chantier de 12 mois, au lieu de 18 mois pour des travaux classiques.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 à 5, chemin du Grand Bois. Parcelle AX 107.	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	432
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+10 à R+15	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Inconnu (patrimoine racheté à un autre bailleur)	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	- Cafés rencontres en pied d'immeuble - Réunions publiques - Ateliers de conception participative
Evolution des typologies :	Typologies actuelles conservées (réhabilitation en site occupé)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret gestes verts après travaux

Programme de travaux :	- Isolation de l'enveloppe (façades, toiture, plancher bas) - Révision des menuiseries (10% de remplacement pour les menuiseries non étanches à l'air) - Rénovation de la VMC (extracteurs, conduits, bouches) - Adaptation au vieillissement : remplacement des baignoires par des douches dans 10% des logements, mise en accessibilité des allées non accessibles - Mise en sécurité électrique des logements + ajout de prises dans les cuisines - Bouquet de travaux à la carte (1 500 € HT par logement)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Chauffage collectif sur réseau de chaleur urbain, impact faible sur le montant des charges (part abonnement importante)
------------------------	--	---	--

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	05/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		

Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		4 360 264,94 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		872 052,99 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 953 569,13 €
Volume du prêt bonifié retenu :		4 500 088,49 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôleume de prêt bonifié :		5 372 141,48 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 953 569,13 €	montant TTC :	9 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	912 574,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	205 000,00 €		
	BAILLEUR :	6 963 942,14 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	872 052,99 €		
	Total des co-financements :	8 953 569,13 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 619 373,01 €		
	dont PRET CDC :	2 119 284,52 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 500 088,49 €		

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d’ouvrage (MO) EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l’opération Résidence Noirettes 2, 324 logements, BBC
N° donné à l’opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Est Métropole Habitat a engagé, dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, un projet innovant de réhabilitation Energie Sprong sur des résidences acquises auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat en 2015 et 2016. Les résidences Noirettes 2, Noirettes 3 et Grand Bois représentent ainsi un total de 988 logements et sont situées dans un quartier en plein renouvellement urbain. Le Programme de travaux prévoit une rénovation énergétique forte (certification Bâtiment Energie Environnement et label BBC Rénovation) : isolation des façades par l'exterieur, des toitures terrasse, des vides sanitaires, ainsi qu'une révision des menuiseries (remplacement pour les plus déteriorées et les moins efficaces) et une rénovation de la VMC. Afin de doter les logements des atouts du neuf, les balcons seront triplés, passant de 3 à 9 m². EMH a réalisé un sondage à ce sujet ; il montre que 92% des locataires sont d'accord pour payer en moyenne 8,2€ de plus par mois afin de disposer de cet agrément. En complément de la rénovation énergétique, la réhabilitation interviendra également sur les thématiques d'adaptation des logements et bâtiments au vieillissement, la sécurité électrique, ainsi que sur l'embellissement des logements. La définition d'un bouquet de travaux par logement sera en effet développée en phase études en concertation avec les habitants. Au delà du programme technique, la réhabilitation sera l'occasion d'une fragmentation et d'une différenciation visuelle importante, afin de redonner une identité propre à chaque bâtiment, voire à chaque allée, et permettre une appropriation du site à échelle humaine pour ses habitants Enfin, l'innovation technique est au coeur du projet de réhabilitation. L'isolation des façades sera en effet développée à l'aide de panneaux modulaires préfabriqués en usine. Outre les intérêts technologiques, cette innovation apportera deux avantages directs aux habitants : - en phase études : l'utilisation de la maquette numérique permettra de démocratiser les ateliers de concertation et de faciliter la participation des habitants - en phase chantier : l'intervention sur site sera réduite et génératrice de moins de nuisances, en particulier sonores. L'industrialisation permettra un chantier de 12 mois, au lieu de 18 mois pour des travaux classiques.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 10 au 19, chemin de la Ferme. Parcelles AV 472 et AV 359.	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	324
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+10	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Inconnu (patrimoine racheté à un autre bailleur)	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	- Cafés rencontres en pied d'immeuble - Réunions publiques - Ateliers de conception participative
Evolution des typologies :	Typologies actuelles conservées (réhabilitation en site occupé)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret gestes verts après travaux

Programme de travaux :	- Isolation de l'enveloppe (façades, toiture, plancher bas) - Révision des menuiseries (10% de remplacement pour les menuiseries non étanches à l'air) - Rénovation de la VMC (extracteurs, conduits, bouches) - Adaptation au vieillissement : remplacement des baignoires par des douches dans 10% des logements, mise en accessibilité des allées non accessibles - Mise en sécurité électrique des logements + ajout de prises dans les cuisines - Bouquet de travaux à la carte (1 500 € HT par logement)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Chauffage collectif sur réseau de chaleur urbain, impact faible sur le montant des charges (part abonnement importante)
------------------------	--	---	--

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	21/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		

Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		3 244 225,92 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		648 845,18 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		6 798 830,46 €
Volume du prêt bonifié retenu :		3 430 453,10 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôleume de prêt bonifié :		4 079 298,28 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 798 830,46 €	montant TTC :	7 400 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	798 502,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	155 000,00 €		
	BAILLEUR :	5 196 483,28 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	648 845,18 €		
	Total des co-financements :	6 798 830,46 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 805 653,10 €		
	dont PRET CDC :	1 375 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 430 453,10 €		

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d’ouvrage (MO) EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l’opération Résidence Noirettes 3, 232 logements, BBC
N° donné à l’opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Est Métropole Habitat a engagé, dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, un projet innovant de réhabilitation Energie Sprong sur des résidences acquises auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat en 2015 et 2016. Les résidences Noirettes 2, Noirettes 3 et Grand Bois représentent ainsi un total de 988 logements et sont situées dans un quartier en plein renouvellement urbain. Le Programme de travaux prévoit une rénovation énergétique forte (certification Bâtiment Energie Environnement et label BBC Rénovation) : isolation des façades par l'exterieur, des toitures terrasse, des vides sanitaires, ainsi qu'une révision des menuiseries (remplacement pour les plus déteriorées et les moins efficaces) et une rénovation de la VMC. Afin de doter les logements des atouts du neuf, les balcons seront triplés, passant de 3 à 9 m². EMH a réalisé un sondage à ce sujet ; il montre que 92% des locataires sont d'accord pour payer en moyenne 8,2€ de plus par mois afin de disposer de cet agrément. En complément de la rénovation énergétique, la réhabilitation interviendra également sur les thématiques d'adaptation des logements et bâtiments au vieillissement, la sécurité électrique, ainsi que sur l'embellissement des logements. La définition d'un bouquet de travaux par logement sera en effet développée en phase études en concertation avec les habitants. Au delà du programme technique, la réhabilitation sera l'occasion d'une fragmentation et d'une différenciation visuelle importante, afin de redonner une identité propre à chaque bâtiment, voire à chaque allée, et permettre une appropriation du site à échelle humaine pour ses habitants Enfin, l'innovation technique est au coeur du projet de réhabilitation. L'isolation des façades sera en effet développée à l'aide de panneaux modulaires préfabriqués en usine. Outre les intérêts technologiques, cette innovation apportera deux avantages directs aux habitants : - en phase études : l'utilisation de la maquette numérique permettra de démocratiser les ateliers de concertation et de faciliter la participation des habitants - en phase chantier : l'intervention sur site sera réduite et génératrice de moins de nuisances, en particulier sonores. L'industrialisation permettra un chantier de 12 mois, au lieu de 18 mois pour des travaux classiques.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 20 au 22, chemin de la Ferme, 1, chemin de la Grange , 1 et 2, chemin du Puits. Parcelles AV 352 et AV 353. Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	232
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+10	Nombre de relogement(s) générés, le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Inconnu (patrimoine racheté à un autre bailleur)	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	- Cafés rencontres en pied d'immeuble - Réunions publiques - Ateliers de conception participative
Evolution des typologies :	Typologies actuelles conservées (réhabilitation en site occupé)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret gestes verts après travaux

Programme de travaux :	- Isolation de l'enveloppe (façades, toiture, plancher bas) - Révision des menuiseries (10% de remplacement pour les menuiseries non étanches à l'air) - Rénovation de la VMC (extracteurs, conduits, bouches) - Adaptation au vieillissement : remplacement des baignoires par des douches dans 10% des logements, mise en accessibilité des allées non accessibles - Mise en sécurité électrique des logements + ajout de prises dans les cuisines - Bouquet de travaux à la carte (1 500 € HT par logement)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Chauffage collectif sur réseau de chaleur urbain, impact faible sur le montant des charges (part abonnement importante)
------------------------	--	---	---

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	21/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		

Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		3 741 514,39 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		748 302,88 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		6 250 816,89 €
Volume du prêt bonifié retenu :		3 002 187,25 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôleume de prêt bonifié :		3 750 490,13 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 250 816,89 €	montant TTC :	6 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	570 359,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	140 000,00 €		
	BAILLEUR :	4 792 155,01 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	748 302,88 €		
	Total des co-financements :	6 250 816,89 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 527 338,25 €		
	dont PRET CDC :	1 525 151,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 002 187,25 €		

**Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
 Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Vernay Verchères - 145 logements - 12 chemin Debussy et 7 à 15 chemin Berlioz - Label HPE 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération de requalification s'inscrit dans la continuité du projet de rénovation urbaine engagé dans le cadre du PNRU, et dans la volonté de ne pas opposer les locataires actuels de la résidence aux nouveaux habitants installés dans les résidences neuves de l'entrée de quartier. Les partenaires s'étaient engagés à prendre en charge l'opération de requalification dans le NPNRU, Dynacité a de ce fait réalisé les premières tranches de travaux sur fonds propres. La réhabilitation de l'enveloppe des 11 bâtiments composant la résidence Verchères et l'amélioration des parties communes ont été réalisées en 2014. Du fait de l'urgence d'intervenir dans certains logements en parties privatives (importants problèmes d'humidité combinés avec la présence d'amiante dans les cloisons), 19 logements ont également été totalement requalifiés en amont du Comité d'engagement de l'ANRU du protocole de préfiguration métropolitain. Ces premières interventions en parties privatives ont pu être réalisées grâce à la mise en place d'une MOUS relogement. La poursuite des travaux sur 145 logements a été retenue par le comité d'engagement de l'ANRU du 7 janvier 2016, dans le cadre d'une opération d'investissement d'urgence. La mise en oeuvre des travaux de requalification complète des parties privatives (isolation par l'intérieur, réfection des pièces humides et des sols, murs et plafonds de l'ensemble des pièces, mise en conformité électrique et gaz) et la présence d'amiante dans les cloisons nécessite la vacance complète des logements. La phase de travaux engagée dans le protocole concerne les logements situés chemin Claude Debussy, ainsi que 6 logements situés chemin Hector Berlioz. Les 145 logements concernés par la présente opération sont situés chemin Hector Berlioz, plus deux logements sis chemin Claude Debussy non financés dans le protocole. L'ensemble de la résidence sera ainsi requalifiée, menant à son terme la reconquête engagée par les partenaires dès 2012, grâce aux opérations de résidentialisation et aux travaux anticipés par Dynacité sur son patrimoine.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Bâtiments 12 chemin Claude Debussy et 7,9,11,13 et 15 chemin Hector Berlioz - Références cadastrales Section BE n° 479 et 503	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre de l'opération est celui de la résidence dans son ensemble, dont la requalification est réalisée en deux phases : l'une concernant 145 logements, financée dans le protocole de préfiguration, l'autre de 145 logements dans le cadre de la future convention pluriannuelle. Document graphique annexé présentant la résidence avant et après travaux sur l'enveloppe en 2014 et travaux anticipés en parties privatives.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Annu :		
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés : 145
Nombre de bâtiments :	6	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4 à R+10	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation : Un plan de concertation et de communication a été formalisé et présenté aux habitants et aux partenaires le 12 décembre 2018, retenant les codes de l'hôtellerie, les résidents étant tous amenés à quitter leur logement, temporairement ou définitivement. L'opération est financée par le NPNRU.
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages : Le quartier est doté depuis 4 ans d'un appartement pédagogique « Les Écos des Verchères » piloté par le chargé de développement social Dynacité référent sur le territoire Rhône-Métropole. Ce référent a en charge les animations des modules de sensibilisation
Programme de travaux :	Requalification complète des parties privatives, les travaux sur enveloppe ayant été anticipés sur fonds propres et réalisés en 2014 : réfection complète des pièces humides (murs, sols et plafonds, équipements sanitaires), réfection complète des pièces sèches (murs	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		3 555 787,11 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		10,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		355 578,71 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		5 087 800,92 €
Volume du prêt bonifié retenu :		2 697 101,84 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		3 052 680,55 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 087 800,92 €	montant TTC :	5 596 581,01 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 732 222,21 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :			
	ANRU :	355 578,71 €		
	Total des co-financements :	5 087 800,92 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 564 325,21 €		
	dont PRET CDC :	1 867 223,37 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 697 101,84 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT-OPH	Intitulé de l'opération Bâtiments C C' D E F G av. Jean Moulin - 189 logements niveau BBC rénovation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La création de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) constitue une étape majeure dans le processus de revitalisation du quartier puisqu'elle permettra de mener à bien des opérations ayant un impact fort sur la composition urbaine du quartier et son insertion dans la ville avec notamment : - l'affirmation d'une ligne forte de transports en commun (C3), - la création d'une nouvelle voirie de desserte structurante, afin de désenclaver et d'irriguer le quartier, - l'aménagement d'espaces publics de qualité accompagnant la restructuration des équipements publics (groupe scolaire) et favorisant les circulations douces, - la procédure d'acquisition et démolition/reconstruction du centre commercial avec une procédure de DUP compte tenu du contexte inhérent à cet équipement, ... - la diversification des produits d'habitation afin de trouver une véritable mixité social/privé. Le périmètre de la ZAC n'inclut pas les parcelles des bâtiments de logements sociaux de GrandLyon Habitat, et pour éviter un décrochage de ce patrimoine qui présente des signes de vétusté et des besoins forts en réhabilitation énergétique notamment, Grand Lyon habitat et ses partenaires confirment leur volonté de construire un projet de renouvellement urbain dans la continuité des réalisations de la ZAC, en particulier sur le secteur Est du quartier. Le projet comprend: - la démolition des bâtiments H et I pour permettre la mutation du centre social et sa visibilité - la démolition des bâtiments J et M , de la chaufferie, des garages et du centre technique municipal - la construction de plusieurs îlots avec un épanelage varié des produits logements en locatif libre ou en accession à la propriété - la réhabilitation du patrimoine Grand Lyon habitat CC'DEFG d'une part puis K et L d'autre part - le renforcement de la trame viaire existante, création de cheminements modes doux - le nouveau parvis pour le cinéma les Amphis et ouverture du parc. Ce projet s'inscrit dans un contexte global de transformation urbaine de qualité en lien avec le developpement dans le reste de la Ville (Mas du Taureau en particulier). A la construction, les typologies présentent à la Grappinière étaient réparties de façon homogène entre les T2, T3, T4 et T5 (25% chacun). Grand Lyon habitat a réalisé plusieurs interventions importantes sur ce patrimoine pour mieux correspondre aux standards actuels. Ainsi il y a eu un déclassement des typologies, ce qui explique la sur représentation des T2 et T3 aujourd'hui (38% de T2, ; 32% de T3 ; 24% de T4 ; 6% de T5 et plus). Cela permet d'offrir une plus grande variété de surface par type. La granulométrie actuelle est cohérente par rapport à la demande de logement sur ce site et par l'absence d'ascenseurs.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Batiments CC'DEFG la grappinière 69120 vaulx en Velin Parcelles AV 433 et AV 431	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	189
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :		4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Année 2002 pour un montant de 8500 € par logement	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	programme travaillé et validé par étapes avec le comité de locataires ; respect de la charte de concertation locative de GrandLyon Habitat
Evolution des typologies :	pas d'évolution	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	mission de la MOS sur ce sujet

Programme de travaux :	ENVELOPPE: - Isolation des façades par l'extérieur - Traitement des ponts thermiques - Flocage des planchers bas - Remplacement des menuiseries des cages d'escaliers - Installation de volets roulants (option : électrique) EQUIPEMENTS TECHNIQUES COMMUNS: - Système de ventilation : amélioration - Mise en place d'un système de production d'eau chaude sanitaire : en cours de définition LOGEMENT: - Rénovation complète des pièces humides, équipements, revêtements (du sol au plafond) et électricité - Remplacement des sols abimés des pièces sèches - Mise en sécurité électrique des logements et parties communes - Révision des portes palières et détalonnage portes de distribution - Nettoyage des gaines gaz et suppression des raccords /piquages plomb sur colonnes montantes - Dépose et remplacement des portes de garages	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le choix du système ECS n'est pas encore effectué: à l'issue et selon la solution retenue (individuelle ou collective), le montant des charges pourra être communiqué. Il est possible qu'il varie (notamment à la hausse) puisque le périmètre ne sera pas forcément le même avant et après travaux.
------------------------	---	--	--

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	
Commentaires la date de validation du projet à l'issue de la concertation locative n'est pas la même que celle de l'ordre de service de démarrage des travaux qui est délivrée plus tard.		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		

Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		6 483 890,30 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		1 296 778,06 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 373 890,30 €
Volume du prêt bonifié retenu :		2 135 000,00 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôleume de prêt bonifié :		3 431 778,06 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 373 890,30 €	montant TTC :	9 083 279,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	850 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 226 612,24 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 296 778,06 €		
	Total des co-financements :	8 373 890,30 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 135 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 135 000,00 €		

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT-OPH	Intitulé de l'opération Bâtiments K et L - av. Jean Moulin - 96 logements niveau BBC rénovation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-33-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La création de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) constitue une étape majeure dans le processus de revitalisation du quartier puisqu'elle permettra de mener à bien des opérations ayant un impact fort sur la composition urbaine du quartier et son insertion dans la ville avec notamment : - l'affirmation d'une ligne forte de transports en commun (C3), - la création d'une nouvelle voirie de desserte structurante, afin de désenclaver et d'irriguer le quartier, - l'aménagement d'espaces publics de qualité accompagnant la restructuration des équipements publics (groupe scolaire) et favorisant les circulations douces, - la procédure d'acquisition et démolition/reconstruction du centre commercial avec une procédure de DUP compte tenu du contexte inhérent à cet équipement, ... - la diversification des produits d'habitation afin de trouver une véritable mixité social/privé. Le périmètre de la ZAC n'inclut pas les parcelles des bâtiments de logements sociaux de GrandLyon Habitat, et pour éviter un décrochage de ce patrimoine qui présente des signes de vétusté et des besoins forts en réhabilitation énergétique notamment, Grand Lyon habitat et ses partenaires confirment leur volonté de construire un projet de renouvellement urbain dans la continuité des réalisations de la ZAC, en particulier sur le secteur Est du quartier. Le projet urbain comprend : - démolition des bâtiments H et I pour permettre la mutation du centre social et sa visibilité - démolition des bâtiments J et M , de la chaufferie, des garages et du centre technique municipal - construction de plusieurs îlots avec un épanelage varié des produits logements en locatif libre ou en accession à la propriété - réhabilitation du patrimoine Grand Lyon habitat CC'DEFG d'une part puis K et L d'autre part - Renforcement de la trame viaire existante, création de cheminements modes doux - nouveau parvis pour le cinéma les Amphis et ouverture du parc. Ce projet s'inscrit dans un contexte global de transformation urbaine de qualité en lien avec le developpement dans le reste de la Ville (Mas du Taureau en particulier). A la construction, les typologies présentent à la Grappinière étaient réparties de façon homogène entre les T2, T3, T4 et T5 (25% chacun). Grand Lyon habitat a réalisé plusieurs interventions importantes sur ce patrimoine pour mieux correspondre aux standards actuels. Ainsi il y a eu un déclassement des typologies, ce qui explique la sur représentation des T2 et T3 aujourd'hui (38% de T2, ; 32% de T3 ; 24% de T4 ; 6% de T5 et plus). Cela permet d'offrir une plus grande variété de surface par type. La granulométrie actuelle est cohérente par rapport à la demande de logement sur ce site et par l'absence d'ascenseurs.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Batiments K et L la grappinière 69120 vaulx en Velin Parcelle AV 393	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	96
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :		4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Année 2002 pour un montant de 8500 € par logement		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	programme travaillé et validé par étapes avec le comité de locataires ; respect de la charte de concertation locative de GrandLyon Habitat
Evolution des typologies :	pas d'évolution	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	mission de la MOS sur ce sujet

Programme de travaux :	ENVELOPPE: - Isolation des façades par l'extérieur - Traitement des ponts thermiques - Flocage des planchers bas - Remplacement des menuiseries des cages d'escaliers - Installation de volets roulants (option : électrique) EQUIPEMENTS TECHNIQUES COMMUNS : - Système de ventilation : amélioration - Mise en place d'un système de production d'eau chaude sanitaire : en cours de définition LOGEMENT: - Rénovation complète des pièces humides (WC cuisine et salle de bains) équipements, revêtements (du sol au plafond) et électricité - Remplacement des sols abimés des pièces sèches - Mise en sécurité électrique des logements et parties communes - Révision des portes palières et détalonnage portes de distribution - Nettoyage des gaines gaz et suppression des raccords /piquages plomb sur colonnes montantes - Dépose et remplacement des portes de garages	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le choix du système ECS n'est pas encore effectué: à l'issue et selon la solution retenue (individuelle ou collective), le montant des charges pourra être communiqué. Il est possible qu'il varie (notamment à la hausse) puisque le périmètre ne sera pas forcément le même avant et après travaux.
------------------------	--	--	--

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		
la date de validation du projet à l'issue de la concertation locative n'est pas la même que celle de l'ordre de service de démarrage des travaux qui est délivrée plus tard.		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		
Calcul du financement prévisionnel Anru		
SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		3 227 097,60 €
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		20,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		645 419,52 €
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 187 097,60 €
Volume du prêt bonifié retenu :		1 090 000,00 €
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et volume de prêt bonifié :		1 735 419,52 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 187 097,60 €	montant TTC :	4 539 883,10 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	432 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 109 678,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	645 419,52 €		
	Total des co-financements :	4 187 097,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 090 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	1 090 000,00 €		

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT-OPH	Intitulé de l'opération Bâtiments K et L (LLS) - La Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-34-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Le projet de résidentialisation des bâtiments K et L complète les actions de réhabilitation du patrimoine conservé sur le site, notamment de ces 2 immeubles qui présentent un intérêt dans leur forme urbaine, leur composition et leur positionnement au coeur d'une zone complètement redessinée (démolition d'immeubles autour, extension et restructuration du centre social, reprise de voiries et ouverture du secteur sur le reste du quartier). Cette résidentialisation permet d'accompagner la réhabilitation de ces 2 immeubles qui seront traités à la fin de la convention Anru. Enfin, cette résidentialisation participe à améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la résidence, en traitant les abords du bâtiment (limites public / privé, gestion des accès piétons et automobiles ; espaces verts ; traitement des sols...). Une attention particulière sera portée sur le choix des essences végétales et des matériaux en regard de l'esthétique, de la pérennité, des coûts limités d'entretien/gestion.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Bâtiments K et L la Grappinière 69120 Vaulx en Velin Parcelle AV 393	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Traitement des abords du bâtiment (limites public / privé, gestion des accès piétons et automobiles ; espaces verts ; traitement des sols...)
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	96		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Espace composé pour chacun des bâtiments : d'un espace vert d'un linéaire de stationnement et d'une voirie de desserte permettant d'accéder aux boxes en pied d'immeubles. La résidentialisation va consister à redécouper les espaces en fonction de ce qui se émergera dans ce secteur suite aux démolitions et futures recompositions d'ilôts. La question des accès aux résidences (limite public privé) sera traitée.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Opération concomittante à la réhabilitation des bâtiments K et L. Opération à construire en interaction avec les nouveaux aménagements publics (cheminement modes doux vers le parc Elsa Triolet par exemple)	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Concertation avec le comité de locataires aux différentes phases du projet.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Travail en partenariat en amont avec le GPV et la Métropole.		

Usage et modalités de gestion :	Gestion par GLH (propriété GLH)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	L'objectif est de permettre une amélioration de l'environnement des résidences, sans incidence sur les coûts d'entretien et donc sur les charges de nos locataires. La mise en place de nouveaux équipements pourrait néanmoins avoir une incidence (contrôle d'accès par exemple). Leur validation se fera en concertation avec le comité de locataires.
---------------------------------	---------------------------------	--	---

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU	
Assiette subventionnable :	480 700,00 €
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	40,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	192 280,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	480 700,00 €	montant TTC :	527 890,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	288 420,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	192 280,00 €		
	Total des co-financements :	480 700,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	Intitulé de l'opération Résidence les BARGES (LLS) - allée des Cerisiers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) Résidentialisation LES BARGES	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-34-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La résidence les BARGES compte 180 logements situés allée des Cerisiers et allée des Platanes, à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et Paul Marcellin. Proche de nombreuses nouvelles résidences, les espaces extérieurs des immeubles relèvent parfois de nombreux usages déviants. C'est pourquoi l'enjeu de cette résidentialisation est d'améliorer la sécurité des déplacements piétons et automobiles sur ces espaces et de rendre l'usage des espaces plus profitable pour tous. Les grandes lignes du projet sont : - Mise en place d'une circulation en sens unique - La résidence sera fermée par des contrôles d'accès : clôtures et création d'un muret maçonné à l'angle nord est. - Changement de l'éclairage actuellement situé sur les acrotères des immeubles, pour une implantation privilégiée sur les trottoirs et accès piétons. - Gommage des lignes droites des voies de circulation au sein de la résidence qui favorisaient la vitesse et rétrécissement de la chaussée (3,30m). - Création de cheminements piétons en coeur d'îlot. - Création de 22 places de stationnement supplémentaires, soit une offre de 171 places de stationnements. - Réalisation de plantations généreuses sur les trottoirs et dans l'espace central. - Optimisation des points de collecte des ordures ménagères permettant un ramassage à l'intérieur de la résidence en seulement 2 points et 2 autres directement sur la rue Paul Marcellin.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Allée des Cerisiers	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Nature des logements résidentialisés : Logement Locatif Social Cadre d'intervention : Nombre de logements résidentialisés : 180 Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements : Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social : non Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) : non Usage et modalités de gestion : sans		Programme de travaux de résidentialisation : Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) : Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	 Présentation et concertation des habitants sur le projet Information tout au long du déroulement Inauguration Diminution des charges d'entretien courant et des consommations d'énergie liées à l'éclairage
--	--	---	--

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) : 19/12/2018

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l’opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :

Taux de subvention de base :

Majoration du taux de subvention :

Taux de subvention retenu :

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :

Montant de la subvention ANRU :

2 415 000,00 €
40,00%
0,00%
40,00%
966 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :

montant HT :

montant TTC :

VILLE :

EPCI :

DEPARTEMENT :

REGION :

BAILLEUR :

CDC :

EUROPE :

ANAH :

AUTRE :

ANRU :

Total des co-financements :

2 220 000,00 €

2 664 000,00 €

1 254 000,00 €

966 000,00 €

2 220 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :

dont PRET CDC :

dont PRET BONIFIE AL :

- €

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l'opération Résidence des Noirettes (LLS) - chemin de la Ferme, de la Grande et du Puits
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-34-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Déjà propriétaire de Noirettes 1, Est Métropole Habitat a acquis les résidences Noirettes 2 et Noirettes 3 en 2015 et 2016 auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat, dans le but d'y mener un projet complet de requalification, associant une réhabilitation innovante et une résidentialisation ambitieuse. Les résidences des Noirettes sont positionnées dans un secteur de fort renouvellement urbain, qui comprend en particulier la démolition de 1 250 logements dans le périmètre de la ZAC du Mas du Taureau. Cette démolition implique une importante phase de transition. Au sein de la ZAC, les premières consultations de promoteurs pour constructions neuves sont prévues en 2021, pour des livraisons à partir de 2023. Il convient de donner, dès 2020, le signal rapide du renouveau du Mas du Taureau et de conférer une attractivité aux programmes immobiliers qui seront en vente. Les FAT requalification de Noirettes 2 et 3 décrivent les qualités intrinsèques de surface et de typologie des logements et la qualité du programme de réhabilitation Energie sprong qui y sera déployé. La résidentialisation permettra d'articuler les travaux de la ZAC et ceux sur les espaces extérieurs des Noirettes. La ZAC créera une continuité du réseau piéton et transports en commun entre le Mas du Taureau et Grapinnièrre. Elle déploiera aussi une nouvelle rue, desservant les immeubles des Noirettes et permettant de réorganiser l'ensemble des espaces selon cette nouvelle colonne vertébrale. Afin d'assurer la continuité des aménagements entre la nouvelle voirie à créer par la Métropole et les réhabilitations des immeubles, Est Métropole Habitat interviendra sur les espaces extérieurs des Noirettes par trois leviers : - démolition des anciens parkings sur dalles. Les trois dalles aujourd'hui présentes sont fortement dégradées - une passerelle d'accès à une dalle s'est effondrée mi juin 2018, n'entraînant que des dégâts matériels. La résidentialisation prévoit la démolition totale de ces ouvrages et la reconstitution du stationnement. L'offre sera optimisée et diversifiée : les 725 futures places seront contituées de places de parking, de places en poche de stationnement et de places sur voirie. L'offre sera ainsi reconstituée, à hauteur de 0,86 place/logement. - reprise des réseaux souterrains passant sous la future voirie publique et définition de nouvelles circulations pour les piétons et les services de secours, - aménagement d'ensembles résidentiels végétalisés et dotés d'aires de jeux et de détente correspondant aux attentes exprimées par les habitants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 au 22, chemin de la Ferme, 1, chemin de la Grange , 1 et 2, chemin du Puits. Parcelles AV_348, 349, 352 à 356, 359 à 363, 365, 367, 369, 370, 374, 377, 378, 456, 457, 459 à 467, Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Périmètre en forme de triangle délimité : - au sud-ouest par les rues Louis Michoy et Frères Bertrand, - au nord par l'arrière des entrepôts industriels et des pavillons desservis par l'avenue du 8 mai 1945, - à l'est par le collège Henri Barbusse. Voir extrait du cadastre en annexe.
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Nature des logements résidentialisés : Cadre d'intervention : Nombre de logements résidentialisés : Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements : Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Logement Locatif Social 805 Intervention postérieure à la réhabilitation des immeubles de Noirettes I (1-5, chemin de la ferme) effectuée en 2014 et à la réhabilitation de Noirettes II et III qui aura lieu de fin 2018 à 2020	Programme de travaux de résidentialisation : Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Les nouvelles surfaces de stationnement seront desservies depuis la future voirie de la Métropole. La résidentialisation valorisera les espaces actuellement bien appropriés et clarifiera les circulations. L'implantation des végétaux favorisera la délimitation de résidences tout en conservant l'ouverture piétonne du quartier. Les travaux inclueront néanmoins des dispositifs pour bloquer les accès de véhicules particuliers jusqu'au pied des immeubles. En Conseil consultatif locataires, échange avec les associations afin de définir ensemble les modalités de concertation et de participation des habitants les plus adaptées au quartier des Noirettes. EMH proposera notamment :
---	--	---	---

Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Intervention postérieures aux réhabilitations et concomittante avec la création de voirie qui sera effectuée par la Métropole	- des Cafés rencontres en pied d'immeuble permettant d'échanger sur le programme de travaux en phase esquisse, - des temps festifs pour animer les espaces majeurs de la résidentialisation, avec animations et mobilier temporaire.
Usage et modalités de gestion :	Fonctionnement des nouveaux parkings avec numérotation des emplacements et contrôle d'accès, sécurité des circulations des piétons et services de secours par des barrières pompiers, expertise des usages des jeux et espaces verts un an après leur livraison et adaptations si nécessaire	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) : Après travaux, diminution des charges du fait de la création de nouveaux espaces de stationnement et de la clarification des circulations extérieures : moins de dégradation des parkings, d'encombrants et de véhicules épaves. Légère augmentation des charges liée à l'entretien des portails automatiques donnant accès aux nouveaux garages.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	6 957 500,00 €
	Taux de subvention de base :	40,00%
	Majoration du taux de subvention :	0,00%
	Taux de subvention retenu :	40,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
	Montant de la subvention ANRU :	2 783 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 046 500,00 €	montant TTC :	8 455 800,00 €	
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :				
	EPCI :				
	DEPARTEMENT :				
	REGION :				
	BAILLEUR :				4 263 500,00 €
	CDC :				
	EUROPE :				
	ANAH :				
	AUTRE :				
	ANRU :				2 783 000,00 €
	Total des co-financements :	7 046 500,00 €			
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €			
	dont PRET CDC :				
	dont PRET BONIFIE AL :				

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération Ensemble des opérations d'accession à la propriété
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La présente opération vise un objectif de 100 logements en accession à la propriété dans le QPV, sur la ZAC du Mas du Taureau. La métropole de Lyon apparaît comme maître d'ouvrage dans l'attente de l'identification des maîtres d'ouvrage des opérations physiques. Le type de produits ainsi que les surfaces sont données à titre indicatif et pourront évoluer ultérieurement lorsque les opérations de diversification résidentielles seront précisées. Cette opération sera déclinée en plusieurs opérations physiques par ajustements mineurs.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération ZAC Mas du Taureau	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :		Type de production envisagée :
Nombre de logements en accession :	100	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :
Prix de revient HT de l'opération :	15 000 000,00 €	
Prix de revient TTC de l'opération :	15 000 000,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :		

Calendrier contractuel

--

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :			
Modulation du montant forfaitaire :			
Localisation :			
Autre :			

Calcul du financement prévisionnel Anru			
	<table><tr><td>Montant retenu</td></tr><tr><td>10 000,00 €</td></tr></table>	Montant retenu	10 000,00 €
Montant retenu			
10 000,00 €			
Montant forfaitaire de l'aide par logement			
MONTANT DE LA SUBVENTION :	1 000 000,00 €		

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 000 000,00 €	montant TTC :	1 000 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant				
Co-financements:				
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 000 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Médiathèque Maison de quartier Mas du Taureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : « Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA » La ville de Vaulx-en-Velin a engagé la construction d'une médiathèque maison de quartier au coeur du quartier du mas du taureau. Ce bâtiment est construit en amont de la réalisation de la ZAC mas du taureau,dont le démarrage est prévu en 2021. Cet équipement hybride assurera les missions d'une médiathèque tête de réseau à l'échelle de la ville et d'une maison de quartier. Ce nouvel équipement d'un genre nouveau proposera des services, des ressources et des espaces dans le domaine de l'animation de la vie sociale et familiale, de la lecture publique, de l'éducation populaire, du numérique, de la vie associative, de l'économie sociale et solidaire et de la formation. C'est un lieu fédérateur autour de projets culturels et sociaux. La Médiathèque/Maison de quartier, prenant la suite de l'actuelle bibliothèque Perec, tête de réseau à l'échelle de la ville en lien avec les bibliothèques de quartier, s'implantera au cœur de cette nouvelle centralité. Equipement phare du projet urbain, il contribue à forger une nouvelle image d'une ville ouverte sur le monde, populaire, intelligente et porteuse d'initiatives innovantes participant au développement économique, culturel, éducatif et social au service des habitants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 342p et 343p Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le projet de médiathèque maison de quartier s'inscrit dans le projet de la future Zac Mas du taureau, dont les travaux doivent débuter en 2021. Le projet architectural permet de s'adapter aux 2 temps de l'opération : avant la réalisation de la Zac, et après réalisation des voiries de la Zac.
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement : Public concerné par l'équipement : Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	espaces de médiathèques pour enfants et adultes, salle de spectacle, studio de danse, studio d'enregistrement, ateliers de cuisine et bricolage, bureaux pour l'administration, espaces extérieurs ouverts au public Enfants, adolescents, adultes, associations. Le projet d'établissement n'est pas encore abouti et se construira avec les partenaires dans les phases de préfiguration du projet. La Médiathèque maison de quartier constituera un pôle ressources innovant d'attraction et de rayonnement. Le programme du futur lieu s'appuie sur les orientations suivantes : créer un nouveau lieu de vie dans la Cité, avec un triple rayonnement à l'échelle du quartier, de la ville et de la métropole ; proposer des ressources nombreuses et diversifiées ; un lieu qui recrée du lien entre le savoir et le faire ; un espace ouvert à tous favorisant la participation, l'implication des habitants et des associations ; un projet ouvert sur la création artistique	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) : Modalités de gestion et de fonctionnement : Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Le projet prend en considération les futurs aménagements de la zac : parvis ouvert sur la future voie, face au parc urbain, accès technique en lien avec la future voie, clôture du site avec les futures parcelles avoisinantes Equipement municipal. Le mode de gestion n'est pas encore arrêté par la collectivité Clause d'insertion dans le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux représentant un volume de 5251 heures.
--	---	--	--

Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 378,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	La médiathèque maison de quartier sera desservie par la ligne de trolleybus C 3 axe majeur de l'agglomération. Un parking souterrain de 45 places permet un stationnement aisé les jours de forte affluence (samedi, ou jour de spectacle)
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	La conception du programme s'est appuyée sur une large concertation auprès des habitants, des professionnels, des associations et des partenaires et elle se poursuivra pour la définition d'actions et de projets à la fois dans le cadre de la préfiguration et également au sein du futur équipement.
Localisation de l'équipement :	Cœur du quartier du mas du taureau, au centre de la future ZAC	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Pour les parties de l'équipement soumises à la RT 2012, il est visé un objectif BEPOS (panneaux photovoltaïques en toiture).

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	20/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
		Montant retenu
Assiette subventionnable :		14 573 352,29 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		47,09%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		47,09%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		6 862 591,59 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	14 795 217,91 €	montant TTC :	17 754 261,49 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 272 752,32 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	4 659 874,00 €		
	ANRU :	6 862 591,59 €		
	Total des co-financements :	14 795 217,91 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Équipement mutualisé Ville-Campus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La ville de Vaulx-en-Velin en accord avec la Métropole, a la volonté d'appuyer le renouvellement urbain du site de la Grande Île, qui comprend notamment les ZAC Hôtel de Ville et Mas du Taureau, sur l'opportunité que représente le campus. Le projet d'implantation d'un équipement mutualisé entre la commune et les établissements d'enseignements (ENSAL/ENTPE et les lycées) sur la ZAC Hôtel de Ville constitue un élément du continuum universitaire. L'équipement mutualisé en projet sur la commune de Vaulx-en-Velin a pour ambition de favoriser les collaborations entre les acteurs du monde économique, de l'enseignement/formation et du développement social. C'est un équipement de proximité atypique et innovant puisqu'il propose d'accueillir et de déployer de nouvelles formes de collaborations (entreprises / écoles/ associations et collectivités) et a pour vocation d'agir sur l'inclusion sociale, l'attractivité du territoire, son image et son développement économique. Il est conçu comme un véritable outil de développement local pour mobiliser les acteurs économiques de proximité et contribuer à développer une offre de formation adaptée aux enjeux locaux (lien avec le futur campus des métiers et des qualifications). C'est un lieu de rencontres et de croisements qui favorisera la progression des jeunes et leur montée en compétence et un lieu de diffusion du savoir où se confondent pratiques professionnelles, formations et échanges. Il contribuera à l'excellence et à la revalorisation du territoire. Les objectifs du projet sont de : - soutenir, par la formation et la professionnalisation, les politiques territoriales de développement économique et social - faciliter l'insertion des jeunes par la formation et l'emploi et la mixité des publics (étudiants/ lycéens/ collégiens) - proposer sur la ville une stratégie de développement du campus axée sur les bac+3/bac-3 et travailler sur le décrochage scolaire - favoriser les partenariats économiques et pédagogiques en rapprochant les écoles et les entreprises

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Ilot G4 ZAC Hôtel de Ville - parcelle BD364	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	Le pré-programme prévoit : - une salle de conférence de 400 places et locaux annexes (régie, ...) - un hall suffisamment dimensionné (300 m²) pour des manifestations type colloque (espace restauration/ vestiaires) - un plateau (300 m²) modulable type "training center" - des salles de formation et de réunion (cours, colloques, évènements autour de l'emploi) - bureaux (gestionnaire du site, Campus des métiers, ...) et locaux logistiques - parking en sous sol	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	Implantation dans la ZAC Hôtel de Ville (îlot G4) à proximité du Campus (ENSAL/ ENTPE)
Public concerné par l'équipement :	Public jeune (lycéens, étudiants), adultes, acteurs du monde économique, de l'enseignement/ formation et du développement social.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Le mode de gestion n'est pas encore arrêté par la collectivité et les partenaires.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet d'établissement n'est pas défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Des clauses d'insertion seront prévues dans le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	2 000,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Le futur équipement sera desservi par les transports en commun du centre ville. Le parking d'Alemebert en cours de réalisation dans le cadre des travaux de la ZAC Hôtel de ville est situé à proximité. De plus un parking en sous sol est envisagé pour cette opération sous réserve de la faisabilité technique et financière.

Nature d'intervention : création d'équipement public de proximité		Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Ce projet d'équipement mutualisé Ville Campus sera co-construit avec les partenaires ENSAL/ ENTPE
Localisation de l'équipement :		Démarche ou certification pour l'qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Une démarche environnementale forte visant l'objectif BEPOS est souhaitée pour ce projet

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	Montant retenu
		5 065 000,00 €
	Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
	Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
	Taux de subvention retenu :	25,00%
	Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
		- €
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	1 266 250,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 000 000,00 €	montant TTC :	6 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 233 750,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 500 000,00 €		
	ANRU :	1 266 250,00 €		
	Total des co-financements :	5 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Maison du Projet et de la Création
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La Maison du Projet et de la Création, qui permet de répondre aux exigences de la loi Lamy, verra le jour au coeur du quartier du Mas du Taureau, sur un terrain laissé vacant par la démolition d'un foyer Adoma. Le choix du site, à proximité du pôle commercial du quartier et d'un marché très dynamique, permettra à l'équipement, transitoire, d'être identifié par tous les habitants et acteurs du projet, et de maintenir une présence publique au coeur d'un quartier en renouvellement pendant toute la durée du projet. Ce lieu sera dédié à la définition, la mise en oeuvre, et la communication du projet urbain, et sera également un lieu d'accueil et d'information pour tous (habitants, associations, entreprises, professionnels, commerçants...). L'idée, portée par la ville de Vaulx-en-Velin, est de mutualiser dans un même équipement la Maison du Projet et la Maison de la Création, pour créer des synergies. La Maison de la Création aura pour objectifs de : - regrouper les acteurs de la création d'activité (Adie, CCI, Positive Planet, Elycoop, RDE...) dans un lieu fédérateur - rendre visible et lisible l'offre de service pour les porteurs de projets - accompagner les entrepreneurs dans leur création et au-delà, durant les premières années d'activité afin de réduire le taux d'échec à 3 ans - regrouper pour le public l'information concernant la création d'activité - instaurer un lieu "totem" dédié à la création, en coeur de quartier, qui soit également vecteur de lien social faciliter la synergie entre tous les acteurs de la création, que ce soit l'accompagnement du porteur de projet, la formation à la création d'activité, les financements dédiés à la création Ce lieu aura toute sa pertinence dans la ZAC du Mas du taureau qui bénéficiera à terme d'un réel dynamisme économique, grâce notamment à la construction de 25 000 m² de locaux d'activités

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place Guy Mocquet - parcelle AV 308	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) La future Maison du projet et de la Création sera implantée à proximité de la place Guy Moquet au cœur du Mas du Taureau, sur le terrain laissé vacant après la démolition d'Adoma.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	Le pré-programme de l'opération prévoit l'aménagement d'espaces bureaux, salle de réunion pour les équipes projets et d'espaces d'accueil/ exposition/ consultation suffisamment dimensionnés pour l'accueil des différents publics	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	
Public concerné par l'équipement :	Habitants, associations, porteurs de projets,	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Le mode de gestion n'est pas encore arrêté par la collectivité et les partenaires.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Des clauses d'insertion seront prévues dans le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	La Maison du Projet et de la Création sera desservie par 4 lignes de bus dont la ligne de trolleybus C 3 axe majeur de l'agglomération. .
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	Cœur du quartier du mas du taureau, au centre de la future zac	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	sans objet

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	Montant retenu
		1 542 811,84 €
	Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
	Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
	Taux de subvention retenu :	25,00%
	Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
		- €
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	385 702,96 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 500 000,00 €	montant TTC :	1 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	664 297,04 €		
	EPCI :	450 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	385 702,96 €		
	Total des co-financements :	1 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Groupes Scolaires Vilar et Vienot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Les écoles Vilar et Vienot, situées de part et d'autres de l'avenue Maurice Thorez accueillent actuellement une école élémentaire et 2 écoles maternelles et un accueil de loisirs. L'éloignement des 2 groupes scolaires ne favorise pas les liens focctionnels et pédagogiques et ne permet pas d'optimiser leur fonctionnement. Le bâti datant de la construction de la ZUP, même s'il a été entretenu régulièrement et fait l'objet de rénovation partielle, est globalement très vétuste. Les récents diagnostics énergétiques que la ville a mené montre que ce groupe scolaire est un des équipements les plus énergivores. Le projet urbain avec la ZAC du Mas du Taureau prévoit la création de 1300 nouveaux logements. L'évolution démographique attendue va générer le besoin de 13 classes supplémentaires dont une partie sur le GS Vilar. La totalité du territoire de la ville est en REP+ et nécessite de revoir l'aménagement des classes pour permettre le dédoublement des CP et CE1. Enfin, l'évolution notable du nombre d'enfants accueillis à la restauration scolaire ces 3 dernières années nécessite de revoir le dimensionnement des équipements existants. La ville souhaite donc engager la restructuration complète de ce groupe scolaire pour regrouper toutes les écoles sur un même site avec la création d'extension pour les surfaces nécessaires et la réhabilitation complète et notamment énergétique du bâti existant. Ce projet sera mené conjointement avec le projet urbain. En fonction du projet d'aménagement de la ZAC (non connu à ce jour), le bâtiment de l'école Vienot sera démoli ou réaménagé pour une autre utilisation (création d'un accueil de loisirs ou autre).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération École Jean Vilar : 5 Avenue Maurice Thorez - École maternelle Viennot : Rue Jean Lesire	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) École Jean Vilar : 5 Avenue Maurice Thorez - École maternelle Viennot : Rue Jean Lesire
Commune de réalisation Zone 2 : communes couronne du grand pôle d'Ile-de-France et métropoles d'Aix-Marseille-	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	Groupe scolaire	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	Le projet sera travaillé avec l'aménageur de la ZAC
Public concerné par l'équipement :	Enfants, parents et habitants du quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	6 500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Transports en commun présents à proximité (desserte place Guy Mocquet) : 2 lignes de bus dont le trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération).
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	non définies à ce jour
Localisation de l'équipement :	ZAC quartier du mas du taureau	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	objectif BEPOS pour constructions neuves/ rénovation BBC pour bâti existant sans labellisation

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	Montant retenu
		15 256 800,00 €
	Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
	Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
	Taux de subvention retenu :	50,00%
	Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
		- €
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	7 628 400,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	15 000 000,00 €	montant TTC :	18 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	7 371 600,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	7 628 400,00 €		
	Total des co-financements :	15 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Restructuration Centre Social Georges Lévy
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Le Centre social Lévy est situé au coeur du quartier de la Grappinière et est avec l'école, le seul équipement public de ce quartier. Il participe pleinement à la vie de ce quartier dont il a accompagné la mutation avec la réalisation de la ZAC de la Grappinière. Aujourd'hui, le bâtiment (900 m² environ et construit en 1981) devient vétuste et les aménagements successifs ne répondent plus aux attentes des habitants anciens et nouveaux en termes d'usage. La Ville projette de réaliser une réhabilitation et une extension de cet équipement en lien avec le projet urbain qui permettra à terme : - d'améliorer l'accueil du public avec des espaces de qualité et mieux adaptés - de permettre le développement des activités du centre social avec de nouveaux locaux - d'améliorer le patrimoine communal et notamment en termes de performances énergétiques. Ce projet qui sera construit en concertation avec les habitants et les associations permettra de renforcer l'attractivité de cet équipement et le confort des usagers. Il sera mené en parallèle du projet urbain du quartier de la Grappinière et permettra d'accompagner la vie de ce quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue André Werth	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le bâtiment est situé entre l'avenue Jean Moulin et la place André Bollier, au coeur du quartier de la Grappinière, concerné par un projet de renouvellement urbain
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	Centre Social	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	Insertion du projet en lien avec le projet urbain notamment pour les espaces extérieurs
Public concerné par l'équipement :	Habitants, enfants (centre aéré), associations	Modalités de gestion et de fonctionnement :	La gestion et le fonctionnement du centre social ne sont pas modifiées par le projet
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	900,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Transports en commun desservant le quartier de la Grappinière mais éloigné du terminus de la ligne trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération lyonnaise)
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Les modalités de concertaion seront définies en lien avec le GPV et les représentants du conseil de quartier
Localisation de l'équipement :	Quartier de la Grappinière	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	sans objet

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	Montant retenu
		937 973,99 €
	Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
	Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
	Taux de subvention retenu :	50,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	468 987,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	899 850,84 €	montant TTC :	1 079 821,01 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	430 863,84 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	468 987,00 €		
	Total des co-financements :	899 850,84 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Restructuration Groupe Scolaire Gagarine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Le site du groupe scolaire Gagarine accueille actuellement une école élémentaire et 2 écoles maternelle (23 classes), un accueil de loisirs, un bâtiment regroupant des salles d'activités et un équipement petite enfance. Ce site est très étendu et présente des dysfonctionnement, notamment au niveau des traversées et liaisons piétonnes qu'il est difficile de gérer. Le bâti datant de la construction de la ZUP, même s'il a été entretenu régulièrement et fait l'objet de rénovation plus ou moins importante, est globalement vétuste. Les récents diagnostics énergétiques que la ville a mené montre que ce groupe scolaire est un des équipements les plus énergivores. Le projet urbain avec la ZAC du Mas du Taureau va fortement impacter le site du groupe scolaire Gagarine et en particulier sur sa limite Est avec la volonté de développer de l'activité économique le long des rues d'Orcha et Montmousseau. En fonction du projet de l'aménageur de la ZAC (non connu à ce jour), deux, voire trois bâtiments devront être démolis et les surfaces reconstruites. De plus, l'évolution démographique avec la création de 1400 nouveaux logements sur la ZAC du Mas du Taureau va générer le besoin de 13 classes supplémentaires dont une partie sur le GS Gagarine. La totalité du territoire de la ville est en REP+ et nécessite de revoir l'aménagement des classes pour permettre le dédoublement des CP et CE1. Enfin, l'évolution notable du nombre d'enfants accueillis à la restauration scolaire ces 3 dernières années nécessite de revoir le dimensionnement des équipements existants. La ville souhaite donc engager la restructuration complète de ce groupe scolaire avec des démolitions, construction de nouveaux bâtiments, réhabilitation complète et notamment énergétique du bâti qui sera conservé, réaménagement des extérieurs. Ce projet sera mené conjointement avec le projet urbain.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 43 Rue Ernest Renan	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le site du groupe scolaire Gagarine présente un potentiel de développement urbain fort dans le cadre du projet de ZAC et notamment sur sa frange Est et pour les liaisons interquartiers
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	École Primaire	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	Sera travaillé avec l'aménageur de la ZAC
Public concerné par l'équipement :	Enfants, parents et habitants du quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	8 500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Transports en commun présents à proximité (desserte place Guy Mocquet) : 3 lignes de bus dont le trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération).
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	non définies à ce jour
Localisation de l'équipement :	ZAC quartier du mas du taureau	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	objectif BEPOS pour constructions neuves/ rénovation BBC pour bâti existant sans labellisation

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
	Assiette subventionnable :	Montant retenu
		15 256 800,00 €
	Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	43,30%
	Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
	Taux de subvention retenu :	43,30%
	Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%
		- €
	MONTANT DE LA SUBVENTION :	6 606 194,40 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	15 000 000,00 €	montant TTC :	18 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 393 805,60 €		
	EPCI :	6 000 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	6 606 194,40 €		
	Total des co-financements :	15 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération Équipement petite enfance
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-37-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Dans le cadre du projet de ZAC Mas du Taureau, la ville projette la rénovation du groupe scolaire Gagarine. Dans ce contexte, il est prévu la réalisation d'un équipement petite enfance sur ce site réaménagé. Cet équipement permettra l'accueil d'enfants (environ 30 places) dans une structure dédiée à la petite enfance. Il permettra de palier au manque actuel de places en crèche sur la commune.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'équipement petite enfance sera implantée dans la ZAC mas du taureau, à proximité du groupe scolaire Gagarine.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :	Crèche	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	
Public concerné par l'équipement :	Habitants de Vaulx-en-Velin.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	400,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	Transports en commun présents sur le site : 4 lignes de bus dont le trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération).
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	ZAC quartier du mas du taureau	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	sans objet

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :		
Modulation du taux de subvention :		
Localisation :		
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :		

Calcul du financement prévisionnel ANRU		
		Montant retenu
Assiette subventionnable :		1 563 750,00 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		50,00%
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		781 875,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 500 000,00 €	montant TTC :	1 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	268 125,00 €		
	EPCI :	450 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	781 875,00 €		
	Total des co-financements :	1 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Intitulé de l'opération Requalification 10 locaux professionnels Verchères
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 808-6069018-38-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Partie prenante du projet de renouvellement du quartier des Verchères, en parfaite cohérence avec la requalification en cours des logements, celle réalisée sur les enveloppes des bâtiments et les espaces extérieurs en 2014, la rénovation et commercialisation de locaux professionnels en RDC de sa résidence des Verchères est portée par Dynacité et ses partenaires Ville et GPV depuis 2012. Ces 10 anciens logements, déconventionnés, vacants depuis plusieurs années, doivent faciliter après travaux lourds de mises aux normes, d'accessibilité et de rénovation, l'accueil de professions libérales, activités de services ou associatives, relevant pour certaines de l'économie sociale et solidaire. L'aménagement de ces locaux a été anticipé lors des travaux de résidentialisation conduits pendant le PNRU : 4 de ces locaux ont notamment aujourd'hui un accès piéton réalisé depuis 2014, en attente de la création de la porte d'accès extérieure. L'objectif est d'offrir des services de proximité aux habitants et d'accueillir des professions libérales (le médecin historique du quartier est parti à la retraite en 2017), favorisé par l'adressage le long de cheminements piétons et en RDC.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2,4,6,8,10 chemin Claude Debussy et 9 et 13 chemin Hector Berlioz	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	Document graphique annexé

Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux de bureaux et activités tertiaires	Situation des locaux :	Les 10 locaux sont situés en RDC, le long de cheminements piétons.
Nature de l'intervention :	Restructuration lourde : mise en accessibilité, traitement amiante, créations d'ouvertures par	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Tertiaire (médical et paramédical), associatif, économie sociale et solidaire	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	686,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	programmation économique en lien avec l'étude de définition du volet développement économique du QPV Grande Ile	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	

Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :

Cette opération s'insère dans le tissu urbain du quartier, les locaux étant répartis sur plusieurs bâtiments, et a comme objectif l'animation des espaces résidentiels, l'apport de services aux résidents et la mixité fonctionnelle. La réalisation de l'accessibilité de ces locaux, leur identification visuelle est stratégique pour la poursuite de la dynamisation de ce site, engagée dans le PNRU. Le quartier à très large dominante résidentielle doit pouvoir s'ouvrir sur le reste de la ville, via la promenade Lénine et le corridor universitaire. La requalification en cours des logements nécessite la création d'une "allée-hôtel" pour mener à bien l'opération tiroir (vacance complète des logements pendant les travaux). La réflexion est en cours portant sur la destination après travaux de cette allée hôtel, et l'hypothèse d'une résidence seniors est aujourd'hui à l'étude, le local professionnel du RDC pouvant alors accueillir des services spécifiques aux personnes âgées, ouverts plus largement sur le reste de la ville.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	823 653,45 €
Montant des recettes retenues :	548 800,00 €
Assiette subventionnable :	274 853,45 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	15,00%
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00% - €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	41 228,02 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	791 561,00 €	montant TTC :	842 338,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	201 532,98 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	548 800,00 €		
	ANRU :	41 228,02 €		
	Total des co-financements :	791 561,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Annexe C4 – Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle																																			Affiche le																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_19121																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
N° CONVENTION : 808										LOCALISATION										CONTRIBUTIONS										PRETS					ECHEANCIER																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
ZONE INTERVENTION										NSEE NSEE COMMUNE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
69256Vaulx-en-VelinQPV nationalGrande île										QP069018 69256																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
PORTEUR DE PROJET																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
METROPOLE DE LYON																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
N° de convention(3 caractères) + N°INSEE (QPV sur 7 caractères) + N° de famille d'opérations (sur 2 caractères) + N° Chrono = identifiant de l'opération financière(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle, une unité de maîtrise d'ouvrage et une unité de temps) + N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
COMMENTAIRE										LOCALISATION										IMMEUBLES										LOGEMENTS										COUT PAR										MAITRE D OUVRAGE										COUT HT										AUX TVA										COUT TTC										BASE DE										VILLE										EPCI										CONSEIL DEPARTEMENTAL										CONSEIL REGIONAL										BAILLEUR SOCIAL										CDC										EUROPE										ANAH										AUTRES										ANRU										PRETS										Pour mémoire										Pour mémoire										Demarrage										Durée en										vérif																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
										QPV DE LIEU DE RATTACHEMENT (du QPV assimilé à commune)										NBRE TYPE (MLR+)										NBRE SDP LOGT M2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle																														Affiche le					
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_19121																																			
N° CONVENTION : 808										LOCALISATION										CONTRIBUTIONS										PRETS				ECHEANCIER	
ZONE INTERVENTION										N° N°																									

Annexe C6 – Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

Les tableaux suivants reprennent les opérations qui bénéficient de financements ou de prêts de la Caisse des Dépôts.

Opérations bénéficiant de financements de la CDC

Libellé précis	IDTOP	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant HT	Montant des aides de la CDC
Études et expertises pour la participation citoyenne	808-6069018-14-0001-004	COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN	227 955 €	20 000 €
Étude de faisabilité urbaine Cervelières-Sauveteurs	808-6069018-14-0002-006	METROPOLE DE LYON	70 000 €	7 000 €
Étude urbaine Grappinière	808-6069018-14-0002-003	METROPOLE DE LYON	000 € ⁹⁰	18 000 €
Étude pré opérationnelle Copropriétés	Opération non cofinancée par l'ANRU	METROPOLE DE LYON	150 000 €	37 500 €

Opérations bénéficiant de prêts de la CDC

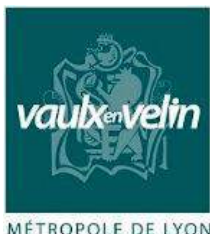
Libellé précis	IDTOP	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant HT	Montant des prêts de la CDC
Résidence Malval 191 logements BBC	808-6069018-33-0001-001	EST METROPOLE HABITAT	4 672 886 €	2 702 967 €
Résidence Grand Bois 432 logements BBC	808-6069018-33-0001-002	EST METROPOLE HABITAT	8 953 569,13 €	2 119 284,52 €
Résidence Noirettes 2, 324 logements, BBC	808-6069018-33-0001-003	EST METROPOLE HABITAT	6 798 830,46 €	1 375 200 €
Résidence Noirettes 3, 232 logements, BBC	808-6069018-33-0001-004	EST METROPOLE HABITAT	6 250 819,89 €	1 525 151 €
Vernay Verchères 145 logements 12 chemin Debussy et 7 à 15 chemin Berlioz Label HPE 2009	808-6069018-33-0002-001	DYNACITÉ	5 087 800,92 €	1 867 223,37 €

Annexe C8 – Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration

Affiché le

ID : 069-216902569-20191218-V DEL 191218 4-DE

				NATURE national / régional			IMMEUBLES	LOGEMENTS	COUT PAR		MAITRE D'OUVRAGE		COUT HT	TAXA TVA	COUT TTC	BASE DE	Ville	EPCI	Conseil Départemental	Conseil régional	Railleur social	Fonds propres	Europe	Anah	Autres	ANRU	Pré CDC	Prêt bonifié AL	A n e é	s e r v i c e s	s e r v i c e s																														
				QPV DE REALISATION NT (ou assimilés)	LIEU DE REALISATION OU (N° de QPV ou de commune)	NBRE	TYPE (MLR-1)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL ANRU (HT)				y compris les prêts	CDC																																								
1. INGENIERIE																																	14. ETUDES ET CONDUITE DE PROJET					28,0%																							
336	6999999	14	0003	001	TOIS SITES - Déplacements TCU Desserte Sites St Fons - Villeurbanne St J	national	6999999	6999999	0	0	0	0	075/NON DESIGNÉ/1234567890000	120 000	28,0%	120 000	120 000	0	0%	0	0%	0	0%	60 000	50%	0	0%	0	0%	0	2016	2	2016	2																											
336	6000018	14	0010	001	VEV - Animation / accompagnement du conseil citoyen	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	50 000	28,0%	60 000	50 000	25 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	1	2016	1																									
336	6000018	14	0010	002	VEV - Equipement municipaux et universitaires	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	50 000	28,0%	60 000	50 000	25 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	2	2016	2																									
336	6000018	14	0010	003	VEV - Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	25 000	28,0%	30 000	25 000	12 500	50%	0	0%	0	0%	12 500	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	2	2016	2																									
336	6000018	14	0010	004	VEV - Etude préopérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	80 000	28,0%	96 000	80 000	40 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	2	2016	2																									
336	6000018	14	0010	005	VEV - Renforcement de l'accompagnement GSEP sur des sites cibles (P.Dup)	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	50 000	28,0%	60 000	50 000	25 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	2	2016	2																									
336	6000018	14	0010	006	VEV - Agent de développement	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	142 500	28,0%	142 500	142 500	47 500	33%	47 500	33%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	1	2016	1																									
336	6000018	14	0010	007	VEV - Agent de développement	national	6000018	6000018	0	0	0	0	080/COMMUNE DE VAULX EN VELIN124567	142 500	28,0%	142 500	142 500	47 500	33%	47 500	33%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	1	2016	1																									
336	6000018	14	0018	021	VEV - ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor unit	national	6000018	6000018	0	0	0	0	069/METROPOLE DE LYON 2008/40497700019	44 950	28,0%	53 940	44 950	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	1	2016	1																									
336	6000018	14	0018	022	VEV - Noires-Crevettes-Sauvages - Etude urbaine dont stationnement	national	6000018	6000018	0	0	0	0	069/METROPOLE DE LYON 2008/40497700019	100 000	28,0%	120 000	100 000	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	1	2016	1																									
336	6000018	14	0018	023	VEV - Etude d'analyse du planing opérationnel de la ZAC	national	6000018	6000018	0	0	0	0	069/METROPOLE DE LYON 2008/40497700019	15 000	28,0%	18 000	15 000	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2017	1	2017	1																											
336	6000018	14	0018	024	VEV - Direction de Projet	national	6000018	6000018	0	0	0	0	069/METROPOLE DE LYON 2008/40497700019	172 500	28,0%	172 500	172 500	57 500	33%	57 500	33%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	2016	1	2016	1																									
Sous Total ETUDES ET CONDUITE DE PROJET							0	0	0	0	0		992 450		1 075 440	992 450	280 000	28%	232 475	23%	0	0%	0	0%	0	0%	60 000	6%	347 475	0	0%	0	0																												
3. PROGRAMMES IMMOBILIERS																																	33. REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX					28,0%																							
336	6000018	33	0002	001	VEV - MAS DU TAUREAU PILAT	national	6000018	6000018	0	128	0	26 243	069/EST METROPOLE HABITAT/40137617306	3 359 068	28,0%	3 359 068	3 359 068	0	0%	0	0%	0	0%	2 943 254	88%	0	0%	0	0%	0	0%	415 814	12%	1 599 627	48%	0																									
336	6000018	33	0002	003	VEV - VERNAY VICHERES	national	6000018	6000018	0	145	0	37 468	001/DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN7	5 432 896	28,0%	5 432 896	5 432 896	0	0%	0	0%	0	0%	5 034 086	93%	0	0%	0	0%	0	0%	398 290	7%	2 861 448	53%	0																									
Sous Total REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX							0	273	0	32 205	0		8 791 964		8 791 964	8 791 964	0	0%	0	0%	0	0%	7 977 860	91%	0	0%	0	0%	0	0%	814 104	9%	4 461 075	51%	0																										
TOTAL													9 784 414		9 784 414	9 784 414	280 000	28%	232 475				7 977 860		72 500		60 000		1 161 579		4 461 075																														



CHARTRE VAUDAISE POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS, L'URBANISME, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE

Propos liminaires

La prise en compte de la sécurité dans l'aménagement et la gestion des espaces, un enjeu essentiel

Avec une moyenne de 94 crimes et délits pour 1000 habitants, la ville de Vaulx-en-Velin connaît un taux de délinquance élevé. La prise en compte de la sécurité dans les aménagements et la gestion des espaces publics et privés constitue un enjeu essentiel pour la ville. Il s'agit de concevoir, réaliser et faire fonctionner les équipements et aménagements d'espace afin qu'ils concourent à la sécurité publique vaudaise.

Des bénéfices immédiats et mesurables

Tout projet de construction ou d'aménagement a des effets sur la sécurité publique. Il subira les conséquences d'une insécurité existante. Le projet de construction ou d'aménagement doit participer à améliorer une situation d'insécurité plutôt qu'à une dégradation de celle-ci. Il en résulte de nombreux bénéfices: prévention des violences urbaines (affrontements, jets de projectiles, incendies volontaires...), limitation des interventions en urgence, saisine des astreintes, surcoûts des réaménagements, qualité de travail des personnels, bon fonctionnement des équipements, respect du parti architectural ou conceptuel, qualité de service au public, bien-être des utilisateurs et habitants...

Une charte opérationnelle, construite sur l'expérience et les bonnes pratiques vaudaises

Les 59 préconisations retenues dans la présente charte synthétisent les expériences et bonnes pratiques vaudaises. Elles ont été élaborées en lien avec la Métropole du Grand Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin, les bailleurs vaudais via ABC HLM, la Police Nationale, le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours, le Sytral et Keolis Lyon.

Une instance de conseil et de concertation partenariale permettant de dialoguer les différents impératifs

En complément, une cellule de traitement opérationnel et de suivi des territoires (CTOT) se réunit tous les deux mois. Tout membre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Vaulx-en-Velin peut saisir la CTOT d'une situation territoriale complexe, pour une étude partenariale des solutions possibles, y compris en matière de prévention situationnelle. Chaque année, la CTOT évalue l'évolution du nombre de sites répertoriés sur la ville comme participant à la dégradation d'une situation d'insécurité et/ou provoquant une demande «anormale» d'intervention policière ou nuisant à l'efficacité de celle-ci. L'objectif est de tendre vers une diminution de ces espaces. Pour saisir la CTOT d'une situation territoriale: dpssu@mairie-vaulxenvelin.fr Intégrer à la demande une note décrivant les risques pris en compte (diagnostic partagé) ainsi que les mesures prévues en matière de conception, construction, gestion, fonctionnement, entretien, surveillance, dans la perspective d'assurer la protection des personnes et des biens et le meilleur fonctionnement de l'équipement en terme de sécurité publique.



Techniques générales de prévention situationnelle

De façon générale, l'efficacité de la dissuasion sera proportionnellement favorisée par un aménagement nécessitant un effort et un risque accru pour la personne ou le groupe, des gains réduits et un affichage univoque des règles.

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

LA VISIBILITÉ: VOIR ET ÊTRE VU

Prévoir des dégagements visuels qui éliminent les endroits cachés et les lieux «pièges» (guet-apens)

☐ 1- Travailler à un équilibre entre la nécessité de désenclavement général des quartiers (éviter les petits cheminements, recourir à des aménagements qui facilitent, en cas de besoin, l'intervention rapide des forces de l'ordre et pompiers...) et l'importance d'éviter les espaces privés offrant des issues multiples pour la fuite (Limiter le nombre d'accès, dissocier les flux...)	Tout au long de l'année
☐ 2- Accès aux caves et parking: Rendre impossible les communications par les caves d'un bâtiment à l'autre; Éviter les communications entre caves et parkings (si elles existent, les sécuriser); Recourir à des portes sécurisées et mettre en place des contrôles d'accès ; Proscrire les recoins et portes en renforcement; Garantir la visibilité et la lisibilité au sein des caves et parkings – Privilégier les portes d'accès visibles de la voie publique	Tout au long de l'année
☐ 3- Éviter les recoins, et donc les obstacles visuels, sur les espaces extérieurs.	Tout au long de l'année

LA TERRITORIALITÉ

L'appropriation de l'espace par les usagers et le sentiment d'appartenance facilitent la surveillance naturelle

☐ 4- Recourir à la résidentialisation: matérialiser la délimitation entre l'espace public et les espaces privés (les solutions à mettre en œuvre devront en tout état de cause être étudiées au cas par cas)	Tout au long de l'année
--	-------------------------

LA LISIBILITÉ

Une définition claire des lieux permet une bonne orientation et réduit les zones de conflits

☐ 5- Garantir la bonne lisibilité et visibilité des cheminements piétons (traitement revêtement et éclairage)	Tout au long de l'année
---	-------------------------

LE CONTRÔLE NATUREL DES ACCÈS

Dissuader l'accès aux cibles potentielles par des techniques architecturales et paysagères

☐ 6- Sécuriser les boîtiers électriques, trappes d'accès aux toits et à l'éclairage public, dans la limite des prescriptions réglementaires, et les locaux techniques sensibles (machinerie d'ascenseur, unité de traitement des contrôles d'accès, chaufferie...); Limiter, sur les espaces publics, l'accès aux organes de disjonction, en les relevant au-delà de la hauteur d'hommes	Tout au long de l'année
--	-------------------------

LE PAYSAGEMENT

Éclairage, mobilier urbain, végétalisation, signalétique

☐ 7- Travailler à un équilibre, au cas par cas, entre les objectifs de sécurité/tranquillité et paysage/qualité urbaine, prévention des îlots de chaleur, préservation de la biodiversité. Privilégier les végétations ne favorisant pas les jets de projectiles sans être vu, les caches de stupéfiants, les propagations d'incendies, les endroits cachés à hauteur d'homme ou dans les espaces vidéo protégés. Par exemple, éviter la densification des végétaux sur une hauteur de 1 à 2m et limiter les plantations de hautes tiges sur les emplacements de caméras vidéo-protection	Tout au long de l'année
☐ 8- Dans le cadre du plan d'éclairage, éviter les zones d'ombre dans les espaces vidéo protégés et privilégier l'installation de systèmes d'éclairage raisonnés, permettant une activation sur mesure par le maître des lieux, en fonction des besoins évalués en termes de sécurité et tranquillité publique	Tout au long de l'année
☐ 9- Utiliser des matériaux anti graffiti	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

LE GARANT DE L'ESPACE

Réactivité du garant des lieux face aux dégradations matérielles entraînant un sentiment d'insécurité et de permissivité

☐ 10- Pour tous les chantiers réalisés sur la ville, indiquer systématiquement les coordonnées téléphoniques (portable si possible) et mail du chef de chantier désigné «réfèrent sûreté du chantier», sur la plateforme Toodego, lors de la demande d'occupation du domaine public. Il constitue le garant de la sécurisation du chantier à Vaulx-en-Velin et l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux de la sécurité, y compris en cas d'urgence.	Tout au long de l'année
---	-------------------------

LA SURVEILLANCE NATURELLE

La fréquentation de l'espace doit dissuader la malveillance et rassurer l'usager

☐ 11- Encourager l'appel au 17 par les habitants	Tout au long de l'année
---	-------------------------

LA SOCIALISATION, LES ACTIVITÉS

L'animation urbaine, les interactions sociales, la mixité des usages sont des facteurs dissuasifs et sécurisants



Prévention des jets de projectiles et barricades

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 12- Proscrire les aménagements et mobiliers urbains composés d'éléments détachables, lourds, accessibles pouvant servir de projectiles ou à la construction de barricades: gabions, cailloux, pavés non scellés, jardinières à l'aplomb des façades, barrières de chantier non sécurisées, non attachées...	Tout au long de l'année
☐ 13- Sécuriser les accès aux toitures dans l'habitat social, les bâtiments publics et privés, dans le respect de la réglementation incendies; Par exemple et selon les moyens disponibles, doubler les grilles de ventouses, recourir à un détecteur d'intrusion relié à la télésurveillance pour la levée de doute.	Tout au long de l'année
☐ 14- Veiller à des conceptions architecturales limitant l'escalade et l'intrusion.	Tout au long de l'année
☐ 15- Locaux poubelles : Privilégier, dans la mesure des moyens humains et financiers disponibles, les espaces fermés et sécurisés, avec l'usage, par exemple, de grillages métalliques (prestations d'entrée et de sortie des ordures ménagères à prévoir pour la collecte)	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

☐ 16- Envisager si nécessaire, lors de la consultation, les conditions de sécurisation du chantier de jour et de nuit et veiller à sa mise en application réelle par les prestataires, notamment durant les périodes à risque de violences urbaines (périodes autour du jour de l'an et du 14 juillet à minima); Impliquer le maître d'œuvre dans la prévention en nommant un référent sûreté sur le chantier et en établissant un cahier de gestion avec le maître d'œuvre, définissant la fréquence de l'entretien, du nettoyage, de l'évacuation des gravats et leurs limites, pour garantir notamment une bonne gestion après travaux	Tout au long de l'année
☐ 17- Espaces en transition: prévoir, systématiquement, dans le contrat conclu avec les gestionnaires ou aménageurs, la sécurisation jusqu'à leur aménagement (évacuation des gravats ou tout projectile potentiel, entretien des végétations en prévention des propagations, sécurisation des barrières, télésurveillance...)	Tout au long de l'année
☐ 18- Sécurisation des poubelles: mettre en sécurité les containers d'ordures ménagères durant les périodes à risque de violences urbaines à minima (locaux fermés, fermeture électrique, contrôle d'accès avec horloge...), voire tout au long de l'année dans les espaces à risque	Tout au long de l'année
☐ 19- Ne pas programmer de chantiers et travaux susceptibles de fournir des projectiles ou de participer à la construction de barricades, au cours des périodes de veille renforcée «violences urbaines». En cas d'impossibilité, envoyer un courrier aux maîtres d'œuvres et chefs de projets pour les sensibiliser à la sécurisation impérative du chantier / des travaux ; Privilégier les bennes fermées pour l'évacuation des matériaux, éloignées des façades et une évacuation quotidienne des contenus sur les périodes et sites sensibles	Périodes à risque de violences urbaines
☐ 20- Inclure dans l'«accord technique pour l'ouverture de chantiers», le mail de «validation du chantier» (Lyvia), l'arrêté d'occupation du domaine public (Ville) les conditions de	Périodes à risque de violences urbaines

sécurisation des chantiers et travaux: diagnostic préventif (matériaux pouvant servir de projectiles ou à la construction de barricades), sécurisation (retrait des barrières, sécurisation des gravats...)	
☐ 21- Évacuer sans délai les dépôts sauvages, encombrants, détritiques (notamment en verre) pouvant servir de projectile , chacun sur son territoire de compétence, y compris par le recours au sur-nettoyage et à l'organisation de collectes systématiques les jours fériés	Périodes à risque de violences urbaines
☐ 22- Évacuer les silos et/ou leurs contenus en zones à risque de violences urbaines	Périodes à risque de violences urbaines

Prévention des incendies volontaires (poubelles, voitures, deux-roues...) et propagations

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 23- Recourir à des aménagements limitant les stockages à l'aplomb des façades (poubelles, véhicules à moteur...)	Tout au long de l'année
☐ 24- Locaux poubelles, deux-roues et de stockage en général: recourir à des matériaux ininflammables dans un local très aéré si possible; En cas d'externalisation des locaux poubelles, veiller à un aménagement garantissant la sécurisation des bacs à ordures ménagères et éloignés des façades pour prévenir tout risque de propagation quand cela est possible	Tout au long de l'année
☐ 25- Pour l'isolation extérieure des bâtiments et les façades, privilégier les matériaux limitant la propagation	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

☐ 26- Veiller au bon usage des cages d'escalier, des balcons et portes coupe-feu, en priorité : ne rien entreposer dans les cages d'escalier et sur les balcons, laisser les portes coupe-feu fermées;	Tout au long de l'année
☐ 27- En cas de risque de propagation, évacuer sans délai les encombrants, poubelles, déchets, épaves, véhicule en voie d'épavisation... susceptibles de mettre en danger les habitants de par leur proximité avec une façade, un espace confiné, la présence de combustibles (essence, gaz...) ou saisir les institutions compétentes pour y procéder	Tout au long de l'année
☐ 28- Entretien des végétations (désherbage, élagage et taille des haies) entraînant un risque de propagation sur les secteurs à risque de violences urbaines	Tout au long de l'année
☐ 29- Être vigilant à la qualité et à la lisibilité de l'adressage et signalétique sur les sites à risque, y compris des bâtiments publics , afin de prévenir tout retard d'intervention des forces de l'ordre ou pompiers.	Tout au long de l'année



Prévention des rodéos

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 30- Mettre en place des dispositifs anti vitesse sur les parkings et linéaires propices à la prise de vitesse, dans le respect des normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)	Tout au long de l'année
☐ 31- Trouver un équilibre entre la nécessité de mettre en place des dispositifs empêchant l'accès des véhicules motorisés sur les sites à risque de rodéo et de privilégier les aménagements facilitant l'intervention rapide des forces de l'ordre en voiture, à moto ou à vélo sur les sites concernés par des rodéos récurrents	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

☐ 32- Le délit de rodéo ne pouvant plus être constitué en cas de fermeture d'un espace à la circulation, questionner la pertinence de la fermeture ou de l'ouverture du parking à la circulation en cas de rodéos récurrents sur un parking	Tout au long de l'année
---	-------------------------



Prévention des occupations des parties communes et trafics

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 33- Sécuriser les accès aux parties communes: Recourir, si possible, à un double système de contrôle d'accès ; les blocs porte doivent intégrer des vitrages résistants aux effractions et être composés de châssis métalliques offrant une résistance suffisante aux intrusions et vandalisme (par exemple, ventouse 350 kg); contrôle d'accès aux sous-sols depuis les halls	Tout au long de l'année
☐ 34- Parties communes: éviter les coursives / couloirs trop longs / coursives extérieures	Tout au long de l'année
☐ 35- Halls d'entrée: dans la mesure du possible, il est préconisé que le hall soit tourné vers la rue, non surdimensionné, sans recoin, ni pilier, ni dessous d'escalier et faux plafond, positionné au nu de la façade. Les halls traversants sont déconseillés. Il est préférable que la zone d'attente ascenseur soit visible depuis l'extérieur. Si possible, vitrer largement les halls afin de garantir la surveillance naturelle, en évitant toutefois les grands panneaux vitrés moins résistants et onéreux en cas de remplacement; prévoir des boîtes aux lettres encastrées anti-vandale ; privilégier l'installation de systèmes d'éclairage raisonnés dans les halls, permettant une activation sur mesure par le maître des lieux, en fonction des besoins évalués en termes de sécurité et tranquillité publique	Tout au long de l'année
☐ 36- Ascenseurs: réglementer l'utilisation des ascenseurs par contrôle d'accès (badges) pour	Tout au long de l'année

les accès aux sous-sols; Recourir si possible à des boutons poussoirs et cabines anti-vandale (par exemple, plafond non démontable, non taguable, sol carrelage et miroir incassable) ; éviter les zones de cache	l'année
☐ 37- Renforcer la sécurisation des locaux techniques	Tout au long de l'année
☐ 38- Sécurisation des poubelles apporter une attention particulière à l'aménagement des locaux poubelles de manière à conserver une visibilité à l'intérieur, tout en restreignant l'accès aux seuls résidents (porte avec contrôle d'accès spécifique)	Tout au long de l'année
☐ 39- Locaux deux-roues apporter une attention particulière à l'aménagement des locaux pour les deux-roues de manière à conserver une visibilité à l'intérieur, tout en restreignant l'accès aux seuls propriétaires de deux-roues (porte avec contrôle d'accès spécifique) - recourir à des matériaux ininflammables dans un local très aéré, non accessible par le hall	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

☐ 40- Afficher le règlement intérieur dans le hall d'entrée : Rappeler que les locataires sont tenus personnellement responsable de leurs agissements <u>et de ceux de leurs visiteurs</u> , à quelque titre que ce soit	Tout au long de l'année
--	-------------------------



Prévention du street pooling et des piscines sauvages

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 41- Sécuriser l'accès aux points d'eau et Poteaux Incendies sur les secteurs à risque de piscine sauvage : sécuriser les locaux équipés d'arrivées d'eau, faire remonter au CLSPD les Poteaux Incendies à risque	Printemps / Été
☐ 42- Prévoir des parcours fraîcheurs (brumisateurs, communiquer sur les points d'ombres et horaires d'ouverture des piscines, etc...) en s'assurant que les conditions de maintien de l'ordre public sont assurées	Printemps / Été



Vidéo protection

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 43- Envisager le pré-câblage, la fibre, les fourreaux pour l'installation future d'un système de vidéo protection. Contacter la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine de la ville aux fins d'évaluer les besoins dans la phase de conception du projet dpssu@mairie-vauxenvelin.fr	Tout au long de l'année
☐ 44- Organiser la nécessaire coordination entre les gestionnaires des dispositifs de vidéo protection sur la ville et les aménageurs afin de concilier les besoins en matière de sécurité/tranquillité publique, le plan local d'urbanisme, la prévention des îlots de chaleur, le	Tout au long de l'année

paysage / la qualité urbaine.	
☐ 45- Pour tout nouveau projet d'implantation , privilégier un maillage cohérent public / privé de la vidéoprotection. Contacter la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine de la ville: dpssu@mairie-vauxenvelin.fr	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

☐ 46- Éviter les éléments/aménagements facilitateurs donnant accès aux caméras : échelles, ouverture des accès...	Tout au long de l'année
☐ 47- Organiser la nécessaire coordination entre les gestionnaires des dispositifs de vidéo protection sur la ville et les gestionnaires en charge de l'entretien et de l'élagage des végétations en zone vidéo protégée	Printemps / Été



Améliorer la tranquillité et la sécurité dans l'environnement des transports en commun

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

☐ 48- Proscrire les aménagements et mobiliers urbains composés d'éléments détachables, lourds, accessibles pouvant servir de projectiles ou à la construction de barricades, <u>sur les itinéraires et lieux de desserte des transports en commun vaudais</u> : gabions, cailloux, pavés non scellés, jardinières à l'aplomb des façades, barrières de chantier non sécurisées, non attachées...	Tout au long de l'année
☐ 49- Privilégier les végétations ne favorisant pas les jets de projectiles sans être vu <u>dans l'environnement des lieux de desserte et sur les itinéraires des transports en commun vaudais</u> ,	Tout au long de l'année
☐ 50- Sécuriser les poubelles entreposées <u>à proximité des lieux de desserte des transports en commun</u> durant les périodes à risque de violences urbaines a minima (locaux fermés, fermeture électrique...), voire tout au long de l'année	Tout au long de l'année
☐ 51- Pour tout nouveau projet d'implantation de vidéoprotection , privilégier un maillage cohérent transporteurs / ville. Contacter la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine de la ville: dpssu@mairie-vauxenvelin.fr	Tout au long de l'année
☐ 52- Dans le cadre du plan d'éclairage, éviter les zones d'ombre <u>sur les itinéraires et lieux de desserte des transports en commun vaudais</u> dans les zones à risque de violences urbaines et vidéo protégées ; Privilégier l'installation de systèmes d'éclairage raisonnés, permettant une activation sur mesure par le maître des lieux, en fonction des besoins évalués en termes de sécurité et tranquillité publique	Tout au long de l'année

Préconisations en matière de gestion des espaces

☐ 53- Ne pas programmer de chantiers et travaux susceptibles de fournir des projectiles ou de participer à la construction de barricades à proximité des lieux de desserte, au cours des périodes de veille renforcée « violences urbaines » . En cas d'impossibilité, envoyer un courrier aux maîtres d'œuvres et chefs de projets pour les sensibiliser à la sécurisation impérative du	Périodes à risque de violences urbaines
---	---

chantier / des travaux	
☐ 54- Evacuer sans délai les silos, dépôts sauvages, encombrants, détritiques (notamment en verre) pouvant servir de projectiles à proximité des lieux de desserte des transports en commun, y compris par le recours au sur-nettoyage et à l'organisation de collectes systématiques les jours fériés	Périodes à risque de violences urbaines



Prévention en cas d'attaque terroriste

Préconisations en matière de conception des bâtiments ERP, urbanisme, aménagement des espaces
(hors prescriptions légales dans le cadre des ESSP)

☐ 55- Recourir à des dispositifs anti-bélier et bordures anti-stationnement devant l'entrée des établissements recevant du public	Tout au long de l'année
☐ 56- Prévoir la possibilité d'occulter la visibilité depuis l'extérieur et la voie publique (stores, rideaux, film opacifiant...)	Tout au long de l'année
☐ 57- Équiper les portes de verrous pour permettre le confinement, dans le respect de la réglementation incendie	Tout au long de l'année
☐ 58- Installer une alarme intrusion , différenciée de l'alarme incendie	Tout au long de l'année
☐ 59- Prévoir un espace suffisant devant l'établissement , permettant de filtrer les entrées, sans report sur la chaussée	Tout au long de l'année

Charte applicable sur le territoire

de la ville de Vaulx-en-Velin à compter du 14 juin 2019

Par la présente, les membres du CLSPD et leurs délégataires, concessionnaires, prestataires s'engagent à :

- prendre en compte les 59 recommandations pour tout projet d'aménagement ou construction à Vaulx-en-Velin
- à les appliquer dans la mesure du possible, lors de la conception (phase évaluation des besoins et diagnostic, définition d'une stratégie et de mesures) mais également par un suivi et d'éventuelles actions correctives

- à porter à connaissance des candidats ces recommandations en joignant systématiquement la présente charte aux marchés (au CCTP dès l'évaluation des besoins), MAPA ou consultations
- à procéder à des contrôles aléatoires permettant de vérifier ponctuellement sa bonne application par les maîtres d'œuvres

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE

GSUP

VAULX-EN-VELIN

Mai 2017



**Convention Gestion Sociale
et Urbaine de Proximité TFPB
2017-2020**

vaulx^{en}velin

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE

Table des matières

I Le contexte et les enjeux	5
La nouvelle donne du Contrat de Ville 2015-2020	5
Nouveau cadre national d'abattement de la TFPB / Convention unique GSUP - TFPB.....	5
Rappel historique GSUP à Vaulx-en-Velin	6
Le bilan 2007-2015 (convention 2007-2009 prolongée, puis reconduite par avenant).....	6
3 enjeux identifiés pour les années 2017-2020.....	6
Méthode d'élaboration de la présente convention 2017-2020.....	7
II Le plan d'action transversal 2017-2020	8
1/ Renforcer les fondamentaux de la qualité de service en mobilisant en priorité les moyens de droit commun.....	8
2/ Développer des actions innovantes autour du « S » de la GSUP.....	12
III Les projets par quartier	15
1/ Définir un plan d'action partenarial sur 7 quartier ciblés prioritaires	16
2/ Les quartiers où il faut intervenir prioritairement.....	18
<i>Vernay-Verchères</i>	18
<i>Mas du Taureau/pré de l'herpe</i>	20
<i>Cervelières / Sauveteurs</i>	22
<i>Noirettes</i>	23
<i>Grappinière</i>	24
<i>La Balme / Les Chalets</i>	26
<i>Barges / Cachin</i>	27
3/ Les quartiers de veille	28
IV Les modalités de mise en œuvre	29
1/ Le Pilotage et la mise en œuvre opérationnelle	29
2/ Outils financiers et méthodologiques	30
3/ Évaluation.....	30
4/ Durée et champ d'application de la convention	31
5/ Engagement des partenaires	31
Annexes	33
1/ Tableau Synthétique : enjeux, objectifs, plan d'action.....	33
2/ Tableau de programmes d'actions	36
3/ Macro planning type d'une année de programmation GSUP	37
4/ Glossaire.....	38

PRÉAMBULE

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est au cœur des enjeux de la Politique de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser la participation des habitants à la gestion de leur quartier.

Elle constitue une réponse partenariale et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations) aux problématiques identifiées sur le terrain.

Initiée dès les années 80, puis institutionnalisée en 1999, elle n'a cessée d'être confortée au fil des différentes étapes de la Politique de la Ville.

En contribuant fortement à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité du vivre ensemble, la GSUP est un des leviers de la réussite humaine de la Politique de la Ville.



I LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

LA NOUVELLE DONNE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite loi Lamy du 21 février 2014 introduit le principe d'un contrat unique actant l'idée d'une connexion systématique entre l'urbain et le social au travers d'un Contrat de Ville porté par les agglomérations et décliné localement dans les différentes communes concernées par la géographie prioritaire.

Elle précise que « la Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants. »

Elle retient 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi/insertion, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Elle a également défini une nouvelle géographie prioritaire avec un resserrement des territoires concernés, soit 1 300 quartiers à l'échelle nationale. Vaulx-en-Velin compte 3 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dont :

- **Quartier Nord Vaulx-en-Velin Grande Île** (*Grapinière, Petit Pont, Grolières, Noirettes, Cerveilières-Sauveteurs, Mas du Taureau, Pré de l'Herpe, Centre-ville, Écoin-sous-la-Combe, Thibaude, Vernay-Verchères, Barges-Cachin*),
- **Quartier Vaulx-en-Velin Sud** (*La Balme-Les Chalets, Cités Tase, Les Bruyères*),
- **Quartier Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chénier** (*Genas-Chénier*).

Le secteur « Vaulx-en-Velin Grande Île » est également retenu comme l'un des 200 Quartiers d'Intérêt National dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

NOUVEAU CADRE NATIONAL D'ABATTEMENT DE LA TFPB / CONVENTION UNIQUE GSUP - TFPB

La loi de finances 2015 a confirmé le rattachement de l'abattement TFPB au Contrat de Ville. Le cadre national, cosigné par l'État, les associations d'élus et l'USH le 29 avril 2015, prévoit l'élaboration d'une convention qui fixe les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Il précise qu'elle a vocation à s'articuler avec les démarches de Gestion Urbaine de Proximité, et qu'à ce titre, les actions des organismes HLM prises en compte dans le cadre de l'abattement de TFPB font partie du programme d'actions réalisées dans le cadre de la GSUP.

Ainsi, il acte que le nouveau cadre contractuel est formalisé dans une convention unique GSUP TFPB. Sur la Métropole de Lyon, une nouvelle convention d'agglomération GSUP a été approuvée par délibération du Conseil de la Métropole du 27 juin 2016. Elle est déclinée pour Vaulx-en-Velin dans la présente convention locale d'application pour les années 2017-2020.

Enfin, une mise en cohérence sera assurée entre la présente convention et la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation urbaine, dont le Protocole de Préfiguration a été signé le 17 mars 2017.

RAPPEL HISTORIQUE GSUP À VAULX-EN-VELIN

La démarche est ancienne sur Vaulx-en-Velin, la première convention ayant été établie en 1995, avant même la note de cadrage de la Direction Interministérielle à la Ville de 1999, faisant du territoire un site pilote à l'échelle nationale. D'un contexte initial d'enjeu de lutte contre la vacance par la revalorisation du cadre de vie porté par les bailleurs sociaux, le partenariat s'est progressivement élargi pour traiter les problèmes de gestion en transversalité et a permis de décliner des démarches territoriales sur l'ensemble des quartiers et favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration du fonctionnement au quotidien.

LE BILAN 2007-2015 (CONVENTION 2007-2009 PROLONGÉE, PUIS RECONDUITE PAR AVENANT)

Des éléments de bilan ont été identifiés par les partenaires dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville et de la Convention GSUP de Vaulx-en-Velin.

Les avancées et points positifs reconnus par les partenaires

- **Une veille territoriale et animation partenariale à poursuivre**, avec des outils qui ont fait leurs preuves (États des Lieux Croisés, répertoires « Qui fait quoi », enquêtes de satisfaction), voire à développer dans le cadre de coordinations de proximité,
- **Un cadre de vie nettement amélioré** (8 Millions d'euros investis dans les parties communes et logements grâce au chapitre « Qualité de service » de la convention ANRU, 92 petits aménagements de proximité sous maîtrise d'ouvrage bailleurs et 86 sous maîtrise d'ouvrage Ville réalisés grâce au chapitre « Aménagements »),
- **Des actions de sur-entretien et de sensibilisation** (chantiers jeunes, messagers du tri, campagnes d'affichage, traitement de points noirs, « Faites de la propreté »),
- **Des expérimentations d'actions de sensibilisation au développement durable et de lutte contre la précarité énergétique** (appartements pédagogiques, kits économies d'énergies, accompagnement individuel des ménages, jardins, recycleries),

- **Un renforcement de la présence de proximité et de la qualification des agents** (Centre de ressource avec production de plusieurs outils / guides, agents de développement chez les bailleurs),
- **De multiples initiatives pour promouvoir une vie sociale de proximité** (Cafés rencontre, instances de participation citoyenne développées par la Ville, fêtes des voisins, ateliers de co-construction).

Ce qui reste en jeu et à développer dans les prochaines contractualisations GSUP

- **Des problèmes de tranquillité résidentielle, d'incivilités et de vandalisme** qui persistent (véhicules ventouses ou en voie d'épavisation, mécanique sauvage, occupation abusive de parties communes, trafics de stupéfiants, circulation intempestive des deux roues),
- **Des problèmes de propreté et de gestion des déchets** qui demeurent importants (dépôts d'encombrants, jets d'ordures par les fenêtres, manque voire absence de tri, inadaptation des mobiliers de collecte des ordures ménagères),
- **Une participation des habitants qui reste fragile** (manque de locaux associatifs ou d'activité dans certains quartiers, absence de comités de locataires dans certaines résidences, faible participation d'habitants aux États des Lieux Croisés).

3 ENJEUX IDENTIFIÉS POUR LES ANNÉES 2017-2020

- **Enjeu 1 : Renforcer les fondamentaux de la qualité de service en mobilisant en priorité les moyens de droit commun**
- **Enjeu 2 : Développer des actions innovantes autour du « S » de la GSUP**
- **Enjeu 3 : Définir un plan d'action partenarial pour 7 quartiers ciblés prioritaires**

MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION 2017-2020

L'élaboration de cette convention s'est appuyée sur un travail partenarial avec des séances de travail thématiques et des états de lieux croisés, ainsi que sur une analyse fine des programmations et bilans d'actions. L'ensemble de la démarche s'est déroulée sur un an et demi, entre octobre 2015 et avril 2017, co-animé par les chargés de mission du GPV, d'ABC HLM et de la DDT.

- **Octobre 2015 (Commission GSUP) :**
lancement de la démarche d'élaboration de la nouvelle convention, validation des orientations et de la démarche
- **Novembre 2015 à février 2016 :**
conduite de 3 groupes de travail sur 3 thématiques (participation des habitants et relations bailleurs / locataires, maîtrise des charges et développement durable, insertion sociale et professionnelle)
- **Mars et avril 2016 :**
États des Lieux croisés sur les 7 quartiers ciblés prioritaires et définition d'enjeux et pistes d'actions par quartier
- **Mai 2016 (Commission GSUP) :**
validation des enjeux thématiques transversaux et des enjeux et pistes d'actions territoriales
- **Juin 2016 :** délibération en Conseil de la Métropole de la convention-cadre d'agglomération
- **Juillet 2016 à février 2017 :**
analyse des programmations GSUP et TFPB, des bilans d'actions, déclinaison des enjeux en objectifs et en plans d'actions, rédaction de la nouvelle conventioncadre
- **Mars 2017 :**
réunions de validation technique de cette convention-cadre, et notamment des objectifs et plans d'actions
- **Avril 2017 (Commission GSUP) :**
validation de la convention-cadre 2017-2020
- **Mai 2017 :**
délibération de cette convention-cadre en Conseil Municipal



II LE PLAN D'ACTION TRANSVERSAL 2017-2020

1/ RENFORCER LES FONDAMENTAUX DE LA QUALITÉ DE SERVICE EN MOBILISANT EN PRIORITÉ LES MOYENS DE DROIT COMMUN

Il est indispensable d'avoir une vision partagée sur ce que l'on entend par « droit commun », et notamment les moyens de droit commun mobilisés dans les quartiers QPV. La Politique de la Ville est une politique publique mobilisant des moyens spécifiques (subventions GSUP et abattement de TFPB notamment dans le cadre de la Gestion sociale et urbaine de proximité, crédits Politique de la Ville de l'État) pour répondre aux problématiques spécifiques des territoires de la géographie prioritaire. Ces moyens viennent donc compléter les moyens dits de droit commun, et non se substituer à ces moyens.

Par conséquent, il est essentiel d'avoir une vision transparente concernant la mobilisation effective de ces moyens de droit commun sur les fondamentaux de la qualité de service, et d'expertiser les écarts effectifs en coûts de gestion dans les quartiers prioritaires comparativement aux autres territoires, et ainsi, d'identifier les moyens complémentaires à y déployer.

Cette optimisation de la mobilisation de moyens exceptionnels permet ainsi de générer des marges de manœuvre pour faire émerger de nouvelles actions de lien social (enjeu n°2).



A/ RENFORCER ET POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DE PROXIMITÉ

La présence de proximité reste un élément fondamental de la relation entre le bailleur et ses locataires. Dans le cadre de leur relation directe avec les résidents en tant que premiers interlocuteurs au quotidien, ils ont besoin d'être soutenus, accompagnés, d'échanger sur leur pratique, sur les difficultés qu'ils rencontrent, outillés par rapport à certaines problématiques.

• Optimiser la mobilisation du centre de ressources métropolitain, et cibler les sujets en fonction des problématiques locales

Mis en place à Vaulx-en-Velin depuis 1998, à la suite de formations de gardiens d'immeubles en inter-bailleurs, puis élargi au territoire de Vénissieux à partir de 2006, le Conseil d'Administration d'ABC HLM a souhaité en 2016 l'étendre à l'échelle du territoire métropolitain.

Les outils développés à partir des problèmes émergents en particulier sur les territoires de Vaulx-en-Velin et Vénissieux peuvent être diffusés dans l'ensemble des QPV de l'agglomération de Lyon.

Si l'ancrage territorial vaudais sera dorénavant moindre, les axes de travail restent très en lien avec ceux identifiés dans le cadre de cette présente Convention.

• *Maîtrise d'ouvrage : ABC HLM*

• *Partenaires associés : bailleurs, GPV, DDT*

• *Contenu et axes de travail : propreté / déchets et question des encombrants, tranquillité / sécurité et lien avec le CLSPD, développement social par la mobilisation de locaux de proximité au service de l'activité économique et le rôle que les bailleurs peuvent jouer en matière d'insertion, participation au Conseil local de santé mentale, co-animation d'instances inter directeurs d'agences vaudaises..*

• *Outils / moyens : bailleurs, crédits métropole, mobilisation de l'exonération TFPB à l'étude*

• Développer la présence de proximité et les missions favorisant le lien social et l'animation territoriale

En complément au rôle de proximité des gardiens et responsables de secteurs, qui contribuent dans leur relation quotidienne à la cohésion sociale dans les résidences, il est indispensable de maintenir et développer des missions leur venant en appui dans la conduite d'actions collectives, de développement social, ou répondant à des problématiques de tranquillité résidentielle.

• *Maîtrise d'ouvrage : bailleurs*

• *Partenaires associés : GPV, DDT, différents acteurs de proximité*

• *Contenu et axes de travail : valoriser la fonction relationnelle des personnels de proximité dans le rôle de veille territoriale, développer des postes d'agents de développement local, de référents tranquillité, de chargé de prévention et vie sociale, chargés de site...*

• *Outils / moyens : bailleurs, programmation financière TFPB*



B/ POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'ENTRETIEN ET DE LA PROPRETÉ

Malgré de réels efforts pour parvenir à un niveau de propreté global satisfaisant avec des actions de sur-entretien tant dans les parties communes que sur les espaces extérieurs, les résultats restent fragiles. Certains comportements (dépôts sauvages, jets par les fenêtres, mécanique sauvage) restent problématiques et nécessitent une réactivité sur le terrain et une adaptation. Il est encore plus nécessaire d'améliorer la coordination des interventions, de les renforcer et d'agir sur le traitement des encombrants.

• Actualiser le « Qui fait Quoi » en une version électronique réactualisable

Le « Qui Fait Quoi » est un outil de travail destiné aux différents intervenants sur chacun des quartiers prioritaires (bailleurs, personnel de proximité, agents des collectivités, prestataires) et représentants des locataires. Il permet de repérer rapidement les secteurs et domaines d'interventions de chacun, le type de prestations réalisées et les contacts de chaque intervenant.

La dernière édition de cet outil date de 2013. Il est considéré comme essentiel par les différents acteurs de la propreté, des bailleurs comme des collectivités. Ceci étant, les évolutions sont nombreuses (domanialités, turnover des professionnels) et il nécessite des actualisations fréquentes. Il est donc proposé de l'intégrer en version numérique en ligne sur le site du GPV en cours de refonte (en prévoyant des codes d'accès).

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV*

• *Partenaires associés : ensemble des acteurs concernés par les questions de propreté et de la maintenance*

• *Contenu et axes de travail : cartographie des domanialités, prestations assurées par chaque acteur, coordonnées des intervenants...*

• *Outils / moyens : répertoire spécifique du site internet GPV*



• Améliorer la coordination des interventions et leur réactivité

La multiplicité des intervenants en matière de propreté et de maintenance nécessite une véritable articulation et une complémentarité pour optimiser le service rendu. En complément au « qui fait quoi », il est indispensable sur des secteurs sensibles de mettre en place des dispositifs partenariaux spécifiques en coopération avec les coordinations d'acteurs de proximité sur les quartiers prioritaires.

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV*

• *Partenaires associés : services propreté Métropole, service cadre de vie Ville, service promotion de la santé Ville, bailleurs, prestataires, ACI*

• *Contenu et axes de travail : participation des services urbains aux « États des lieux croisés », actualisation de la convention Ville ASP Cervelières concernant l'entretien des espaces extérieurs des copropriétés...*

• *Outils / moyens : Convention qualité propreté Ville / Métropole, Plan propreté Ville, Mission coordination territoriale de la Métropole...*

• Améliorer la gestion des encombrants et traiter les secteurs avec des problèmes récurrents de dépôts sauvages

L'enjeu est de traiter de façon globale et durable la problématique des encombrants que l'on retrouve sur l'ensemble des quartiers, mais également de se donner les moyens partenariaux d'éradiquer certains points noirs.

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV, ABC HLM*

• *Partenaires associés : Métropole, Ville, bailleurs, éco-organismes*

• *Contenu / axes de travail : développement des recycleries de proximité, fermeture de l'accès à certains espaces (ex : parking Leader Price)*

• *Outils / moyens : dispositifs complémentaires aux déchèteries (points de collecte temporaire, déchèteries mobiles), projet de plateforme « recyclerie » d'agglomération*

C/ OPTIMISER LES DISPOSITIFS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET RÉSIDENTIELLE, EN LIEN AVEC LE CLSPD

En complément au dispositif « Présence Tranquillité » (mission confiée à Zeus Sécurité) mobilisé par certains bailleurs, à l’installation de vidéosurveillance dans certaines parties communes et espaces résidentiels, le partenariat autour des questions de sécurité entre la Ville, les bailleurs, et la Police Nationale est nécessaire pour concourir à la tranquillité sur l’ensemble des quartiers de la géographie prioritaire, et plus particulièrement dans le parc social.

• Améliorer le dispositif d’enlèvement des épaves

Ce dispositif partenarial nécessite d’être optimisé ; il est nécessaire d’apporter des précisions sur la réglementation et le fonctionnement de l’enlèvement des épaves (parking ouvert, parking fermé), ainsi que d’améliorer la réactivité de ces enlèvements. La question de la facturation du quote-part de chaque bailleur au dispositif est à l’étude.

- *Maîtrise d’ouvrage : Ville de Vaulx-en-Velin (DPSSU)*
- *Partenaires associés : bailleurs, GPV, DDT*
- *Contenu / axes de travail : charte de fonctionnement du dispositif*
- *Outils / moyens : Ville, Métropole, TFPB*

• Mobiliser les moyens de la DPSSU et articuler les coordinations d’acteurs de proximité avec les instances du CLSPD

Une articulation étroite est à améliorer entre les démarches conduites dans le cadre de la GSUP et les différentes instances partenariales du CLSPD.

Parallèlement, l’équipe de médiateurs de la Ville est désormais rattachée à la DPSSU et leur mission de veille et de prévention sur les espaces publics doit être territorialisée à partir de 2017. Ils ont donc un rôle essentiel de présence de proximité et d’observation territoriale qu’il est indispensable d’articuler avec les autres acteurs de proximité.

- *Maîtrise d’ouvrage : GPV, DPSSU, ABC HLM*
- *Partenaires associés : Police Nationale, Délégué du Préfet*
- *Contenu / axes de travail : décliner le CLSPD en une instance stratégique « commission bailleurs » trimestrielle (identifier les priorités de manière concertée, s’accorder sur le diagnostic des situations et des réponses à mettre en œuvre, échanger sur les méthodes, les outils et les organisations), une instance opérationnelle mensuelle (anticipation des problèmes, traitement de situations) ; et éventuellement des cellules de veille ponctuelles en fonction de problématiques territoriales à traiter ; outiller les médiateurs avec une grille d’observation territoriale et les associer aux instances de coordinations des acteurs de proximité mises en place dans le cadre de la GSUP sur chaque quartier prioritaire.*
- *Outils / moyens : Ville, bailleurs, Police Nationale, Métropole*



2/ DÉVELOPPER DES ACTIONS INNOVANTES AUTOUR DU « S » DE LA GSUP

La GSUP peut-être un vecteur de lien social dans les quartiers, d'implication des habitants dans leur cadre de vie, un levier d'insertion sociale et professionnelle, et une opportunité pour apporter des réponses aux défis du développement durable.

Les marges de manœuvre financière générées en optimisant les moyens de droit commun sur les fondamentaux permettent de mobiliser de la ressource pour continuer à faire émerger de nouvelles actions ou démarches contribuant à la cohésion sociale dans ces territoires.

A/ RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE L'AMÉLIORATION DE LEUR CADRE DE VIE

Malgré les moyens non négligeables qui ont été consacrés pour venir en soutien aux associations et les nombreuses démarches pour faire émerger des habitants relais sur les questions du cadre de vie, la dynamique reste fragile et peu d'interlocuteurs portent une parole d'intérêt général sur chaque quartier. Il faut donc poursuivre toutes les formes de sensibilisation et de mobilisation des habitants.

• Diversifier les formes de sensibilisation au cadre de vie

Face à des problématiques de comportements et d'incivilités toujours très présentes, le développement d'actions diversifiées permettant de sensibiliser tous les publics à la notion de respect de leurs espaces de vie et à l'enjeu du vivre ensemble est à renforcer. Un certain nombre d'initiatives existent et sont à développer et diversifier.

• *Maître d'ouvrage* : GPV

• *Partenaires associés* : Ville, Métropole, DDT, bailleurs, associations, écoles

• *Contenu / axes de travail* : campagnes de communication, temps forts « Fête de la propreté », « Semaine européenne du Développement durable », « Semaine européenne de réduction des déchets », jardins, composteurs, animations via les écoles, aménagements temporaires, chantiers jeunes, entretien participatif des espaces résidentiels...

• *Outils / moyens* : PEDD, PCET Ville, TFPB, GSUP, CGET...

• Favoriser l'émergence et la qualification de comités de locataires, de référents par résidence

Des comités de locataires sont constitués sur seulement un tiers des groupes résidentiels dans les quartiers prioritaires. Il est donc nécessaire de créer les conditions favorables pour que de nouveaux comités se créent sur le territoire. Les associations de locataires peuvent être un relais de mobilisation et d'accompagnement afin d'associer une diversité d'habitants dans des cadres de décision partagée (diagnostic en marchant organisés par les bailleurs, États des lieux croisés, conseils de quartier).

• *Maître d'ouvrage* : GPV

• *Partenaires associés* : DDT, bailleurs, CNL, Union nationale des locataires vaudais, ABC HLM

• *Contenu / axes de travail* : construire un partenariat entre les associations de locataires et les bailleurs pour formaliser une mission d'appui à l'émergence de comités de locataires

• *Outils / moyens* : bailleurs, hypothèse de mobilisation de la TFPB

• Mobiliser l'offre de locaux de rez-de-chaussée pour l'accueil d'associations de proximité ou d'initiatives habitantes (ESS)

Afin de favoriser la vie associative sur les quartiers, l'existence de locaux de proximité en pieds d'immeubles constitue un véritable levier pour l'animation territoriale, l'offre de service et pour venir en appui aux initiatives d'habitants. Il est nécessaire d'avoir une vision partagée sur cette offre, ainsi qu'une meilleure connaissance des associations, services, micro-entreprises en recherche de locaux susceptibles de contribuer à l'accompagnement du pouvoir d'agir.

• *Maîtrise d'ouvrage* : GPV, ABC HLM

• *Partenaires associés* : Ville, DDT, bailleurs

• *Contenu / axes de travail* : mise en place d'une instance partenariale Ville et bailleurs, afin de partager l'information sur les locaux vacants et co-élaborer des stratégies territoriales sur les vocations souhaitées, avant décision d'attribution par les bailleurs ; définir des critères harmonisés sur les conditions d'une gratuité de loyer...

• *Outils / moyens* : TFPB, bailleurs

B/ DÉVELOPPER LES SUPPORTS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les interventions sur le cadre de vie permettent de mettre en place des démarches ou actions supports d'insertion sociale et professionnelle (de la première découverte par les « chantiers jeunes » à des dispositifs relevant des parcours d'insertion).

• Mettre en place un Atelier Chantier d'Insertion pour la gestion des espaces en transition

Sur le Mas du Taureau, entre 2005 et jusqu'à 2020, près de 1 500 logements auront été démolis, dégageant de vastes tènements fonciers. Ces espaces posent d'importants problèmes de gestion et une domanialité complexe (cadastre morcelé, absence de régularisation foncière de certains espaces restant la propriété des bailleurs, manque de lisibilité entre espaces publics et réserves foncières). L'objectif est d'obtenir une gestion satisfaisante et harmonisée de l'ensemble de ces espaces d'usage public.

• *Maître d'ouvrage : GPV, Ville*

• *Partenaires associés : Métropole, État, bailleurs, PLIE*

• *Contenu / axes de travail : Mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion qui pourra évoluer en fonction des avancées du projet urbain et des futures démolitions et reconstructions*

• *Outils / moyens : Ville, Métropole, État, Région*



• Développer et diversifier les supports de chantier

Dans le cadre de l'exonération de TFPB, les bailleurs proposent un volume important de chantiers jeunes, en partenariat avec la Ville notamment. Il s'agit principalement de petits travaux (nettoyage, peinture, etc.). Il est constaté des pratiques assez hétérogènes dans la sélection des jeunes, les gratifications en fonction des structures partenaires des bailleurs. Une coordination générale de type guichet unique est à l'étude.

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*

• *Partenaires associés : DDT, bailleurs, centres sociaux, éducation spécialisée*

• *Contenu / axes de travail : mobiliser d'autres donneurs d'ordre parmi les bailleurs bénéficiant de l'abattement TFPB, diversifier les supports (ex : chantier de concertation), mettre en place un guichet unique Ville et une coordination globale de l'offre...*

• *Outils / moyens : TFPB, bailleurs, dispositif VVV...*

• Développer les clauses d'insertion dans les différents marchés d'amélioration du cadre de vie (parties communes et espaces extérieurs)

Ainsi que c'est le cas dans le cadre du NPNRU qui oblige à mettre en place une clause d'insertion dans les marchés publics de construction, démolition, aménagement, les prestations d'amélioration du cadre de vie pourraient faire l'objet d'une clause du même ordre. Certaines pratiques sont déjà mises en œuvre par différents donneurs d'ordre et pourraient essaimer.

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV*

• *Partenaires associés : DDT, bailleurs, Ville, Métropole*

• *Contenu / axes de travail : recenser l'ensemble des clauses d'insertion déjà spécifiées dans les marchés, identifier les axes d'amélioration, rechercher une harmonisation*

• *Outils / moyens : bailleurs, Ville, Métropole, TFPB, NPNRU*

C/ FAVORISER LA MAÎTRISE DES CHARGES ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enjeux liés au développement durable sont appropriés de façon moindre dans les quartiers prioritaires. Les écarts en matière de tri des déchets par exemple sont très importants entre ces territoires et des secteurs plus favorisés.

• Promouvoir les modes doux

Malgré une topographie favorable à la pratique du vélo et une pression du stationnement automobile sur l'ensemble des quartiers, il est constaté une très faible pratique sur le territoire vaudais (moins de 1% des déplacements). L'objectif est de créer les conditions pour promouvoir ce mode de déplacements.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : DDT, Métropole, bailleurs, associations, écoles...*
- *Contenu / axes de travail : développer l'offre de stationnement deux roues sécurisés (création d'abris vélos, utilisation de rez-de-chaussée, arceaux), action de sensibilisation, facilitation des conditions de circulation (pistes cyclables sécurisées)*
- *Outils / moyens : PEDD, PCET Ville, GSUP, TFPB*



• Sensibiliser aux éco-gestes (améliorer le tri et la gestion des déchets, sensibiliser aux économies d'énergies)

L'évolution des comportements passe par une diversité d'actions de sensibilisation. Ces actions peuvent avoir le double intérêt de répondre aux enjeux écologiques, mais également contribuer à faire faire aux ménages de véritables économies financières sur leurs consommations.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : Métropole, bailleurs, CCAS, associations, écoles*
- *Contenu / axes de travail : améliorer le tri et la gestion des déchets (recycleries, actions de sensibilisation, adapter les dispositifs de tri qui ne fonctionnent pas, boîtes à pain, compostage, etc.), sensibiliser aux économies d'énergies (animation de l'appartement pédagogique Verchères, accompagnement individuel des ménages)*
- *Outils / moyens : PEDD, PCET Ville, outils des services propreté de la Métropole (messagers du tri), campagne de communication, SEDD, SERD, Faites de la Propreté, CCAS...*

• Accompagner les habitants à l'appropriation des nouveaux usages de leur logement, après réhabilitation ou lors de l'installation dans des logements neufs à haute qualité environnementale

Les spécificités des nouvelles constructions et l'amélioration des performances thermiques des bâtiments suite aux réhabilitations nécessitent un accompagnement particulier pour adapter les usages. Cette action est complémentaire à la précédente, mais vise à prendre en compte ce contexte particulier. Il sera donc nécessaire de cibler les nouveaux entrants dans ces logements dans le cadre de actions de sensibilisation

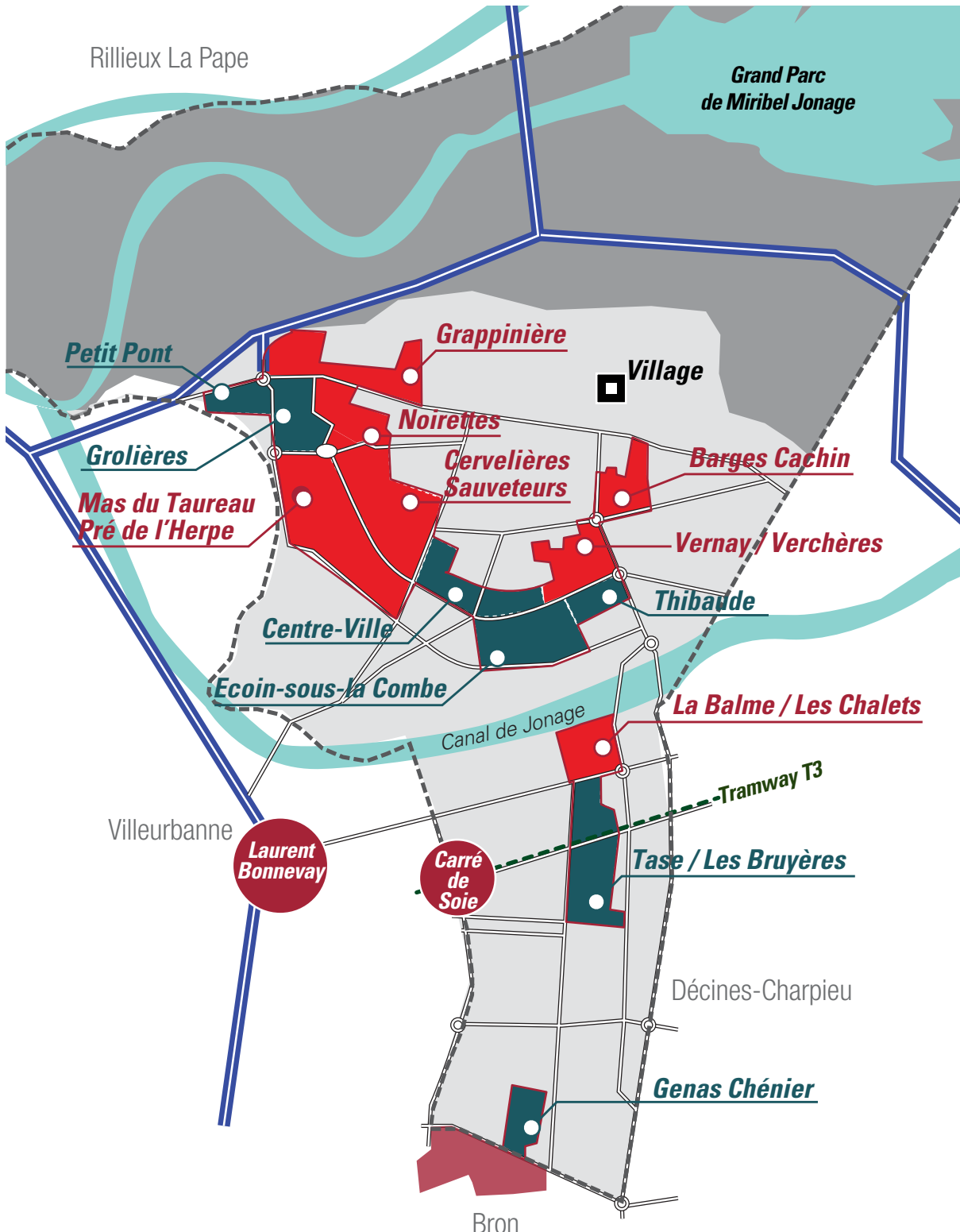
- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : DDT, bailleurs, Ville, Métropole*
- *Contenu / axes de travail : mettre en oeuvre une sensibilisation spécifique pour les nouveaux entrants dans des logements neufs et pour ceux bénéficiants d'une réhabilitation thermique*
- *Outils / moyens : bailleurs, Ville, Métropole, TFPB, NPNRU*

III LES PROJETS PAR QUARTIER

L'approche territorialisée de la GSUP est déjà largement développée sur Vaulx-en-Velin, en particulier depuis la convention 2007/2009. Chacun des quartiers de la géographie prioritaire ayant ses particularités, il est essentiel, en complément aux enjeux transversaux, de poursuivre cette démarche spécifique.

Ainsi, parmi les 14 quartiers, 7 d'entre eux ont été identifiés comme prioritaires du point de vue des questions touchant au cadre de vie.

Concernant les 7 autres quartiers, ils restent en situation de veille.



1/ DÉFINIR UN PLAN D'ACTION PARTENARIAL SUR 7 QUARTIER CIBLÉS PRIORITAIRES

A/ AMÉLIORER LA VEILLE TERRITORIALE ET LA CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC

• Animer un partenariat territorial sur chacun des quartiers

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : bailleurs, copropriétés, services municipaux (dont Pôle de proximité, gardiens de équipements municipaux, médiateurs, service cadre de vie, service promotion de la santé), services Métropole, comités de locataire, Conseils de quartier, divers acteurs locaux*
- *Contenu / axes de travail : une coordination des acteurs de proximité sur chacun des quartiers*
- *Outils / moyens : chargé de projets GSUP*

• Poursuivre les « États des Lieux Croisés », et en diversifier la forme

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, co-animation avec responsables de secteur bailleurs et médiateurs*
- *Partenaires associés : copropriétés, services municipaux (dont Pôle de proximité, gardiens de équipements municipaux, service cadre de vie, service promotion de la santé), services Métropole, comités de locataire, Conseils de quartier, divers acteurs locaux*
- *Contenu / axes de travail : un diagnostic en marchant annuel sur chacun des quartiers (printemps)*
- *Outils / Moyens : chargé de projets GSUP, fiche de relevé d'observation, compte-rendu*

• Optimiser les outils d'observation territoriale

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : Ville, Métropole, bailleurs, ABC HLM (l'USH souhaite développer un outil commun d'observation territoriale*
- *Contenu / axes de travail : formalisation d'un outil « tableau de bord des quartiers », agrégeant les données territoriales de diverses sources (GRECO, Pôle de proximité, logiciel Police Municipale, données des services urbains de la Ville et de la Métropole, données issues des bilans des actions (ex : vandalisme par territoire, par résidence, par typologie)...*
- *Outils / moyens : chargé de projets GSUP, outil à construire*

B/ CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS TERRITORIAUX

- **Apporter une complémentarité aux projets urbains structurants (travaux d'attente, anticipation des fins de chantiers, prise en compte des problématiques de gestion avant / pendant / après, petits aménagements de proximité, etc.)**

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV*

• *Partenaires associés : Ville, Métropole, bailleurs, DDT*

• *Contenu / axes de travail : mobilisation des outils et démarches de la GSUP en complément des projets de résidentialisations, de réhabilitations, d'aménagements urbains..*

• *Outils / moyens : petits aménagements, aménagements temporaires, PIEE, NPNRU, Plan de patrimoine des bailleurs, enveloppes proximité Métropole, enveloppes Conseils de quartier...*

- **Mobiliser les locaux de rez-de-chaussée pour favoriser le développement économique local ou l'animation par des associations de proximité**

En complément à l'action de mobilisation de l'offre de locaux de rez-de-chaussée pour l'accueil d'associations (cf. enjeu 2, objectif1, action 3), il s'agit également de pouvoir y accueillir des services de proximité (pôles médicaux par exemple) et de l'activité économique. La méthodologie proposée répond donc à ces deux enjeux.

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV, ABC HLM*

• *Ville (DDSPA, Service Économie), DDT, bailleurs*

• *Contenu / axes de travail : mise en place d'une instance partenariale Ville et bailleurs, afin de partager l'information sur les locaux vacants et co-élaborer des stratégies territoriales sur les vocations souhaitées, avant décision d'attribution par les bailleurs ; définir des critères harmonisés sur les conditions d'une gratuité de loyer...*

• *Outils / moyens : TFPB, bailleurs*

- **Définir chaque année un plan d'actions partenarial pour chaque quartier**

• *Maîtrise d'ouvrage : GPV*

• *Partenaires associés : Ville, Métropole, DDT, bailleurs, ensemble des acteurs locaux*

• *Contenu / axes de travail : à partir des États de lieux croisés annuels, des problématiques partagées et des dynamiques engagées dans le cadre des coordinations d'acteurs de proximité, le plan d'action partenarial sera actualisé annuellement, et permettra de mieux cibler les actions fléchées dans le cadre des programmations TFPB et GSUP*

• *Outils / moyens : TFPB, GSUP, bailleurs, Ville, Métropole, programmation Contrat de Ville...*

2/ LES QUARTIERS OÙ IL FAUT INTERVENIR PRIORITAIREMENT

VERNAY-VERCHÈRES

Éléments de contexte

- Construction : 1975-1976
- Superficie : 8,7 hectares
- 694 logements sociaux dont 256 chambres étudiantes
- 3 bailleurs : Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat, Dynacité
- Livraison de la résidence du Ksar/ EMH en septembre 2015 et livraison en 2017 du programme de 38 logements en accession abordable Cassiopée (+ 25 logements locatifs social Dynacité)
- Réhabilitation de la résidence Dynacité sur les Verchères: rénovation façades 2014 ; rénovation de 40 logements 2015-2016 avec relogements ; poursuite sur 2017-2020 (NPNRU) ; restructuration / transfert d'usages des locaux en RDC
- Livraison des espaces extérieurs réaménagés en 2016
- Projet de poursuite du désenclavement du quartier : prolongement de la rue des Onchères jusqu'à Dimitrov, liaison avec le campus (NPNRU)
- Abandon du projet de logements Dynacité : projet à définir sur la parcelle

Avancées

- Dynamique partenariale notamment autour de la « Nature en ville » (sensibilisation aux économies d'énergies, recyclerie, parcelle pédagogique, promotion du vélo par les kapseurs, etc.)
- Convention qualité propreté Ville Métropole signée en 2016 (place Carmelino identifiée comme point à traiter, et notamment nécessité de régulariser la domanialité de cette place)

Difficultés :

- des regroupements dans les parties communes chemin (Debussy, Vernay 2), les espaces extérieurs (autour des commerces, aires de jeux LMH), des incivilités constatées
- des problèmes de stationnement en pied d'immeuble
- des problèmes de sécurité sur le parking rue des Verchères
- un espace en friche (générant des dépôts d'encombrants) sur la parcelle nord est (propriété Dynacité)

Axes de travail :

Dans le cadre de la coordination des acteurs de proximité (coordination Verchères existante) :

- **Favoriser l'appropriation des nouveaux aménagements** (gestion participative) avec Dynacité
- **Développer les actions de développement durable et de sensibilisation aux économies d'énergie** (« Nature en Ville », mutualisation de l'appartement pédagogique)
- **Poursuivre l'amélioration de la gestion des déchets et des encombrants** (mutualisation recyclerie, composteurs, etc.)
- **Mobiliser et adapter l'offre de locaux** dans les rez-de-chaussée pour les associations et les activités économiques

Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :

- **Cellule de veille dans le cadre du CLSPD**
- **Conseil de quartier**





Cartes de principaux dysfonctionnements Vernay-Verchères



MAS DU TAUREAU/PRÉ DE L'HERPE

Éléments de contexte

MAS DU TAUREAU

- 15 ha (hors centre commercial)
- Construction : 1972
- 1300 logements sociaux (propriété EMH)
- Relogement en cours des résidences Mont Cindre Mont Gerbier, démolition prévue pour 2018
- Des terrains en attente de projet de plus en plus importants (quartier dans l'attente de l'opération de ZAC Mas du Taureau)
- Réaménagement des espaces extérieurs de Grand Bois
- Réhabilitation engagée en 2017 sur la résidence Pilat, et à venir sur Malval et Grand Bois (2018/2019)
- Projet de Médiathèque Maison de quartier (livraison prévue pour fin 2019)
- Lancement en 2017 de l'AMO d'accompagnement et concertation autour du projet urbain
- Présence d'acteurs associatifs mobilisés sur le quartier et autour du projet urbain (Bricologes notamment)



Cartes de principaux dysfonctionnements Vernay-Verchères



Propreté / hygiène
Dépôts d'encombrants / ordures
Manque d'entretien
Jets par les fenêtres / déchets



Entretien des espaces extérieurs
Espace dégradé / à requalifier
Jeux / mobilier urbain en mauvais état
Manque d'entretien des espaces verts / plantations dégradées



Tranquillité publique
Regroupements / trafics
Manque d'éclairage / pannes liées à vandalisme
Mécanique sauvage

Voirie / stationnement
Stationnement sauvage
Manque de sécurité / traversées piétonnes
Circulations dangereuses / deux roues





Éléments de contexte

PRÉ DE L'HERPE

- Construction : 1974
- Résidence Pierre Dupont: 248 logements (relogements en cours, démolition prévue pour 2020)
- Démarrage du chantier du groupe scolaire Beauverie
- Étude de faisabilité de la foncière logement dans la continuité du projet SIER-Casino
- Aménagement des espaces extérieurs achevé en 2014 aux abords de Frachon

Avancées

- Bonne appropriation de l'aire de jeux de Grand Bois

Difficultés

- Problème de gestion des espaces en transition (absence d'entretien de certains espaces, ou entretien à minima)
- Manque de visibilité sur le projet urbain et forte attente des habitants vis-à-vis du temps long du projet
- Problèmes de regroupements, de rodéos, de mécanique sauvage
- Insécurité vécue par certains agents (retrait des agents propreté Métropole, messagers du tri)
- Dépôts sauvages d'encombrants (parking Leader Price, abords de la mosquée)
- Nombreux jets de poubelles par les fenêtres, mauvais fonctionnement des abris containers

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Mettre en place un dispositif de gestion des espaces en transition** (projet d'ACI)
- **Favoriser la participation et l'implication d'habitants et du personnel de proximité** dans la co-construction d'aménagements « d'anticipation » permettant de maintenir une vie sociale et d'accompagner des usages
- Mettre en place des **actions de sensibilisation à la propreté et au tri**
- S'appuyer sur les espaces ressources existants (ou les impulser) pour **communiquer sur les avancées du projet et entendre les dysfonctionnements** (Cause café, Conseil de quartier, Fabriqueterie, bibliothèque, future médiathèque, groupes scolaires, groupes de parents)
- **Travailler sur les abris containers** dans le cadre de la réhabilitation
- **Développer l'offre de locaux d'activités**

• Complémentarités

(associant le chargé de projet GSUP) :

- **Cellule de veille dans le cadre du CLSPD**
- **Réseau d'acteurs Mas**
- **GT relogement (Mont Cindre / Mont Gerbier, Pierre Dupont)**
- **Conseil de quartier**

NOIRETTES

Éléments de contexte

- 6 hectares
- 816 logements sociaux
- Est Métropole Habitat (Bailleur unique depuis 2016)
- Projet de gestion de site conduit en 2012-2016 Noirettes 1 / Est Métropole Habitat
- Réhabilitation + projet fresques Cité Création /Noirettes 1 entre 2009-2011
- Enquête de satisfaction sur l'ensemble du quartier réalisée fin 2014 / GPV + 3 bailleurs
- Projet de réhabilitation Noirettes 2 et 3 dans le cadre du NPNRU
- Étude urbaine Cervelières-Sauveteurs / Noirettes pilotée par le GPV (2016-2017) pour définir les orientations et la stratégie d'intervention urbaine par le NPNRU (2017-2025)

Avancées

- Réhabilitation et démarche participative engagée par le bailleur sur Noirettes 1 (à développer sur Noirettes 2 et 3)
- Démarche de mobilisation des habitants en matière de vie sociale engagée avec la présence d'Anciela

Difficultés

- Déficit d'attractivité, écart de niveau entre les immeubles réhabilités et ceux en attente de réhabilitation, qui se répercute sur la vie sociale
- Problème de gestion des ordures ménagères sur Noirettes 2, mauvais fonctionnement des abris containers
- Regroupements en soirée sur la placette centrale, rodéos, mécanique sauvage

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Accompagner l'appropriation des espaces extérieurs** (placette centrale notamment)
- **Impulser une dynamique participative** autour du cadre de vie dans le cadre du projet de réhabilitation et de résidentialisation, et via les « form'actions » d'Anciela (association présente en proximité pour favoriser le « pouvoir d'agir »)
- **Réorganiser la gestion des ordures ménagères** sur Noirettes 2 et 3, dans le cadre du projet de réhabilitation
- **Développer l'offre de locaux de proximité**

• Complémentarités

(associant le chargé de projet GSUP) :

- **Cellule de veille dans le cadre du CLSPD**
- **Conseil de quartier**

Cartes de principaux dysfonctionnements Noirettes



GRAPPINIÈRE

Éléments de contexte

- 477 logements sociaux : 1 propriétaire bailleur (Grand Lyon Habitat)
- 210 logements privés • 3 copropriétés
- Environ 1863 habitants (à préciser)
- ZAC Grappinière :
 - livraison résidences AFL 45 logements mars 2015
 - livraison ORA (GLH) 52 logements sociaux septembre 2015
 - ouverture de 3 cellules commerciales en RDC de l'ORA, 3 cellules vacantes à ce jour
 - livraison Groupe scolaire Henri Wallon restructuré septembre 2015
 - livraison en septembre 2016 de 19 maisons de ville NOAHO
 - livraison des espaces publics 2016-2017
 - travaux de résidentialisation GLH sur CC'DEFG
 - des espaces publics ville à aménager (espace Noëlle Grégoire + jardin public îlot 1 sur parcelle de l'ancien centre commercial)
 - un programme de 15 logements intermédiaires NOAHO en cours de commercialisation (2016-2017)
 - un programme d'une trentaine de logements sur l'îlot 1 + 400 m² d'activité (prévision livraison 2019-2020)
 - réhabilitation GLH du CC' DEFG et niveau d'intervention à définir pour HIJKLM (NPNRU)

Avancées

- Le projet de renouvellement urbain a transformé le quartier, des espaces requalifiés
- Convention qualité propreté Ville Métropole signée en 2016 (place et parking Bollier identifiés comme points à traiter)

Difficultés

- Dysfonctionnement des abris containers (entraînant dépôt d'ordures et d'encombrants aux abords)
- Regroupements (notamment aux abords des locaux d'activités de l'ORA, à l'arrière de la chaufferie) et trafics de stupéfiants
- Place et parking Bollier (voitures ventouses, mécanique sauvage)
- Cellules commerciales vacantes (2 cellules, et une ayant du mal à aboutir)
- 2 espaces publics pas encore traités



Cartes de principaux dysfonctionnements Grappinière



Propreté / hygiène
 Dépôts d'encombrants / ordures
 Manque d'entretien
 Jets par les fenêtres / déchets

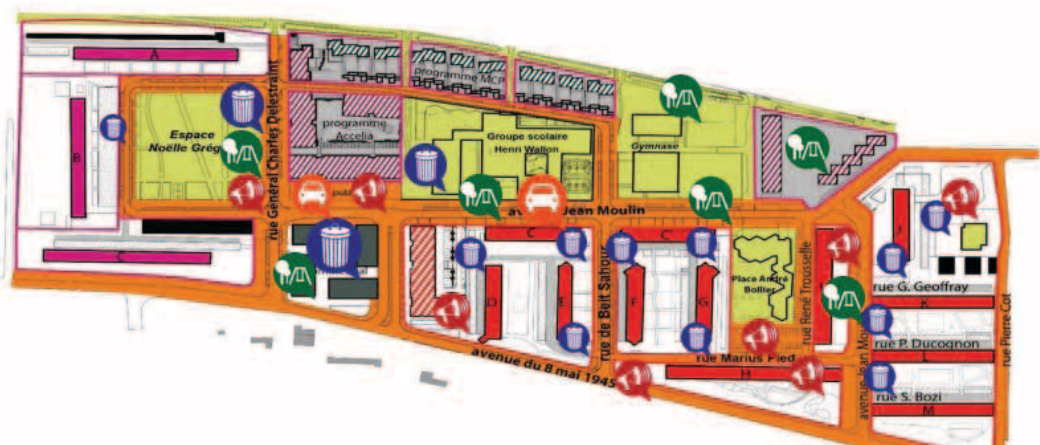


Entretien des espaces extérieurs
 Espace dégradé / à requalifier
 Jeux / mobilier urbain en mauvais état
 Manque d'entretien des espaces verts / plantations dégradées



Voie / stationnement
 Stationnement sauvage
 Manque de sécurité / traversées piétonnes
 Circulations dangereuses / deux roues

PROPRIÉTAIRES	
	Grand Lyon
	Ville de Vaulx
	Grand Lyon Habitat



Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Décliner un plan d'actions propreté** porté par GLH (améliorer l'efficacité des campagnes de désinsectisation & dératisation, réaliser des contrôles propreté avec le comité de locataires, rendre les abris containers plus attractifs, dupliquer les silos aériens pour le tri, mettre en place un système de récupération du pain mais également du linge, envisager un mode de communication innovant avec les locataires...)
- **Améliorer la gestion des ordures ménagères**, dans le cadre du projet de réhabilitation pour les îlots KLM (qualification des abris et réorganisation avec les usagers)
- **Élaborer un programme d'aménagements avec les habitants** sur les espaces pour lesquels aucun projet n'est défini à ce jour (espace Noëlle Grégoire + jardin public îlot 1 sur parcelle de l'ancien centre commercial)

- **Accompagner l'appropriation des nouveaux aménagements par les habitants**
- **Développement des actions de sensibilisation au développement durable**
- **Anticiper l'achèvement de ZAC** en matière d'entretien des espaces publics
- **Réfléchir sur les liaisons avec le village** à conduire dans le cadre d'une étude de cadrage urbain (NPNRU)

• Complémentarités

(associant le chargé de projet GSUP) :

- *Cellule de veille dans le cadre du CLSPD*
- *Conseil de quartier*
- *Démarche de mobilisation habitante sur le cadre de vie (Centre social Lévy)*



LA BALME / LES CHALETs

Éléments de contexte

- 153 logements sociaux ; superficie : 3,4 hectares
- La Balme : 127 logements collectifs / Alliade Habitat (construction : 1970 – réhabilitation PC : 2009)
- Les Chalets : 26 pavillons / Lyon Métropole Habitat (construction : 1973 – quelques travaux dans les logements : 2006)
- Quartier inscrit en liste complémentaire comme site d'intérêt régional
- Étude urbaine réalisée en 2015 dans le cadre des zooms conduits par la mission Carré de Soie

Avancées

- Dynamique autour des jardins partagés
- Mise en place de la ressourcerie
- Présence d'associations comme la Marmite urbain ou le Centre social
- Enquête sur le vécu dans le quartier et les attentes des résidents en cours (réalisé par Marmite urbaine)



Cartes de principaux dysfonctionnements Balme-Les Chalets

- Propreté / hygiène**
Dépôts d'encombrants / ordures
Manque d'entretien
Jets par les fenêtres / déchets
- Entretien des espaces extérieurs**
Espace dégradé / à requalifier
Jeux / mobilier urbain en mauvais état
Manque d'entretien des espaces verts / plantations dégradées
- Voirie / stationnement**
Stationnement sauvage
Manque de sécurité / traversées piétons
Circulations dangereuses / deux roues
- Tranquillité publique**
Regroupements / trafics
Manque d'éclairage / pannes liées à vandalisme
Mécanique sauvage

Légende

- Alliade Habitat
- Lyon Métropole Habitat
- Grand Lyon Métropole



Difficultés

- Beaucoup de voitures épaves ou ventouses, ainsi que des encombrants vers les Chalets
- Regroupements et trafics de stupéfiants (en particulier à l'entrée du quartier)
- Manque de locaux pour associations et/ou activités
- Problèmes de propreté sur La Balme
- Fonctionnement de la ressourcerie à optimiser

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Réhabiliter le LCR** pour accueillir des associations
- **Assurer la pérennité du fonctionnement des jardins** et accompagner l'autonomisation de l'association de jardiniers
- **Mutualiser la ressourcerie** avec les Chalets et en optimiser son fonctionnement
- **Accompagner l'appropriation du cadre de vie** (via la démarche Marmite urbaine) et sensibiliser au développement durable

• Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :

- *Cellule de veille dans le cadre du CLSPD*
- *Réseau d'acteurs Sud, et coordination Carmagnole*
- *Comité technique des jardins*
- *Conseil de quartier*

BARGES / CACHIN

Éléments de contexte

- 4,5 hectares
- 245 logements sociaux et 57 logements privés
- 1 propriétaire bailleur : Alliade Habitat
- 1 copropriété gérée par la Régie Gagneux SI (dont 20 logements SAGR gérés par LMH)
- Réhabilitation du bâtiment A sur la copropriété Les Barges réalisée en 2009
- 2013 (OPAH copropriété dégradée)
- Restructuration urbaine réalisée en 2014-2015 : création d'une nouvelle voie, aménagement d'un terrain de sport et d'un square
- Abandon du programme de 50 logements sociaux par Alliade
- Construction d'une coopérative habitat (Chamarel) et de 60 logements en accession à la propriété (SLCI) en cours de commercialisation
- Projet d'aménagement de jardins partagés à l'étude
- Projet de réaménagement des espaces extérieurs de la résidence « Les Barges » (Alliade Habitat) dans le cadre du NPNRU

Avancées

- Dynamique positive portée par les futurs résidents de Chamarel
- Fête des voisins initiée en 2016 avec l'association Valdocco

Difficultés

- Regroupements, rodéos, intrusion de véhicule sur les espaces piétons
- Vandalisme sur le mobilier urbain
- Offre d'accompagnement jeunesse peu présente

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Mobiliser les différents groupes d'habitants** autour d'un projet collectif (hypothèse de jardin partagé)

• Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :

- **Cellule de veille dans le cadre du CLSPD**
- **Coordination Cachin (par le service des sports)**
- **Comité technique sur les projets Valdocco**



3/ LES QUARTIERS DE VEILLE

Les 7 autres quartiers faisant parties de la géographie prioritaire de la ville seront donc, du point de vue de la GSUP, en situation de veille.

Des outils financiers et méthodologiques pourront y être mobilisés au même titre que sur les quartiers dits prioritaires, mais l'animation partenariale de coordination des acteurs de proximité ne pourra y être mise en œuvre de manière régulière.

Ainsi, en fonction de situations ou de demandes particulières, le chargé de projet GSUP pourra être amené à animer des réunions d'acteurs, des États des lieux croisés, et accompagner la mise en place d'actions spécifiques (enquêtes de satisfaction, projets participatifs, etc.).

Par ailleurs, l'ensemble des actions relevant des enjeux 1 et 2 sont déclinées sur ces quartiers.

Enfin, dans le cadre des programmations financières annuelles GSUP et TFPB, des actions et/ou moyens y seront également fléchés.





IV LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1/ LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Le pilotage institutionnel et technique de cette convention, et sa mise en œuvre opérationnelle s'appuient sur des instances de gouvernance propres à la Convention GSUP, mais également sur un certain nombre d'instance techniques complémentaires aux différentes échelles territoriales.

Gouvernances propres à la Convention de GSUP :

- Pilotage politique de la Convention locale : Commission GSUP (coprésidée par l'Adjoint au Maire et par le Vice-Président d'ABC HLM, en présence du Délégué du Préfet et du représentant de la Métropole)
- Conduite technique de la Convention locale : Comité de suivi GSUP (animé par le GPV)
- Conduite opérationnelle des plans d'actions par quartier : Coordination des acteurs de proximité sur chacun des 7 quartiers prioritaires (co-animation GPV, référents de proximité bailleurs, médiateurs Ville)

Enjeu transversal : développer la présence des habitants dans ces 3 niveaux de gouvernance (cadre de décision partagée : pouvoir d'agir)

Complémentarités (instances techniques complémentaires à la GSUP) :

• Niveau Métropole :

- Groupe Technique GSUP d'agglomération
- Réseau GSUP d'agglomération
- Comité de coordination des déchets
- Comité des financeurs Centre de Ressources métropolitain

• Niveau Ville :

- Coordination de proximité (pilotée par le Pôle de proximité)
- Conseils de quartier
- Conseil Citoyen
- Instances CLSPD (Commissions bailleurs, Cellules de Veille)
- Réseaux d'acteurs de développement social (GPV)
- Coordinations des locaux de proximité (DDSPA)
- Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

• Ville Métropole :

- Réunions inter-services
- Convention qualité propre

2/ OUTILS FINANCIERS ET MÉTHODOLOGIQUES

Outils financiers à mobiliser pour mettre en œuvre la GSUP :

OUTILS FINANCIERS DE LA GSUP :

- Programmation annuelle TFPB des bailleurs sociaux dans le cadre de la politique de la ville
- Programmation annuelle GSUP
- Crédits Politique de la Ville de l'État
- NPNRU (notamment pour les aménagements de proximité, les résidentialisations et les aménagements de locaux de rez-de-chaussée dans le cadre des réhabilitations)

AUTRES OUTILS MOBILISABLES :

- Plan d'Éducation au Développement Durable (Plan éco-citoyen à compter de 2017)
- Direction de la Propreté

Outils méthodologiques du chargé de projets GSUP :

DIAGNOSTIC, VEILLE, OBSERVATION TERRITORIALE (EN COMPLÉMENT DES ÉTATS DE LIEUX CROISÉS) :

- Optimiser les différentes sources de données et en extraire les éléments à l'échelle des QPV : GRECO, PAP, logiciel PM, données services urbains Métropole et Ville, données bailleurs, données issues des bilans des actions (ex : vandalisme par territoire, par résidence, par typologie)
- Tenir un outil de veille agrégeant ces différentes données
- Mobiliser une diversité d'acteurs de proximité comme « veilleurs territoriaux » (Conseil Citoyen, Conseils de quartiers, Comités de locataires, personnels de proximité, médiateurs)

CLARIFIER LES FINANCEMENTS DU DROIT COMMUN ET DE LA GSUP

- Expertiser les moyens mobilisés sur les différents territoires et thématiques prioritaires (améliorer la connaissance sur les exonérations effectives de TFPB, expertiser les écarts de coût de gestion entre QPV et hors QPV)
- Mieux mobiliser le Droit commun sur les fondamentaux de la GSUP

RECHERCHER UN CIBLAGE PLUS IMPORTANT VERS DES ACTIONS DE LIEN SOCIAL (GÉNÉRER DES MARGES DE MANŒUVRE POUR FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES ACTIONS ET / OU COMPLÉTER LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE)

3/ ÉVALUATION

L'évaluation des actions et programmes d'actions est aujourd'hui effectuée par :

- un bilan annuel des actions financées dans le cadre de la GSUP, demandé à chaque maître d'ouvrage, intégrant un volet qualitatif
- un bilan annuel des actions et programmes d'actions mises en œuvre en contrepartie de l'abattement TFPB, demandé à chaque bailleur pour fin janvier N + 1 (partage avec GPV, DDT et Délégué du Préfet entre février et mars pour validation par l'État au 31 mars)

L'évaluation de l'état d'avancement des plans d'actions partenariaux pour chaque quartier prioritaire devra se faire par :

- des États des lieux croisés annuels sur chacun de ces quartiers
- l'animation en continu sur l'année de coordinations des acteurs de proximité sur chacun de ces quartiers

L'évaluation de l'atteinte des objectifs transversaux et des plans d'actions thématiques devra faire l'objet, dans le cadre des Groupes Techniques GSUP d'un travail partenarial de formalisation d'indicateurs de résultats partagés (animation GPV).

Enfin, **des enquêtes de satisfaction des résidents** devront être mises en place de manière régulière dans l'ensemble des quartiers dans une logique comparative entre les différents territoires (bailleurs, Ville de Vaulx-en-Velin).



4/ DURÉE ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour la période 2017 à 2020. Elle sera renégociée à son terme.

Elle s'applique sur le périmètre du Grand Projet de Ville, soit sur l'ensemble des 3 QPV (soit 14 quartiers) de la géographie prioritaire :

- **Quartier Nord Vaulx-en-Velin Grande Île** (*Grapinière, Petit Pont, Grolières, Noirettes, Cerveilières-Sauveteurs, Mas du Taureau/Pré de l'Herpe, Centre-ville, Écoin-sous-la-Combe, Thibaude, Vernay-Verchères, Barges-Cachin*),
- **Quartier Vaulx-en-Velin Sud** (*La Balme-Les Chalets, Cités Tase, Les Bruyères*),
- **Quartier Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chénier** (*Genas-Chénier*).

5/ ENGAGEMENT DES PARTENAIRES :

L'ensemble des partenaires s'engage à prendre en compte les priorités de la présente convention, notamment dans le cadre de leurs programmations budgétaires, des programmations Contrat de Ville et GSUP, des actions et programmes d'actions conventionnés dans le cadre de la Convention NPNRU, et ainsi que dans les conventions relatives à l'abattement sur la TFPB.

Les partenaires financiers s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et plans d'actions de la présente convention.

ANNEXES 1/ TABLEAU SYNTHÉTIQUE : ENJEUX, OBJECTIFS, PLAN D’ACTION

Enjeu 1 : Renforcer les fondamentaux de la qualité de service en mobilisant en priorité les moyens de droit commun					
Objectifs	Actions proposées		Porteur (partenaires associés)	calendrier	Pistes pour les outils / moyens envisagés
Objectif 1 : Renforcer et poursuivre la professionnalisation du personnel de proximité	Action 1 : Optimiser la mobilisation du centre de ressources, et cibler les sujets en fonction des problématiques locales		ABC HLM (bailleurs, GPV, DDT)	2017 / 2020	Programmation financière TFPB, crédits Métropole et CGET
	Action 2 : Développer la présence de proximité et les missions favorisant le lien social et l'animation territoriale		Bailleurs (GPV, DDT, différents acteurs de proximité)	2017 / 2020	Postes de chargés de développement chez les bailleurs (TFPB) ; Fonction relationnelle des personnels de proximité
Objectif 2 : Poursuivre l'amélioration de l'entretien et de la propreté	Action 1 : Actualiser le « Qui fait quoi » en une version électronique réactualisable		GPV	2017	Refonte site internet GPV (répertoire spécifique)
	Action 2 : Améliorer la coordination des interventions et leur réactivité		GPV (services propreté Métropole, service cadre de vie Ville, service promotion de la santé, bailleurs, MSD)	2017 / 2020	Convention qualité propreté, Plan propreté Ville, coordination territoriale, convention Ville-ASP Cervelières, etc.
	Action 3 : Améliorer la gestion des encombrants et traiter les secteurs avec des problèmes récurrents de dépôts sauvages		GPV, ABC HLM (Ville, Métropole, bailleurs, éco-organismes)	2017 / 2020	Dispositifs complémentaires aux déchèteries (Métropole), recycleries
Objectif 3 : Optimiser les dispositifs de tranquillité publique et résidentielle, en lien avec le CLSPD	Action 1 : Améliorer le dispositif d'enlèvement des épaves		DPSSU Ville (bailleurs, GPV, DDT)	2017	Charte de fonctionnement du dispositif
	Action 2 : Mobiliser les moyens de la DPSSU et articuler les coordinations d'acteurs de proximité avec les instances du CLSPD		GPV / DPSSU / ABC HLM (Police nationale, Délégué du Préfet)	2017 / 2020	Cellules de veille, commission bailleurs du CLSPD, instance opérationnelle, mobilisation des médiateurs

Objectifs transversaux à cet enjeu (précisés dans les outils méthodologiques) : Clarifier les financements du Droit Commun et de la GSUP et rechercher un ciblage plus important vers les actions de lien social

ANNEXES 1/ TABLEAU SYNTHÉTIQUE : ENJEUX, OBJECTIFS, PLAN D’ACTION

Enjeu 2 : Développer des actions innovantes autour du « S » de la GSUP				
Objectifs	Actions proposées	Porteur (partenaires associés)	calendrier	Pistes pour les outils / moyens envisagés
Objectif 1 : Rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie	Action 1 : Diversifier les formes de sensibilisation au cadre de vie (jardins, composteurs, via les écoles, aménagements temporaires, etc.)	GPV (Ville, Métropole, DDT, bailleurs, associations, écoles)	2017 / 2020	PEDD, PCET Ville, TFPB, GSUP, CGET
	Action 2 : Favoriser l'émergence et la qualification de comités de locataires, de référents par résidence	GPV (bailleurs, CNL ou autre association de locataires, ABC HLM, DDT)	2017	Convention Bailleurs / association de locataires ; Développer les cadres de décision partagée et le pouvoir d'agir
	Action 3 : Mobiliser l'offre de locaux de rez-de-chaussée pour l'accueil d'associations de proximité ou d'initiatives habitantes (ESS)	GPV, ABC HLM (Ville, DDT, bailleurs)	2017	TFPB ; instance de partage Ville / bailleurs sur les demandes de locaux
Objectif 2 : Développer les supports d'insertion sociale et professionnelle	Action 1 : Mettre en place un ACI pour la gestion des espaces en transition	GPV, Ville (Métropole, bailleurs, PLIE, État)	2017	Subventions Ville et Métropole, État, Région
	Action 2 : Développer et diversifier les supports de chantier (ex : chantiers de concertation)	GPV, Ville (bailleurs, DDT, C. sociaux, éducation spécialisée)	2017 / 2020	Identification de toutes les pistes ou opportunités de chantier
	Action 3 : Développer les clauses d'insertion dans les différents marchés d'amélioration du cadre de vie (parties communes et espaces extérieurs)	GPV (Métropole, DDT, bailleurs, Ville)	2017 / 2020	NPNRU, Droit commun bailleurs, Ville, Métropole
Objectif 3 : Favoriser la maîtrise des charges et les économies d'énergie / contribuer au développement durable	Action 1 : Promouvoir les modes doux	GPV, Ville (Métropole, bailleurs, CCAS, associations, écoles, etc.)	2017 / 2020	PEDD, PCET Ville, outils des services propreté Métropole (messagers du tri, etc.), CCAS, mutualisation appartement pédagogique Verrières NPNRU
	Action 2 : Sensibiliser aux éco-gestes : - Améliorer le tri et la gestion des déchets (recycleries, actions de sensibilisation) - Sensibiliser aux économies d'énergies			
	Action 3 : Accompagner les habitants à l'appropriation des nouveaux usages de leur logement, après réhabilitations			

ANNEXES

1/ TABLEAU SYNTHÉTIQUE : ENJEUX, OBJECTIFS, PLAN D’ACTION

Enjeu 3 : Définir un plan d’action partenarial sur 7 quartiers ciblés prioritaires				
Objectifs	Actions proposées	Porteur (partenaires associés)	calendrier	Pistes pour les outils / moyens envisagés
Objectif 1 : Améliorer la veille territoriale et la contribution au diagnostic	Action 1 : Animer un partenariat territorial sur chacun des quartiers	GPV (bailleurs, copropriétés, services Ville, dont pôle de proximité et gardiens des équipements municipaux, Métropole, comités de locataires)	2017 / 2020	Une coordination des acteurs de proximité sur chaque quartier ; associer les Conseils de quartier et divers acteurs locaux
	Action 2 : Poursuivre les « États des lieux croisés », en diversifier la forme	GPV (ensemble des acteurs de proximité)	2017 / 2020	Co animation GPV avec bailleurs et médiateurs
	Action 3 : Optimiser les outils d’observation territoriale	GPV (Ville, Métropole, bailleurs, ABC HLM, etc.)	2017 / 2020	GRECO, PAP, logiciel PM, données services urbains métropole et ville, données bailleurs, données issues des bilans des actions (ex : vandalisme par territoire, par résidence, par typologie)
	Objectif 2 : Contribuer à la mise en œuvre de projets territoriaux	GPV (Ville, Métropole, bailleurs, DDT)	2017 / 2020	NPNRU (projets de résidentialisations, de réhabilitations, d’aménagements urbains, petits aménagements, adaptation des rez-de-chaussée), PIEE, plan de patrimoine des bailleurs
		GPV, ABC HLM (Ville, Métropole, bailleurs, DDT)		
	Action 2 : Mobiliser les locaux de rez-de-chaussée pour favoriser le développement économique local ou l’animation par des associations de proximité			
	Action 3 : Définir chaque année un plan d’actions partenarial pour chaque quartier	GPV (Ville, Métropole, DDT, bailleurs, acteurs locaux)	2017 / 2020	Programmation annuelle TFPB et GSUP

ANNEXES

2/ TABLEAU DE PROGRAMMES D'ACTIONS

Intitulé	QPV	Sis	Résumé de la nomenclature	Nature des actions (initiale succinct)	Maître d'ouvrage	Coût total de l'action (prévu)	Vie	Etat	Maitre	Région	Bailleur	TFPB	TFPB Taux de succès	Copro	Autres	Prévu ou annuel	Commentaires	Date de validation	Coût total de l'action (réel)	Vie	Etat	Maitre	Région	Bailleur	TFPB	TFPB Taux de succès	Copro	Autres	Commentaires
			1- Parcours de proximité																										
			2- Formation																										
			3- Soutien																										
			4- Gestion des déchets- encombrants - dévies																										
			5- Tranquillité résidentielle																										
			6- Coopération - sensibilisation - participation																										
			7- Animation - lien social - vivre ensemble																										
			8- Petits travaux (investissement) hors TFPB																										
			9- Observance des normes																										
			TOTAL prévisionnel																										

ANNEXES

3/ MACRO PLANNING TYPE D'UNE ANNÉE DE PROGRAMMATION GSUP

mois	actions	pilote (personnes à associer)	format des rendus	commentaires
janvier	rédaction du bilan TFPB consolidé des actions année N-1 Envoi, aux équipes projet et à l'Etat, des bilans pour le 31/01	 bailleur	bilan par bailleurs et par territoire	« territoire » = territoire de l'équipe projet
février / mars	partage sur le bilan synthèse départementale des bilans Validation des bilans auprès de chaque bailleur par l'Etat au 31/03	équipe projet (bailleurs, Délégué du Préfet, DDT)	CR de réunions avis Etat par bailleur	production par l'Etat d'un bilan TFPB par bailleur au niveau départemental (reprenant les avis sur bilans de chaque territoire)
avril à octobre	Suivi des actions réalisées année N et préparation de l'année N+1 (montants réels TFPB par commune envoyés par DDT aux équipes en septembre)	équipe projet (Délégué du Préfet, DDT, bailleurs)	outils de suivi spécifique à chaque territoire	Autant de réunions que nécessaire, responsabilité de l'équipe projet sur initiative équipe projet dès le mois d'avril Travail en continu qui doit permettre de suivre au mieux les actions année N et la préparation de l'année N+1
novembre	programmation année N+1	métropole (équipes projets, Délégué du Préfet, DDT)	tableau de programmation synthétisant les demandes de financement	Analyse de la programmation en réunion de programmation, dans le cadre d'un pilotage global des crédits GSUP et de l'abatement TFPB Validation de l'abatement TFPB et point d'étape pour les crédits métropole
décembre				

ANNEXES 4/ GLOSSAIRE

ACI : Atelier Chantier d'Insertion

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance

CNL : Confédération Nationale du Logement

DDSV : Direction du Développement Social et de la Vie Associative

DDT : Direction Départementale des Territoires

DPSSU : Direction de la Prévention, Sécurité, Sureté Urbaine

EDLC : États des Lieux Croisés

ESS : Économie Sociale et Solidaire

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

GPV : Grand Projet de Ville

GSUP : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité

NPNRU : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

PEDD : Plan d'Éducation au Développement Durable

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PIEE : Programme des Interventions sur les Espaces Extérieurs

SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le



ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_4-DE

Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin

Espace Benoît Frachon - 3, avenue Maurice Thorez
69 120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 37 45 32 25 - Fax. : 04 37 45 32 26
www.gpvvaulxenvelin.org

